



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juillet 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 juillet 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2399 (2018) du Conseil de sécurité

Les membres du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2399 (2018) ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint leur bilan à mi-parcours, conformément au paragraphe 32 c) de la résolution 2399 (2018).

Le rapport a été transmis le 9 juillet 2018 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, lequel l'a examiné le 20 juillet 2018.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts sur la République centrafricaine
reconduit dans son mandat par la résolution 2399 (2018)
(Signé) Romain Esmenjaud

Expert
(Signé) Mélanie De Groof

Expert
(Signé) Paul-Simon Handy

Expert
(Signé) Ilyas Oussedik

Expert
(Signé) Enrica Picco



Bilan à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2399 (2018) du Conseil de sécurité

Résumé

Confirmant les difficultés rencontrées par le Gouvernement pour avancer sur la voie de la paix, de graves flambées de violence se sont produites pendant la période considérée, y compris dans des régions où la situation s'était améliorée, comme Bangui et Bambari. L'« opération Sukula », menée conjointement par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), les Forces de sécurité intérieure et les Forces armées centrafricaines (FACA) dans le quartier PK5 à Bangui les 7 et 8 avril 2018, a entraîné un accroissement des tensions intercommunautaires, dont des cas d'incitation à la discrimination et à la violence, et une série de violents combats, de début avril à début mai, qui ont fait pendant cette période de 30 jours le plus grand nombre de victimes dans la capitale depuis 2014, 70 personnes au moins ayant été tuées et 330 blessées, pour la plupart des civils. La MINUSCA et les forces nationales de sécurité n'ont pas réussi à démanteler les bases des groupes d'autodéfense du PK5 pour y installer les Forces de sécurité intérieure ; au contraire, l'opération a conduit au renforcement de l'emprise des groupes d'autodéfense sur le quartier.

À la suite des notifications adressées au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine et des dérogations accordées, les forces de sécurité et les forces armées du pays ont reçu une formation et du matériel militaire de la Fédération de Russie. Cette action, conjuguée à l'appui apporté par d'autres partenaires, telle la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, a facilité le retour en phase opérationnelle des FACA.

Le redéploiement en cours des FACA et l'« opération Sukula », considérés par les factions de l'ex-Séléka comme des actes hostiles envers la communauté musulmane, ont contribué au durcissement de la position de ces groupes, en particulier le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC). De ce fait, les dirigeants du FPRC, Abdoulaye Hissène et Nouredine Adam, tous deux visés par des sanctions, ont continué de chercher à réunifier la Séléka, redoublé d'efforts pour acquérir des armes, en particulier depuis le territoire du Soudan, et consolidé l'administration parallèle dans les zones sous leur contrôle afin d'en faire leur principale source de financement.

À l'instar d'autres groupes armés, les factions de l'ex-Séléka ont cependant continué de prendre part à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, au titre de laquelle les consultations ont commencé en novembre 2017 et un accord entre le Gouvernement et les 14 groupes armés reconnus devrait être conclu dans les mois à venir.

Les combats qui se poursuivent ont donné lieu à des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, tant par les combattants anti-balaka que par les combattants de l'ex-Séléka, notamment à des agressions sexuelles et des viols généralisés (dans la région de Bossangoa), des massacres aveugles de civils et des attaques ciblées contre le personnel et les bases humanitaires (près de Markounda, de Bambari et de Bangassou). Les éléments armés ne respectant pas les installations médicales, l'accès de la population civile aux soins de santé à Bangui et Bambari a été

limité. Depuis le début de 2018, cinq soldats de la paix ont également été tués dans des attaques ciblées.

Alors que les combattants anti-balaka continuent d'utiliser des munitions de chasse, le dialogue entre le Groupe d'experts sur la République centrafricaine et la République du Congo a amené les autorités congolaises à annoncer des mesures visant à mieux réglementer la vente de munitions par la Manufacture d'armes et de cartouches du Congo.

Dans le présent rapport, le Groupe d'experts décrit également la dégradation de la dynamique positive qui avait suivi la levée de la suspension des exportations de diamants au titre du Processus de Kimberley. Depuis la fin de 2017, on a constaté un recul notable du commerce légal et une recrudescence connexe du trafic de diamants bruts en raison de la fermeture de la plupart des bureaux d'achat dans les provinces. Le Groupe d'experts évoque également le fait que l'État contrôle mal les aéroports et les répercussions que cela a sur le trafic de ressources naturelles.

Enfin, le Groupe d'experts aborde de nouveaux cas de violation des sanctions, en particulier des violations de l'interdiction de voyager commises par l'ancien Président, François Bozizé, qui, a-t-il découvert, utilisait un passeport diplomatique sud-soudanais au nom de Samuel Peter Mudde.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte	6
II. Application des sanctions : embargo sur les armes, gel des avoirs et interdiction de voyager	7
A. Embargo sur les armes et forces de défense et de sécurité nationales	7
B. Application des sanctions ciblées (interdiction de voyager et gel des avoirs)	9
III. Processus politique	11
A. L'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et autres efforts de médiation	11
B. Participation des groupes armés à l'Initiative africaine	12
IV. Dynamiques régionales	12
A. Questions transfrontières	13
B. Combattants étrangers	13
C. Mesures prises au niveau régional : commissions sur les questions transfrontières	14
V. Regain de violence à Bangui et conséquences	15
A. Conséquences humanitaires et communautaires des combats	15
B. Incitation à la discrimination et à la violence	16
C. Milices armées dans le quartier PK5	16
D. Arsenaux et trafic d'armes dans le quartier PK5	18
VI. Évolution de la situation dans les zones sous le contrôle des factions de l'ex-Séléka	18
A. Durcissement des positions de l'ex-Séléka	18
B. Armement et participation au trafic d'armes de l'ex-Séléka	20
C. Établissement de structures administratives et fiscales parallèles	20
D. Répercussions des combats dans la préfecture de la Ouaka pour les civils, les acteurs humanitaires et les Casques bleus	21
VII. Évolution de la situation dans l'ouest de la République centrafricaine	23
A. Activités des groupes armés	23
B. Violations des droits de l'homme découlant de l'insécurité	24
C. Prolifération des entreprises minières et conséquences pour la sécurité	24
D. Braconnage et trafic d'ivoire dans la réserve nationale de Dzanga Sangha	25
VIII. Dynamiques et itinéraires du trafic des armes et des ressources naturelles	25
A. Trafic d'armes organisé par des individus basés à Bangui à l'aide de véhicules escortés par la MINUSCA	25
B. Mesures prises par le Congo pour lutter contre les exportations illégales de munitions de la Manufacture d'armes et de cartouches du Congo vers la République centrafricaine	25
C. Processus de Kimberley et commerce et trafic de diamants	26

D. Or : exploitation et trafic	26
E. Trafic de diamants et d'or et absence de contrôle aux aéroports	27
IX. Recommandations	27

Annexe*

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Contexte

1. Le 30 janvier 2018, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2399 \(2018\)](#), par laquelle il a chargé le Groupe d'experts sur la République centrafricaine, entre autres, de lui remettre, après concertation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine (Comité 2127), un bilan à mi-parcours le 30 juillet 2018 au plus tard.

2. Conformément à la résolution [2399 \(2018\)](#), le présent rapport contient, entre autres, une évaluation de l'application des sanctions imposées par le Conseil (embargo sur les armes, interdiction de voyager et gel des avoirs) et traite de plusieurs questions avec pour objectif d'identifier les personnes et les entités mêlées à des activités tombant sous le coup de sanctions, définies aux paragraphes 20 et 21 de ladite résolution.

Coopération

3. Depuis la publication de son rapport final pour 2017 ([S/2017/1023](#)) en décembre 2017, le Groupe d'experts s'est rendu dans 14 des 16 préfectures centrafricaines (voir carte dans l'annexe 1.1).

4. Outre ses missions en République centrafricaine, le Groupe d'experts s'est rendu en visite officielle en République du Congo, en France et en Italie. La République démocratique du Congo n'a pas donné suite à sa proposition de visite. Le Groupe d'experts déplore que deux de ses membres aient été expulsés du territoire de la République démocratique du Congo le 22 avril 2018, après avoir d'abord été autorisés à entrer dans le pays. Les deux experts avaient en leur possession tous les documents demandés, notamment une lettre d'invitation officielle émanant du Ministère de la défense de la République démocratique du Congo.

5. Le Groupe d'experts prend note avec satisfaction de l'appui et de la collaboration de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Méthode

6. Le Groupe d'experts s'efforce de se conformer aux normes que le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions a recommandées dans son rapport du 22 décembre 2006 ([S/2006/997](#), annexe). Tout en se voulant aussi transparent que possible, le Groupe d'experts se gardera de révéler ses sources dès lors que cela risquerait de les exposer, ou d'autres personnes, à des risques inacceptables pour leur sécurité.

7. Dans un souci d'équité, le Groupe d'experts s'efforce, lorsqu'il y a lieu et que cela est possible, de communiquer aux parties citées dans ses rapports tous les renseignements voulus à ce sujet, afin qu'elles puissent les examiner, formuler des observations à leur propos et apporter des réponses en temps utile.

8. Le Groupe d'experts veille à l'indépendance de ses travaux et entend se prémunir contre toute action de nature à compromettre son impartialité ou visant à donner l'impression qu'il n'est pas objectif. Il a approuvé par consensus le texte du présent rapport ainsi que les conclusions et les recommandations qui y figurent avant que le Coordonnateur le transmette au Président du Conseil de sécurité.

II. Application des sanctions : embargo sur les armes, gel des avoirs et interdiction de voyager

9. Conformément à la résolution 2399 (2018), le Groupe d'experts a été chargé de réunir, d'examiner et d'analyser les informations concernant l'application des mesures de sanction, à savoir un embargo sur les armes, un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

A. Embargo sur les armes et forces de défense et de sécurité nationales

10. On trouvera dans cette partie une description des faits nouveaux relatifs à l'application de l'embargo sur les armes par les autorités nationales et leurs partenaires internationaux, des décisions connexes du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013), notamment des dérogations à l'embargo sur les armes, ainsi que des faits nouveaux concernant la réforme du secteur de la sécurité. Les informations sur le trafic d'armes par des groupes armés se trouvent aux paragraphes 69, 81, 106 et 107 ci-dessous.

Forces de défense et de sécurité nationales : formation, équipement et déploiement

Formation

11. La mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine achève actuellement la formation d'un troisième bataillon des FACA à Bangui. Tous les bataillons formés sont progressivement redéployés à Bangui et au-delà (voir par. 18 ci-dessous). La mission a aussi appuyé la formation de 232 membres de groupes armés démobilisés et intégrés dans l'armée nationale, qui a pris fin le 11 mai dans le cadre du projet pilote de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (voir S/2017/639, par. 26, et S/2017/1023, par. 18)¹.

12. Le 26 décembre 2017, le Comité a reçu une notification de la Fédération de Russie relative à la formation des forces de défense et de sécurité centrafricaines par 5 instructeurs militaires et 170 instructeurs civils russes sur une période d'un an. Les première et deuxième sessions de formation des FACA et de la Garde présidentielle données par des instructeurs russes se sont achevées au Soudan et à Berengo (préfecture de Lobaye) les 31 mars et 30 mai 2018, respectivement. La troisième session de formation a commencé à Berengo le 30 mai. La présence d'instructeurs russes parmi les membres de la Garde présidentielle, constatée par le Groupe d'experts à Berengo le 31 mars, serait liée à leur participation à l'exercice de formation².

13. Des instructeurs russes se trouvent actuellement à Sibut et à Bangassou, où ils ont récemment appuyé le déploiement des FACA³. Entre le 7 et le 26 mai 2018, ils ont également servi d'escorte à un convoi qui, d'Am Dafok à Bangui, en passant par les villes de Birao, Ndélé, Kaga Bandoro et Bria, transportait des matériaux destinés à la construction d'hôpitaux⁴. À Bria, vingt-quatre instructeurs assurent actuellement

¹ Rencontre avec la mission militaire de formation de l'Union européenne à Bangui, le 12 juin 2018.

² Rencontre avec le conseiller du Président pour les questions de sécurité à Bangui, le 6 avril 2018.

³ Mission du Groupe d'experts à Sibut, le 25 mai 2018. Document confidentiel daté du 25 juin 2018.

⁴ Échanges avec des sources confidentielles, les 9 et 28 mai 2018.

la sécurité des hôpitaux dont la Fédération de Russie a fait don, et 20 font de même à Ouadda (préfecture de la Haute-Kotto)⁵.

14. Avec l'appui de la MINUSCA, les autorités nationales ont commencé à former 500 policiers et gendarmes recrutés dans tout le pays (voir S/2017/1023, par. 14 à 16)⁶. Depuis avril 2018, des instructeurs russes ont également commencé à former 160 policiers et 50 gendarmes à Berengo, condition préalable à l'attribution d'armes en vue de leur déploiement⁷.

15. De plus amples informations sur la formation donnée par tous les partenaires internationaux se trouvent dans l'annexe 2.1.

Déploiement et matériel

16. L'exacerbation des problèmes de sécurité a empêché les policiers et les gendarmes déployés de s'acquitter des tâches de maintien de l'ordre inhérentes à leur fonction. Le 30 mai 2018, des éléments armés de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) ont attaqué les locaux de la gendarmerie et de la police locale de Bambari, faisant un mort et plusieurs blessés parmi les gendarmes⁸. Armés de 27 fusils d'assaut de type AK, mais rapidement à court de munitions, les gendarmes ont fui vers la zone contrôlée par des éléments anti-balaka, qui leur ont pris six de leurs armes⁹.

17. En outre, le Directeur général de la gendarmerie a déclaré au Groupe d'experts qu'à l'heure actuelle, les gendarmes, équipés principalement de matériel létal, n'étaient pas à même de s'acquitter de tâches de maintien de l'ordre car ils n'avaient pas reçu la formation requise et ne disposaient pas du matériel adéquat, notamment du matériel de maîtrise des foules. Le Groupe d'experts souligne que jusqu'à présent ce sont les FACA, et non les Forces de sécurité intérieure, qui ont presque exclusivement reçu les livraisons de matériel militaire.

18. Avec l'appui de la MINUSCA, les membres des FACA qui ont été formés ont progressivement été redéployés à Obo, Paoua, Sibut et Bangassou, parfois accompagnés d'instructeurs russes. Même si les partenaires internationaux sont plutôt satisfaits des résultats des FACA dans ces zones¹⁰, il convient de souligner que les forces ne peuvent pas mener d'opérations sans l'appui opérationnel constant de la MINUSCA et/ou des instructeurs russes¹¹, car elles ne disposent ni des capacités ni du soutien logistique requis.

19. Le 10 juin 2018, des combattants de l'UPC ont attaqué des éléments des FACA accompagnés d'instructeurs russes alors qu'ils traversaient Bambari pour se rendre à Bangassou, blessant deux soldats des FACA et un instructeur russe¹². La MINUSCA a dû faciliter l'organisation d'une rencontre entre la délégation russe et le chef de l'UPC, Ali Darassa, à Bokolbo le 17 juin, afin d'obtenir des garanties pour le passage du convoi des FACA en toute sécurité¹³. Ledit convoi est arrivé à Bangassou le

⁵ Rencontre avec le conseiller du Président pour les questions de sécurité à Bangui, le 19 juin 2018. Mission du Groupe d'experts à Bria, du 8 au 11 juin 2018.

⁶ Rencontre avec une source confidentielle à Bangui, le 28 mai 2018.

⁷ Rencontre avec le conseiller du Président pour les questions de sécurité à Bangui, le 19 juin 2018.

⁸ Rencontre avec le Directeur général de la gendarmerie, les 23 et 24 mai 2018.

⁹ Ibid. Document confidentiel reçu par le Groupe d'experts le 29 juin 2018.

¹⁰ Réunion avec la mission militaire de formation de l'Union européenne le 12 juin 2018. Réunions confidentielles du 23 mai 2018. Mission du Groupe d'experts à Sibut, le 25 mai 2018.

¹¹ Lettre datée du 15 mai 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

¹² Rapport confidentiel du 11 juin 2018. Rencontre avec les conseillers russes pour les questions de sécurité à Bangui, le 14 juin 2018.

¹³ Rencontre avec le dirigeant de l'UPC à Bangui, le 16 juin 2018. Document confidentiel daté du 17 juin 2018.

22 juin. Cet épisode illustre le fait que certains groupes armés peuvent perturber le déploiement des FACA et l'extension de l'autorité de l'État.

Livraison, inspection et utilisation d'armes et de munitions bénéficiant d'une dérogation

20. Entre le 26 janvier et le 7 février 2018, dans le cadre de la coopération militaire entre le Gouvernement russe et le Gouvernement centrafricain et comme les y autorisait une dérogation accordée par le Comité le 15 décembre 2017, neuf avions transportant des armes et des munitions se sont posés à l'aéroport international M'Poko de Bangui. Toutes les parties concernées se sont engagées à plusieurs reprises à faciliter une inspection minutieuse des stocks d'armes entreposés au camp de Roux à Bangui¹⁴, mais celle-ci n'a pas encore eu lieu. Les quelques boîtes de munitions et caisses d'armes que le Groupe d'experts et le Service de la lutte antimines de l'ONU ont inspectées au camp de Roux et à Sibut correspondent à ce qui est inscrit sur la liste initialement présentée au Comité¹⁵. Le 18 juin 2018, la Ministre de la défense a envoyé une lettre à la MINUSCA dans laquelle elle lui demandait de l'aider à organiser rapidement une inspection afin d'accélérer la vérification détaillée (voir l'annexe 2.2 et la recommandation formulée au paragraphe 119 a) ci-dessous).

21. Les armes et les munitions russes sont progressivement distribuées aux forces de défense et de sécurité nationales déployées à Bangui et au-delà après leur formation. Des membres de la Garde présidentielle, des FACA, de la police, de la gendarmerie et du Ministère de la justice en ont reçu. Des représentants de la Fédération de Russie à Bangui ont donné au Groupe d'experts un compte rendu détaillé de la distribution effectuée et précisé le nombre exact de séances de formation aux armes à feu qui avaient été données¹⁶.

22. Une partie du matériel militaire rapatrié du Cameroun (voir S/2017/1023, par. 25, et annexe 2.4) après approbation du Comité le 4 mai 2017, a été transportée à Paoua en vue de son utilisation dans l'« opération Mbaranga » (voir par. 97 ci-dessous)¹⁷.

23. On trouvera dans l'annexe 2.2 des informations complémentaires sur la livraison et l'utilisation des armes et munitions mentionnées ci-dessus ayant bénéficié d'une dérogation.

B. Application des sanctions ciblées (interdiction de voyager et gel des avoirs)

24. La liste relative aux sanctions établie par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013), qui recense les personnes et les entités visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, est disponible sur le site Web du Comité¹⁸. Elle contient à ce jour les noms de 11 personnes et de deux entités.

¹⁴ Réunions avec le conseiller du Président pour les questions de sécurité à Bangui, les 6 avril, 24 mai et 4 juin 2018. Rencontre avec le Ministre de la défense à Bangui, le 1^{er} juin 2018.

¹⁵ Mission du Groupe d'experts à Sibut, le 25 mai 2018. Document confidentiel reçu par le Groupe d'experts le 18 juin 2018.

¹⁶ Document communiqué au Groupe d'experts par le conseiller du Président pour les questions de sécurité le 23 juin 2018.

¹⁷ Rencontre avec une source confidentielle à Bangui, le 26 janvier 2018.

¹⁸ <https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/2127/sanctions-list-materials>.

Utilisation d'un passeport diplomatique sud-soudanais par François Bozizé

25. Dans son rapport final pour 2017, le Groupe d'experts a précisé que François Bozizé, inscrit sur la Liste relative aux sanctions, avait très probablement voyagé avec de faux papiers d'identité (voir S/2017/1023, par. 32 et 33). Il le soupçonnait d'avoir voyagé avec un passeport diplomatique sud-soudanais au nom de Peter Samuel Mudde. À la suite de plusieurs demandes d'information envoyées aux pays dans lesquels l'ancien Président s'était rendu, le Kenya a communiqué au Groupe d'experts, le 2 février 2018, une copie du passeport en question, ce qui lui a permis de confirmer, grâce à la reconnaissance faciale, que M. Bozizé utilisait bien ce passeport (voir annexe 2.3).

26. Par voie de conséquence, le 16 février 2018, le Comité 2127 a modifié les informations relatives à M. Bozizé qui figuraient sur la Liste relative aux sanctions et publié un communiqué de presse à ce sujet¹⁹.

27. Le 8 février 2018, le Groupe d'experts a envoyé une lettre à la Mission permanente du Soudan du Sud auprès de l'Organisation, lui demandant des informations sur le passeport utilisé par M. Bozizé. Les autorités sud-soudanaises n'y ont pas encore répondu (voir recommandation au paragraphe 119 b) ci-dessous).

28. Le 29 juin 2018, le Gouvernement ougandais a demandé que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ou le Groupe d'experts aide M. Bozizé à s'installer dans un pays tiers de manière à éviter toute spéculation ou insinuation en ce qui concerne l'application, par l'Ouganda, des résolutions du Conseil de sécurité.

29. On trouvera dans l'annexe 2.4 des informations complémentaires sur les violations de l'interdiction de voyager commises par François Bozizé, qui laissent penser qu'il voyage très probablement avec d'autres faux papiers. On y trouvera également des informations communiquées le 23 mars 2018 par Ethiopian Airlines relatives au voyage effectué par M. Bozizé en mai 2017, dont il est fait état dans le bilan à mi-parcours du Groupe d'experts pour 2017 (voir S/2017/639, par. 35). Le Groupe d'experts remercie Ethiopian Airlines de sa coopération continue à cet égard. Des informations sur les violations de l'interdiction de voyager commises par Noureddine Adam, inscrit lui aussi sur la Liste relative aux sanctions, se trouvent également dans l'annexe 2.4.

Non-application du gel des avoirs par les autorités nationales

30. Le 24 mars 2018, Charles-Armel Doubane, Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, a informé le Groupe d'experts que le Conseil des ministres avait, pour la première fois, débattu de la question du gel des avoirs au début de l'année 2018²⁰. La question avait été abordée du fait des nombreuses lettres que le Groupe d'experts et le Président du Comité 2127 avaient envoyées aux autorités nationales depuis décembre 2015, dans lesquelles ils insistaient sur la nécessité d'appliquer le gel des avoirs aux personnes et entités inscrites sur la Liste. Cependant, aucune décision ou mesure n'ayant été prise pendant la réunion ou à l'issue de celle-ci, les autorités centrafricaines continuent de se soustraire aux obligations internationales que font peser sur elles les résolutions du Conseil de sécurité.

¹⁹ <https://www.un.org/press/fr/2018/sc13212.doc.htm>.

²⁰ Rencontre avec le Ministre des affaires étrangères, Charles-Armel Doubane, à Bangui, le 24 mars 2018.

III. Processus politique

A. L'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et autres efforts de médiation

31. L'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui a commencé ses activités en novembre 2017, a permis de faire des progrès vers la réalisation des objectifs énoncés dans sa feuille de route. En organisant des réunions à Bangui et en effectuant plusieurs visites dans le pays (voir annexe 3.1), le groupe de facilitateurs de l'Union africaine a recueilli les revendications des différents groupes, qui servent maintenant de base au dialogue devant avoir lieu en vue de conclure un accord de paix entre le Gouvernement et les 14 groupes armés. À l'issue de l'« opération Sukula » (voir par. 49 à 56), le groupe de facilitateurs a effectué d'autres visites sur le terrain afin de confirmer que les groupes armés étaient toujours en faveur du processus de paix. Au moment de l'élaboration du présent rapport, ni la date ni le lieu du dialogue n'avait été décidé.

32. Conformément au calendrier adopté par l'Initiative africaine, une série d'ateliers et de séminaires de formation sont en cours d'organisation afin de préparer le dialogue à venir et de renforcer les capacités des principales parties prenantes, notamment le groupe de facilitateurs, le Gouvernement, les 14 groupes armés et la société civile.

33. Parallèlement à l'Initiative africaine, des actions de médiation sont également en cours au niveau local, menées notamment par la MINUSCA, les autorités nationales et les chefs religieux. Ces actions, auxquelles participent divers acteurs (groupes armés, autorités locales, société civile et groupes religieux) et qui prennent différentes formes (formelle ou informelle), visent à créer un climat propice au règlement de la dynamique des conflits au niveau local.

34. La MINUSCA était à l'origine de l'accord signé à Bouar le 15 décembre 2017 par des groupes armés (voir par. 94 et 95 ci-dessous) et les autorités locales, mais c'est la plateforme des confessions religieuses qui est à l'origine de celui signé à Bangassou le 9 avril 2018 par des groupes d'autodéfense ainsi que par des personnes déplacées, des membres de la société civile et des représentants des autorités locales (voir annexe 3.2)²¹. D'autres initiatives ont abouti sans que des accords officiels soient signés (à Bossangoa et Bambari).

35. Le Gouvernement a également engagé le dialogue avec les groupes armés par l'intermédiaire du conseiller du Président pour les questions de sécurité nationale, un représentant de nationalité russe nommé à ce poste dans le cadre de la coopération entre les Gouvernements centrafricain et russe, qui a rencontré à plusieurs reprises des chefs des groupes armés pour s'entretenir de questions liées, entre autres, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, à la réconciliation nationale et au partage des revenus de l'exploitation des ressources naturelles entre les autorités locales et nationales²². Cependant, certains chefs de groupes armés ont dit au Groupe d'experts qu'en ce qui les concernait, ces discussions ne constituaient pas des pourparlers directs avec le Gouvernement mais des négociations avec un partenaire étranger du Gouvernement²³.

36. Le Groupe d'experts pense que la multiplicité d'acteurs qui prennent part aux activités de médiation peut être un atout. Cependant, le manque de coordination de

²¹ Rencontres avec une source confidentielle à Bangui, les 14 mai et 15 juin 2018.

²² Rencontre avec le conseiller du Président pour les questions de sécurité à Bangui, le 3 juin 2018.

²³ Rencontre avec Abdoulaye Hissène à Kaga-Bandoro, le 1^{er} mai 2018 ; rencontres avec les dirigeants de l'UPC à Bangui, le 6 mai 2018.

ces acteurs avec l'Initiative africaine pourrait se révéler contre-productif dans la mesure où cela envoie des messages équivoques aux groupes armés.

B. Participation des groupes armés à l'Initiative africaine

37. La plupart des chefs des groupes armés continuent d'exprimer leur appui à l'Initiative africaine. Cependant, il reste encore à prouver qu'ils souhaitent mettre fin à la violence. Lors de plusieurs réunions tenues entre le groupe de facilitateurs de l'Union africaine et des groupes armés, comme celles qui ont eu lieu à Ndélé le 27 mars 2018, des groupes armés ont montré leur puissance militaire en arrivant aux réunions accompagnés de nombreux combattants lourdement armés (voir annexe 6.3).

38. Le Groupe d'experts note également que l'acquisition de matériel militaire par les forces de défense et de sécurité nationales a provoqué des vagues de réarmement chez certaines factions de l'ex-Séléka (voir par. 81 ci-dessous), qui pensent que le Gouvernement se prépare à se battre contre elles²⁴. Bien que ces groupes ne remettent pas en question leur participation à l'Initiative africaine, des dirigeants de factions de l'ex-Séléka ont confié au Groupe d'experts qu'en l'absence d'un accord politique, ils considéreraient les actions menées dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité comme des actes de provocation. Selon eux, le but d'un accord politique était précisément d'énoncer les conditions préalables à l'application de telles réformes.

39. Des membres des groupes armés ont également saisi l'occasion des réunions avec le groupe de facilitateurs de l'Union africaine pour réitérer leurs demandes de longue date au Gouvernement et aux partenaires internationaux. Par exemple, le FPRC a publié un communiqué dans lequel il a souligné, entre autres, qu'il fallait : a) lever les sanctions contre les dirigeants du FPRC et garantir que ceux d'entre eux engagés en faveur de la paix ne seraient pas poursuivis en justice ; b) conclure un accord politique avant tout autre déploiement des FACA ; c) réformer les FACA, notamment y intégrer les ex-combattants ; d) créer un système qui garantisse que les régions riches en minerais reçoivent une part équitable des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles (annexe 3.3). Toutefois, le groupe de facilitateurs de l'Union africaine a dit clairement que les revendications ne pouvaient sortir du cadre de la Constitution et des accords signés antérieurement, en particulier ceux conclus lors du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, tenu en mai 2015 (voir [S/2015/344](#)).

IV. Dynamiques régionales

40. Au cours des derniers mois, l'insécurité régionale a augmenté en Afrique centrale, pour plusieurs raisons. La plupart des troubles sont liés à des dynamiques transfrontières, notamment la transhumance saisonnière, les mouvements transfrontières de combattants étrangers et le trafic d'armes légères et de petit calibre et de ressources naturelles. Dans les paragraphes ci-après, le Groupe d'experts décrit un certain nombre de faits récents survenus dans la région.

²⁴ Rencontre avec Noureddine Adam à Birao, le 23 janvier 2018.

A. Questions transfrontières

Frontière entre la République centrafricaine et le Cameroun

41. L'insécurité qui règne à la frontière entre la République centrafricaine et le Cameroun est alimentée par le banditisme, la transhumance saisonnière, les mouvements d'acteurs armés non étatiques et le trafic de ressources naturelles. La présence de camps de réfugiés le long de la frontière avec le Cameroun aggrave ces problèmes, dans la mesure où certains des ressortissants centrafricains qui y vivent auraient participé à des activités illicites, dont la tentative de coup d'État de janvier 2018 en Guinée équatoriale²⁵. Le 12 mars 2018, l'insécurité dans la région frontalière a poussé les autorités camerounaises à mettre en place dans l'est du Cameroun une brigade d'infanterie spéciale (la douzième brigade d'infanterie motorisée), dont le quartier général se trouve à Bertoua²⁶.

Frontière entre la République centrafricaine et le Tchad

42. La frontière entre la République centrafricaine et le Tchad est officiellement fermée depuis mai 2014. Entre décembre 2017 et mai 2018, à la suite de combats entre les groupes armés Mouvement national pour la libération de la Centrafrique (MNL) et Révolution et justice dans les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré près de 30 000 nouveaux réfugiés centrafricains dans la région de Goré, au Tchad²⁷. En outre, des informations faisaient état de la présence de combattants tchadiens qui auraient été recrutés par des factions de l'ex-Séléka, ainsi que de trafic d'armes depuis le territoire tchadien (voir, par exemple, S/2017/639, par. 64 à 69).

Frontière entre la République centrafricaine et le Soudan

43. Au cours de la mission menée par le Groupe d'experts à Ndélé en avril 2018, le sous-préfet, le sultan et des civils ont fait part de leurs inquiétudes au sujet de l'infiltration récente de combattants soudanais et de l'augmentation du trafic d'armes dans la région (voir par. 81 ci-dessous)²⁸.

B. Combattants étrangers

44. Dans son bilan à mi-parcours pour 2017 (S/2017/639), le Groupe d'experts a mentionné l'arrestation, le 9 juin 2017 à Bangui, de deux ressortissants congolais, Freddy Libeba Baongoli et Alexandre Mitchiabu Mabiji. Ceux-ci avaient déclaré faire partie d'un groupe dirigé par John Tshibangu, ancien colonel des forces armées de la République démocratique du Congo, qui avait déserté en 2012 et préparait depuis une rébellion armée contre les autorités nationales congolaises (voir S/2017/639, par. 99). Les tentatives du Gouvernement d'extrader les deux hommes n'ont pas abouti. Le 17 janvier, les deux ressortissants se sont évadés de la prison de Bangui et ont regagné la République démocratique du Congo²⁹.

²⁵ Rencontres avec des sources militaires et diplomatiques à New York, le 14 mars, et à Bangui, le 23 mars 2018.

²⁶ Rencontre avec une source diplomatique à New York, le 14 mars 2018.

²⁷ Rapport du HCR, 30 novembre 2017 et 31 mai 2018.

²⁸ Mission du Groupe d'experts à Ndélé et à Akroussoulbak, du 3 au 5 avril 2018.

²⁹ Voir <http://www.rfi.fr/afrique/20180124-exclus-rfi-freddy-libeba-rebelle-congolais-cavale-exprime>, consulté le 3 février 2018.

45. Le Groupe d'experts a été informé que Tshibangu avait été reçu par le FPRC à Birao entre le 13 et le 21 juin 2017³⁰ ; selon certaines informations, il cherchait à se procurer des armes en passant par les réseaux du FPRC au Soudan³¹. Tshibangu a été arrêté en République-Unie de Tanzanie le 30 janvier 2018.

46. La menace que représentent les combattants étrangers pour la région a atteint son paroxysme en janvier 2018, lorsque le Gouvernement équato-guinéen a annoncé avoir déjoué une tentative de coup d'État impliquant des combattants étrangers, dont des ressortissants centrafricains recrutés à Bangui et au Cameroun. Cette annonce a nourri le sentiment que la République centrafricaine était un vivier d'insécurité pour les pays voisins³². Le Gouvernement de la République centrafricaine a mis en place une commission chargée d'enquêter sur la question (voir annexe 4).

C. Mesures prises au niveau régional : commissions sur les questions transfrontières

47. Cherchant à lutter contre diverses activités transfrontières illicites, le Gouvernement de la République centrafricaine a noué le dialogue avec les pays voisins en vue de signer des accords bilatéraux et trilatéraux portant sur la création de commissions chargées des questions transfrontières³³. Du 2 au 4 septembre 2017, les Gouvernements de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud se sont rencontrés à Kinshasa dans le cadre d'une réunion tripartite. Les participants ont recommandé la création d'une commission mixte spéciale chargée des questions politiques et diplomatiques et des questions de défense et de sécurité concernant les trois pays³⁴.

48. Il est également prévu de créer des commissions trilatérales entre la République centrafricaine, le Tchad et le Soudan ainsi qu'entre la République centrafricaine, le Cameroun et le Tchad. De même, il est prévu de créer des commissions bilatérales entre la République centrafricaine et le Cameroun et entre la République centrafricaine et le Tchad, ainsi qu'entre la République centrafricaine et le Soudan³⁵. Toutefois, le Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine a signalé au Groupe d'experts que la participation limitée des pays voisins au dialogue empêchait de faire des progrès dans ce domaine (voir la recommandation formulée au paragraphe 119 c) ci-après)³⁶.

V. Regain de violence à Bangui et conséquences

49. L'« opération Sukula », menée conjointement par la MINUSCA, les Forces de sécurité intérieure et les FACA à Bangui les 7 et 8 avril 2018, a marqué le début d'une série d'événements violents et le réveil de tensions intercommunautaires comme la capitale n'en avait pas connus depuis la flambée de violence d'octobre 2016 (voir S/2016/1032, par. 82 à 91). L'opération ciblait les bases des groupes d'autodéfense dans le quartier PK5 à majorité musulmane et visait à installer des

³⁰ Rencontre avec une source confidentielle à Birao, le 24 janvier 2018.

³¹ Rencontre avec une source confidentielle à Bangui, le 24 janvier 2018.

³² Réunions avec des membres du corps diplomatique à Bangui, en janvier et février 2018.

³³ Réunion avec le Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine à Bangui, le 24 mars 2018.

³⁴ Voir : <http://smc.sd/fr/la-rdc-prete-signer-laccord-portant-creation-dune-commission-mixte-speciale-rdc-rca-soudan-du-sud/>, consulté le 26 avril 2018.

³⁵ Réunions avec le Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine à Bangui, les 24 mars et 19 juin 2018.

³⁶ Ibid.

unités des Forces de sécurité intérieure et une base opérationnelle temporaire de la MINUSCA dans la zone (voir la chronologie des faits à l'annexe 5.1).

A. Conséquences humanitaires et communautaires des combats

50. Entre avril et mai 2018, environ 70 personnes ont été tuées et 330 blessées dans la seule ville de Bangui³⁷. Il est probable que le nombre de morts ait été sous-estimé, les victimes des affrontements ayant eu lieu après l'« opération Sukula » dans le quartier PK5 et le quartier Castor n'ayant pas été prises en considération dans le compte officiel. Une dynamique rappelant les violences de 2013 et 2014 est réapparue (voir S/2014/452, par. 104 à 112). Des civils ont ainsi été agressés en raison de leur religion ou de leur appartenance ethnique, des structures de santé et des lieux de culte ont été attaqués et l'acheminement de l'aide humanitaire a été entravé.

51. Dans la nuit du 7 au 8 avril, pendant l'« opération Sukula », deux personnes ont été tuées et 45 blessées, dont beaucoup par des balles perdues³⁸. La MINUSCA n'a pas été en mesure d'appliquer le plan de contingence visant à assurer la protection des civils (voir annexe 5.1). Au cours de la première phase de l'opération, entre 2 heures et 5 heures, plusieurs maisons ont été fouillées à la recherche de membres des groupes d'autodéfense, mais aucun de leurs dirigeants n'a été arrêté.

52. Après l'« opération Sukula », les forces nationales de sécurité, souvent avec l'aide de jeunes des quartiers voisins, et la MINUSCA ont bouclé le troisième arrondissement³⁹, comme l'a constaté le Groupe d'experts⁴⁰. Bien qu'il ait été mis en place pour des raisons de sécurité, le bouclage a contribué à isoler le PK5, et surtout à empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire et l'approvisionnement du marché local.

53. Le 10 avril 2018, une patrouille de soldats de la paix rwandais est intervenue pour calmer une foule en colère, à laquelle s'étaient mêlés des membres des groupes d'autodéfense, qui s'approchait du poste de police du cinquième arrondissement. Cette intervention a débouché sur quatre heures d'affrontements violents dans le troisième arrondissement, qui ont fait plus de 30 morts et 100 blessés, dont probablement un grand nombre de civils. Le Groupe d'experts a interrogé 10 civils eux-mêmes touchés, ou dont des membres de la famille faisaient partie des victimes. Un soldat de la paix rwandais a également trouvé la mort et huit autres ont été blessés dans les affrontements.

54. Les événements qui se sont produits à l'église de Notre-Dame de Fatima, à Bangui, doivent être considérés dans le prolongement des événements qui ont suivi l'« opération Sukula ». Le 1^{er} mai, vers 11 heures, à un point de contrôle proche de l'église, des policiers locaux ont tenté d'arrêter un individu lié au groupe d'autodéfense de Nimeri Matar, aussi appelé « Force »⁴¹. Lorsque les groupes d'autodéfense du PK5 ont riposté, les policiers se sont retranchés dans l'enceinte de l'église⁴², où plus de 1 000 personnes participaient à une cérémonie. Les groupes d'autodéfense ont ensuite encerclé l'église, qu'ils ont assiégée deux heures durant, se servant d'armes automatiques et de grenades. Trente personnes, dont un prêtre, ont été tuées et 185 blessées.

³⁷ Rapports du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 16 avril 2018 et 7 mai 2018.

³⁸ Rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 16 avril 2018.

³⁹ Rencontre avec une source confidentielle à Bangui, le 18 juin 2018.

⁴⁰ Visite du Groupe d'experts à Bangui, avril-mai 2018.

⁴¹ Rencontre avec un témoin direct à Bangui, le 3 mai 2018.

⁴² Rapport confidentiel du 2 mai 2018. Rencontre avec un témoin direct à Bangui, les 3 et 8 mai 2018.

55. La population de Bangui a réagi de manière extrêmement violente aux événements qui se sont déroulés à l'église de Notre-Dame de Fatima, nourrissant un fort sentiment de haine à l'égard des musulmans. Une foule en colère, qui avait amené le corps du prêtre au palais présidentiel en signe de protestation, a lynché deux musulmans de nationalité sénégalaise dans le quartier de Lakouanga. Par la suite, deux mosquées ont été pillées dans les quartiers de Lakouanga et Ngaragba.

56. Pendant ce temps, plusieurs centaines de personnes révoltées ont fait irruption dans l'hôpital communautaire de Bangui, où la plupart des blessés avaient été transférés. La foule a d'abord lapidé un musulman qui s'occupait d'un patient qui y était hospitalisé, avant de se rendre au service de traumatologie à la recherche des autres musulmans, qui s'étaient enfermés dans une pièce⁴³. En outre, pendant 10 jours, aucun des blessés hospitalisés dans le centre de santé Henry Dunant, dans le PK5, n'a pu être transféré dans un établissement spécialisé de la capitale, si bien que plusieurs sont morts⁴⁴. D'après la MINUSCA, le couloir humanitaire demandé par les acteurs humanitaires⁴⁵ n'a pas pu être mis en place en raison des conditions de sécurité.

B. Incitation à la discrimination et à la violence

57. Les troubles à Bangui ont relancé et exacerbé les discours d'incitation à la discrimination et à la violence à motivation ethnique ou religieuse. En avril et mai 2018, les journaux et les réseaux sociaux ont été inondés de discours hostiles envers le PK5 et sa population ; l'objectif était double : tenir des propos discriminatoires visant à associer tous les musulmans centrafricains aux mercenaires étrangers venus déstabiliser le pays, et inciter directement à la commission d'actes de violence contre eux (voir annexe 5.2). Entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2018, la MINUSCA a recensé 39 articles incitant à la discrimination, à l'hostilité et à la violence publiés dans 11 journaux nationaux (voir annexe 5.3).

58. Le nom de l'opération militaire menée dans le PK5 a involontairement contribué au discours des extrémistes car, en sango, le mot *sukula* signifie « nettoyage ». Des médias ont incité à affamer, « nettoyer » ou détruire le PK5 à la suite de l'« opération Sukula », mais leurs appels ont redoublé d'intensité après les événements survenus à l'église de Notre-Dame de Fatima ; les groupes d'autodéfense, et parfois la communauté musulmane dans son ensemble, ont alors été couramment qualifiés de « terroristes » (voir annexe 5.4).

59. Des personnalités politiques ont aussi adopté des discours haineux. Ainsi, plusieurs membres de l'Assemblée nationale ont fait des déclarations troublantes pendant la séance de questions au Premier Ministre organisée le 1^{er} mai, juste après les événements de l'église de Notre-Dame de Fatima. Sylvain Ngoni, député de Bimbo, a notamment déclaré : « Aujourd'hui, le PK5 est devenu le Tchad », et : « Je me demande si, avec vous, il ne faudrait pas brûler le PK5 un jour » (voir annexe 5.5). La séance, en sango, a été diffusée en direct par Radio Centrafrique.

60. L'annexe 5.6 fournit des informations sur les activités de prévention et les décisions du Haut Conseil de la communication, qui bénéficie de l'appui de la MINUSCA (voir la recommandation formulée au paragraphe 119 d) ci-après).

⁴³ Rencontre avec une source confidentielle à Bangui, le 5 mai 2018.

⁴⁴ Entretien téléphonique et échange de courriers électroniques avec une source confidentielle, le 3 mai 2018.

⁴⁵ Ibid.

C. Milices armées dans le quartier PK5

61. Cinq principaux groupes d'autodéfense auto-proclamés sont actuellement actifs dans le PK5 et ont été ciblés par l'« opération Sukula ». Ils sont désignés par les noms (ou alias) de leur chef actuel ou de leur ancien chef : « Force », « You », « Moussa Danda », « Appo » et « 50/50 » (voir annexe 5.6). Leurs activités sont majoritairement criminelles et se limitent au PK5. Ces groupes s'affrontent régulièrement et se disputent la taxation du marché et des transporteurs du quartier⁴⁶.

62. D'après la MINUSCA, l'« opération Sukula » a été lancée en réponse aux appels de longue date de certains commerçants, qui demandaient à pouvoir circuler librement et à ce qu'il soit mis fin au prélèvement illégal de taxes par les groupes d'autodéfense dans le quartier. Toutefois, certains représentants du PK5 étaient d'avis que l'opération allait à l'encontre du dialogue en cours avec la MINUSCA, lequel visait à résoudre pacifiquement les problèmes de sécurité dans la zone (voir annexe 5.7).

63. Les relations entre les résidents du PK5 et les groupes d'autodéfense sont complexes. Certains représentants communautaires, y compris des victimes des groupes, ont déclaré au Groupe d'experts que l'existence de ces groupes et leurs actes de violence étaient « le prix à payer pour se sentir protégés », les habitants vivant dans la crainte que les violences ayant éclaté dans le quartier en 2014 et 2015 se répètent. Ils considèrent également que les patrouilles de la MINUSCA contribuent à réduire l'influence de ces groupes.

64. Pour certains représentants communautaires, la pertinence des groupes d'autodéfense s'explique principalement par un sentiment de méfiance à l'égard des forces nationales de sécurité, qui ont déjà perpétré par le passé des actes de violence à l'égard de la communauté musulmane (voir S/2014/452, annexe 5.4)⁴⁷.

65. Plusieurs témoins ont dit au Groupe d'experts que, dans la nuit de l'« opération Sukula » (le 7 avril), un groupe d'individus portant différents uniformes, qu'ils ont décrits comme des membres des FACA et qui ne participaient pas à l'opération, étaient entrés dans le PK5 en passant par le quartier Fondo et s'étaient dirigés vers le quartier sénégalais. Des affrontements auraient éclaté entre les résidents locaux et les membres des FACA, qui auraient pillé des logements⁴⁸.

66. De violents affrontements ont également eu lieu près de la frontière entre le quartier Castor et le PK5 durant la semaine qui a suivi l'« opération Sukula ». Les FACA et les Forces de sécurité intérieure, soutenues par des groupes anti-balaka qui seraient dirigés par Alfred Yékatom, visé par des sanctions, ont ensuite affronté des groupes d'autodéfense du PK5⁴⁹.

67. Ces événements n'ont fait qu'élargir la fracture entre la population et les Forces nationales de sécurité et renforcer le rôle joué au niveau local par les groupes d'autodéfense. Que ce soit pendant l'« opération Sukula » ou les affrontements qui ont suivi, des civils ont rejoint les groupes d'autodéfense et pris part aux affrontements⁵⁰.

68. Les événements récents ont servi la cause des chefs des groupes d'autodéfense. Ainsi, un certain nombre de dirigeants de l'ex-Séléka ont tenté de renouer avec les chefs de groupes d'autodéfense pour renforcer leur position dans la capitale⁵¹. Bien

⁴⁶ Rapport confidentiel du 23 février 2018.

⁴⁷ Réunion avec le comité de crise du PK5 à Bangui, du 13 au 15 juin 2018.

⁴⁸ Rencontre avec des sources confidentielles à Bangui, les 6 mai et 14 juin 2018.

⁴⁹ Rencontre avec des sources confidentielles à Bangui, les 13, 14 et 15 juin 2018.

⁵⁰ Rencontre avec des sources confidentielles à Bangui, les 5 et 6 mai et le 14 juin 2018.

⁵¹ Rencontre avec une source confidentielle à Bangui, le 6 mai 2018.

que les chefs des groupes d'autodéfense refusent d'être associés aux factions de l'ex-Séléka, le traitement de leurs revendications reste lié à un accord politique global. Par exemple, « Force » a confirmé qu'il souhaitait participer au programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et à la réforme du secteur de la sécurité, dans l'objectif principal de réintégrer les FACA⁵².

D. Arsenaux et trafic d'armes dans le quartier PK5

69. L'annexe 5.8 donne des précisions sur les arsenaux dans PK5 et la facilité d'accès aux armes et aux munitions dans la capitale.

VI. Évolution de la situation dans les zones sous le contrôle des factions de l'ex-Séléka

A. Durcissement des positions de l'ex-Séléka

70. Les relations entre le Gouvernement et l'ex-Séléka sont de plus en plus tendues. Si l'ex-Séléka a durci ses positions, c'est en grande partie parce qu'elle a l'impression que le Gouvernement, qui a gagné en puissance opérationnelle en acquérant récemment des armes (voir par. 20 à 23 plus haut), privilégie une solution militaire et aligne sa position sur celle d'individus que le Groupe d'experts a qualifiés de « bellicistes » dans son rapport final de 2017 (voir [S/2017/1023](#), par. 62 à 65).

La réunification de la Séléka : un objectif continu du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC)

71. En amont du dialogue qui doit avoir lieu prochainement dans le cadre de l'Initiative de l'Union africaine, le FPRC, sous l'influence de Abdoulaye Hissène, a accentué sa pression sur le Gouvernement⁵³. Début avril 2018, M. Hissène et des combattants du FPRC originaires de Ndélé se sont déplacés vers le sud avec l'intention de se positionner plus près de la capitale. Ils se sont arrêtés à Kaga-Bandoro, car les éléments de l'UPC qui étaient censés marcher avec eux vers Sibut (à 180 km de Bangui) ne sont jamais arrivés.

72. À Kaga Bandoro, Abdoulaye Hissène a exploité le mécontentement envers le Gouvernement que partagent toutes les factions de l'ex-Séléka pour tenter de convaincre le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) et l'UPC de marcher avec lui sur Sibut. Il a également incité les communautés musulmanes de tout le pays à appuyer ces efforts en jouant de leur méfiance croissante à l'égard du Gouvernement depuis « l'opération Sukula » (voir annexe 6.1)⁵⁴.

Alignement du Mouvement patriotique pour la Centrafrique sur le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique

73. Le 1^{er} mai, le Groupe d'experts a rencontré le « général » Mahamat Al-Khatim et les représentants politiques du MPC, qui ont fait part de leur opposition catégorique au projet du FPRC de marcher sur Sibut⁵⁵. Mais, quelques jours plus tard, après l'Assemblée générale du MPC, tenue à Kaga Bandoro les 2 et 3 mai 2018, une

⁵² Rencontre avec « Force » à Bangui, le 13 juin 2018.

⁵³ Rencontre avec Abdoulaye Hissène à Kaga Bandoro, le 1^{er} mai 2018.

⁵⁴ Rencontre avec des sources confidentielles à Kaga Bandoro, le 1^{er} mai 2018.

⁵⁵ Entretien avec Al-Khatim à Kaga Bandoro, le 2 mai 2018.

nouvelle direction politique a été nommée et le Mouvement a exprimé publiquement son soutien à la stratégie du FPRC (voir annexe 6.2).

74. Ce revirement peut s'expliquer par l'indignation suscitée dans la communauté « arabe », qui constitue le principal soutien du MPC, et chez les participants à l'Assemblée par la déclaration prononcée par le Président Touadéra après les événements survenus le 1^{er} mai à l'église Notre-Dame de Fatima⁵⁶. Le Président a aussi dépeint le MPC comme un allié du Gouvernement, tout en prononçant des déclarations considérées comme discriminatoires envers la communauté musulmane⁵⁷. Le dirigeant du MPC, Mahamat Al-Khatim, a dû accepter le changement de position de son mouvement. Al-Khatim, dont le principal objectif demeure la reconnaissance par les autorités nationales de son contrôle sur la région de Kaga-Bandoro⁵⁸, n'a aucun intérêt à contester la légitimité du Gouvernement, mais pour demeurer chef, il doit également tenir compte de l'avis de ses partisans et de sa communauté.

Position toujours ambiguë de l'Union pour la paix en Centrafrique

75. La position de l'UPC est plus incertaine et plus complexe. Bien qu'elle n'ait pas officiellement soutenu le FPRC, l'UPC s'en laisse la possibilité. Ses combattants se sont positionnés autour de Kaga Bandoro et de Sibut en cas de mouvement du FPRC vers Sibut, mais elle reste sceptique quant à la stratégie d'Hissène, qu'elle trouve peu claire, notamment concernant le rôle qui lui est réservé⁵⁹.

76. Depuis l'accord conclu à Ippy en octobre 2017 (voir [S/2017/1023](#), par. 136 et 137), l'UPC poursuit la normalisation de ses relations avec les autres factions de l'ex-Séléka. Le « général » Zacharia Damane, chef du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique, et Ali Darassa se sont rencontrés à Bria le 3 mai 2018 pour conclure un accord entre les communautés goula et peule. Cet accord visait à garantir la liberté de circulation des deux communautés, renforçant la capacité de l'UPC de s'approvisionner au Soudan via Ouadda, qui est contrôlée par Damane.

77. Cependant, l'UPC veut se poser en partenaire raisonnable du Gouvernement et de la communauté internationale. Par exemple, même si elle a été impliquée dans des heurts violents avec des soldats des Forces armées centrafricaines à Bambari le 10 juin, elle a finalement décidé de laisser leur convoi aller jusqu'à Bangassou (voir par. 19 plus haut)⁶⁰. Cette décision a suscité des réactions négatives à la fois des autres factions de l'ex-Séléka et de certains de ses propres membres⁶¹. Toutes les factions de l'ex-Séléka sont opposées à un déploiement des Forces armées centrafricaines avant la conclusion d'un accord global (voir par. 39 plus haut).

Le « groupe de Nairobi » et les autres alliances possibles

78. Les signataires de l'Accord de Nairobi (voir [S/2015/936](#), par. 24 à 26) continuent de s'opposer au Gouvernement. Certaines factions anti-balaka, qui seraient liées à Maxime Mokom et à Jean-François Bozizé (voir [S/2016/1032](#), par. 92 à 96), continuent de coordonner leurs opérations avec le FPRC⁶². Une délégation de six personnes représentant Jean-François Bozizé aurait rencontré Abdoulaye Hissène à

⁵⁶ Voir la page <https://www.facebook.com/Renaissance.cf/posts/1658588347550650>, consultée le 28 juin 2018.

⁵⁷ Rencontre avec une source confidentielle à Kaga Bandoro, le 2 mai 2018.

⁵⁸ Rencontre avec Al-Khatim à Kaga Bandoro, le 1^{er} mai 2018.

⁵⁹ Rencontre avec une source confidentielle à Bangui, le 13 juin 2018.

⁶⁰ Rapport confidentiel du 18 juin 2018.

⁶¹ Rencontre avec une source confidentielle à Bangui, le 13 juin 2018.

⁶² Rencontre avec une source confidentielle à Bangui, le 7 juin 2018.

Kaga Bandoro fin avril 2018⁶³. Les deux groupes partagent toujours des objectifs similaires, mais leur alliance reste fragile, surtout dans un contexte marqué par les tensions intercommunautaires.

79. D'autres parties prenantes basées à Bangui, y compris des acteurs politiques, ont contacté le FPRC pour l'informer de leur soutien officieux afin de se positionner comme partenaires potentiels au cas où le Front déstabiliserait le Gouvernement. Certains soldats des Forces armées centrafricaines ayant pris leur retraite depuis peu sont particulièrement actifs dans l'offre de services à divers groupes armés opposés au Gouvernement⁶⁴.

Position du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique face à la communauté internationale

80. L'ex-Séléka mène rarement des opérations militaires contre la MINUSCA. Cependant, après « l'opération Sukula » et les interventions menées par la MINUSCA à Ndomete pour l'empêcher de s'approcher de Sibut, le FPRC a publiquement accusé la Mission d'apporter un appui militaire au Gouvernement et de perdre son impartialité (voir annexe 6.1). Ses dirigeants ont informé le Groupe d'experts que toute opération conjointe des Forces armées centrafricaines et de la MINUSCA dans des zones sous son contrôle ou aux environs de ces zones pourrait entraîner des confrontations directes⁶⁵.

B. Armement et participation au trafic d'armes de l'ex-Séléka

81. Le fait que le Gouvernement ait récemment acquis des armes a incité les factions de l'ex-Séléka à se réarmer. Certains de leurs éléments ont informé le Groupe d'experts que, puisque le Gouvernement privilégiait l'option militaire (formation, réarmement et attaque) plutôt que le processus politique, les groupes armés devaient se préparer⁶⁶. On trouvera à l'annexe 6.3 des informations sur les importations d'armes, notamment sur les répercussions de la campagne de désarmement lancée par les autorités soudanaises au Darfour sur l'acquisition et l'achat de matériel militaire par les groupes armés de la République centrafricaine.

C. Établissement de structures administratives et fiscales parallèles

82. Le Groupe d'experts a observé que les factions de l'ex-Séléka continuaient d'établir des structures administratives parallèles (voir par exemple [S/2017/1023](#), par. 153 à 155). Leurs dirigeants ont expliqué au Groupe d'experts que ces structures avaient un double objectif : 1) remédier à l'absence de l'État dans les zones qu'elles contrôlaient ; 2) générer des revenus afin de continuer à fournir des services publics à la population, notamment en mettant en place des forces de sécurité⁶⁷.

83. Certains dirigeants de l'ex-Séléka affirment qu'aucune activité ne peut être menée sans leur accord dans les zones qu'ils contrôlent. À titre d'exemple, les dirigeants du FPRC ont indiqué au Groupe d'experts que le passage en mai 2018 du convoi de matériel destiné à la construction d'hôpitaux à Bria et à Ouadda dans le

⁶³ Rencontre avec des sources confidentielles à Kaga Bandoro, le 2 mai 2018.

⁶⁴ Rencontre avec des sources confidentielles à Bangui et dans d'autres préfectures, en mai et juin 2018.

⁶⁵ Rencontre avec les dirigeants du MPC, du FPRC et de l'UPC à Kaga Bandoro, le 3 mai 2018, à Bria, le 9 juin 2018, et à Bangui, le 30 avril 2018.

⁶⁶ Rencontres avec des sources confidentielles le 27 mars, le 22 mai et les 4 et 16 juin 2018.

⁶⁷ Rencontre avec Mahmat Seid à Bria, le 10 juin 2018.

cadre de la coopération entre les gouvernements centrafricain et russe (voir par. 13 plus haut) ainsi que la fourniture de services de sécurité à ce convoi par leurs combattants, n'avaient été acceptés qu'en échange d'une contrepartie financière⁶⁸. Les représentants de la Fédération de Russie ont démenti ces allégations et souligné que le FPRC n'avait laissé passer ce convoi que pour permettre à la population des secteurs sous son contrôle de bénéficier de nouveaux hôpitaux⁶⁹.

Administration parallèle du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique dans la préfecture de la Haute-Kotto

84. Le « général » Mahmat Seid, Président du Comité de gestion financière du FPRC dans la préfecture de la Haute-Kotto, a signalé au Groupe d'experts que son administration était divisée en cinq branches correspondant aux secteurs d'activité suivants : le commerce du café, l'élevage de bétail, la collecte de taxes, les douanes et les services phytosanitaires. On trouvera à l'annexe 6.4 des informations supplémentaires sur le système de taxation du Comité et sur les structures similaires mises en place dans les autres préfectures.

Trafic de diamant et d'or à Bria

Malgré la suspension des exportations de diamants bruts extraits de la zone, certains collecteurs travaillent toujours à Bria. Par exemple, Patrick Kozungu-Yakangi a été arrêté à Bangui, le 30 juin 2017, avec des diamants non déclarés. Grâce à ses relations, il a été libéré quelques jours plus tard (voir S/2017/1023, par. 159 à 162). Il a été vu à Bria depuis, notamment en mars 2018^a.

Certains chefs locaux du FPRC, comme Mahmat Saleh et Damboucha Hissein, commandant de la zone de la Haute-Kotto, sont aussi directement impliqués dans le trafic de diamants^b.

^a Rencontre avec des collecteurs et des artisans mineurs à Bria, du 8 au 11 juin 2018.

^b Ibid.

Administration minière parallèle sous le contrôle du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et de l'Union pour la paix en Centrafrique

85. Les factions de l'ex-Séléka ont aussi établi des structures qui supervisent expressément les activités minières et sont la réplique de l'administration minière officielle. Le FPRC (à Bria et Ndélé) et l'UPC (à Bambari) ont nommé des directeurs régionaux des mines, mis en place des brigades des mines et délivré des permis aux mineurs et aux collecteurs (voir annexes 6.5 et 6.6).

86. Des représentants de l'administration minière gouvernementale ont été déployés à Bambari et à Ndélé en décembre 2017 et en février 2018, respectivement, afin de veiller à assurer la « conformité » de ces zones avec le Processus de Kimberley⁷⁰. La présence de groupes armés les empêche cependant de remplir leur mission et de superviser les activités minières.

⁶⁸ Rencontre avec les dirigeants du FPRC à Kaga Bandoro, le 2 mai 2018.

⁶⁹ Rencontre avec les représentants de la Fédération de Russie à Bangui, le 13 juin 2018.

⁷⁰ Rencontre avec le directeur régional des mines de Bambari à Bangui, le 12 juin 2018 ; réunion avec l'administration minière à Ndélé, le 5 avril 2018.

D. Répercussions des combats dans la préfecture de la Ouaka pour les civils, les acteurs humanitaires et les Casques bleus

87. Entre janvier et juin 2018, la préfecture de la Ouaka a connu une vague d'instabilité qui s'est progressivement propagée de la périphérie à Bambari. Les liens étroits qui unissent les populations et les groupes armés rendent souvent plus complexe la dynamique à l'œuvre dans ce conflit.

Cycle mortel de violence sur l'axe Bambari-Ippy

88. Les incidents les plus sanglants se sont produits à Tagbara et à Seko, sur l'axe Bambari-Ippy (voir carte à l'annexe 6.7). Depuis janvier 2018, alors que l'UPC a renforcé sa mainmise sur la zone grâce à des postes de contrôle et à des patrouilles, des groupes de combattants anti-balaka se sont réorganisés dans les zones environnantes. Vers la mi-mars 2018, des éléments anti-balaka ont attaqué un campement peul à Mbaidou, tuant environ 15 personnes dont des femmes et des enfants (voir annexe 6.8)⁷¹. Tôt le matin du 21 mars, des combattants anti-balaka venus de Yambelego et dirigés par Edmond Obrou⁷² ont attaqué la base de l'UPC à Tagbara, exécuté des civils musulmans et brûlé plusieurs maisons dans la localité. L'UPC a violemment riposté avec l'aide de renforts dépêchés depuis ses bases de Maloum et d'Ippy. Les combattants venus de Maloum ont exécuté 17 civils, y compris le prêtre, dans la paroisse Saint Charles Lwanga de Seko⁷³, et mis le feu à un grand nombre de maisons à Tagbara et à Seko.

89. Deux semaines plus tard, le cycle des représailles a repris. Le 2 avril, l'UPC a arrêté plusieurs individus accusés d'association avec des groupes anti-balaka et en ont remis certains aux Casques bleus de la MINUSCA en poste à Tagbara. Tôt le matin du 3 avril, plusieurs centaines de combattants anti-balaka venus de Yambelego ont attaqué la base de la MINUSCA à Tagbara. En réponse à cette agression, la Mission a rappelé le véhicule blindé qu'elle avait stationné à l'église Saint Charles Lwanga de Seko après l'attaque du 21 mars⁷⁴. Les renforts de l'UPC venus de Maloum ont ainsi eu le champ libre pour exercer de nouvelles représailles sur la population locale et ont tué 23 civils⁷⁵. Un Casque bleu mauritanien a perdu la vie et 11 soldats de la paix ont été blessés dans l'attaque de Tagbara, qui a fait quelque 33 morts chez les anti-balaka (voir annexe 6.9)⁷⁶.

90. On trouvera à l'annexe 6.10 des informations sur les attaques contre les Casques bleus.

Violences à Bambari

91. Si Bambari connaissait une période de calme relatif depuis qu'elle avait été déclarée « zone exempte de groupe armé » en février 2017 (voir S/2017/639, par. 53), l'UPC était restée dans la ville en faisant profil bas. Les 14 et 15 mai, des affrontements intercommunautaires attisés par les groupes armés ont fait neuf tués et neuf blessés parmi les civils et ont poussé 7 000 personnes à prendre la fuite⁷⁷. La nuit, des membres de la population locale ont profité de la situation pour piller les

⁷¹ Rencontre avec une source confidentielle à Bambari, le 30 avril 2018, et avec des représentants des déplacés à Tagbara, le 1^{er} mai 2018.

⁷² Rencontre avec une source confidentielle à Bangui, le 28 avril 2018, et avec des représentants des déplacés à Tagbara, le 1^{er} mai 2018.

⁷³ Rencontre avec des professionnels de la santé à Séko, le 1^{er} mai 2018.

⁷⁴ Rencontre avec une source confidentielle à Tagbara, le 1^{er} mai 2018.

⁷⁵ Rencontre avec des professionnels de la santé à Séko, le 1^{er} mai 2018.

⁷⁶ Rapport confidentiel du 4 avril 2018.

⁷⁷ Rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 16 mai 2018.

locaux de trois ONG internationales et de nombreuses associations locales, ainsi que des maisons particulières et des bâtiments publics. Aucune violence physique n'a été déplorée, mais la capacité d'action des organismes humanitaires a été gravement compromise⁷⁸. Plus tard, une fois la situation apaisée, plusieurs ONG ont été victimes d'une nouvelle série de cambriolages extrêmement élaborés (soigneusement planifiés et exécutés de façon professionnelle par des éléments armés), qui les ont forcées à réduire ou à suspendre leurs activités⁷⁹.

92. Les 29 et 30 mai 2018, des affrontements violents ont opposé des éléments de l'UPC à la MINUSCA et aux Forces de sécurité intérieure et ont fait plus de 20 morts⁸⁰. L'afflux d'un grand nombre de combattants blessés a exacerbé les tensions à l'hôpital de la ville. Le 6 juin, des dizaines d'éléments de l'UPC ont fait irruption dans l'établissement pour en extraire un de leurs camarades et ont tiré à l'intérieur. Tous les patients musulmans ont fui par peur des représailles. Peu après, plusieurs combattants locaux anti-balaka sont entrés dans les locaux pour rechercher des membres de l'UPC et les ont pillés. Les attaques contre les établissements médicaux et les menaces contre le personnel médical ont radicalement réduit l'accès aux soins de santé à Bambari, surtout pour la communauté musulmane⁸¹.

VII. Évolution de la situation dans l'ouest de la République centrafricaine

A. Activités des groupes armés

La Coalition Siriri, un nouvel acteur aux grandes ambitions

93. Dans la préfecture de la Mambéré-Kadéï, un nouveau groupe armé appelé Coalition Siriri a été créé à la fin de l'année 2017. Ses membres, principalement peuls, sont étroitement liés à l'UPC⁸². Son objectif proclamé est de protéger les propriétaires de bétail, qui sont la cible des combattants anti-balaka⁸³. Cependant, depuis janvier 2018, la Coalition Siriri a étendu ses positions dans le sud de la préfecture de la Nana-Mambéré en coopérant avec des éléments du Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC), ce qui lui donne plus d'occasions de taxer illégalement la transhumance et les activités minières (voir par. 102 et 103).

Accord entre Retour, réclamation et réhabilitation et les anti-balaka des frères Ndalé

94. Le 15 décembre 2017, dans la préfecture de la Nana-Mambéré, Retour, réclamation et réhabilitation et le groupe anti-balaka mené par les frères Ndalé (voir [S/2017/1023](#), par. 202 à 208) ont conclu un accord de paix⁸⁴.

95. Cet accord a permis d'établir un cessez-le-feu et une division claire des territoires entre les deux groupes, qui administrent chacun un système lucratif de taxation illégale des activités de transhumance.

⁷⁸ Rencontre avec des représentants d'ONG à Bangui, le 11 juin 2018.

⁷⁹ Rencontre avec des sources confidentielles à Bangui, les 9 et 15 juin 2018.

⁸⁰ Rapport confidentiel du 30 mai 2018.

⁸¹ Rencontre avec une source confidentielle à Bangui, le 15 juin 2018.

⁸² Rencontre avec un représentant de l'UPC à Bangui, le 27 avril 2018. Rapport confidentiel du 26 mars 2018.

⁸³ Rapport confidentiel du 26 mars 2018.

⁸⁴ Rapport confidentiel du 18 décembre 2017.

Conflit entre le Mouvement national pour la libération de la Centrafrique et Révolution et justice

96. Le 28 décembre 2017, de violents affrontements ont éclaté entre les anciens alliés que sont Révolution et justice et le Mouvement national pour la libération de la Centrafrique, une ancienne branche locale du MPC (voir S/2017/1023, par. 194 à 197), aux environs de Paoua.

97. Malgré « l'opération Mbaranga » lancée par la MINUSCA en janvier 2018 et la suspension des affrontements entre les deux groupes qui en a découlé, la zone demeure peu sûre.

98. On trouvera à l'annexe 7.1 des informations supplémentaires sur les activités des groupes armés susmentionnés.

B. Violations des droits de l'homme découlant de l'insécurité

99. La situation dans le triangle Bossangoa-Markounda-Nanga Boguila illustre l'impact pour les civils et les acteurs humanitaires des récents changements politico-militaires survenus dans la zone (voir annexe 7.2). Le 3 mars 2018, des viols multiples ont été signalés dans le village de Kiriwiri (préfecture de l'Ouham)⁸⁵. Le Groupe d'experts a constaté qu'un grand nombre de femmes vivant dans la zone de Nana Bakassa et de Bouaye avaient été violées ou agressées sexuellement par petits groupes et à différentes occasions au cours des deux mois précédents par un groupe d'éleveurs dirigé par un individu appelé Balewa (voir annexe 7.3).

100. En outre, le 25 février 2018, six travailleurs humanitaires ont été attaqués dans leur voiture entre Defei et Markounda et brutalement assassinés. Le Groupe d'experts a recueilli des témoignages accusant six éléments armés qui seraient directement supervisés par Abdallah, un commandant local du MPC (voir annexe 7.4)⁸⁶.

C. Prolifération des entreprises minières et conséquences pour la sécurité

101. Depuis début 2016, plusieurs entreprises étrangères ont obtenu le permis d'exploiter des mines de diamant et d'or de façon semi-mécanique ou industrielle en République centrafricaine. L'État tire des recettes fiscales de ces investissements. En même temps, dans les zones où l'autorité de l'État est limitée, la présence d'acteurs économiques peut être source de revenus pour les groupes armés, qui leur extorquent des fonds, les taxent illégalement, voire s'arrangent directement avec les entreprises, comme cela a été le cas en 2016 avec la compagnie privée de sécurité FIT Protection (voir S/2016/694, par. 85 à 89).

Racket des entreprises extrayant l'or dans la zone d'Abba (préfecture de la Nana-Mambéré)

102. Les 5 et 6 janvier 2018, des combattants armés de la Coalition Siriri et des FDPC ont menacé les travailleurs de trois entreprises minières opérant dans la zone d'Abba, à savoir IMC, Zighu Mining et Tieng Pao. Des représentants des autorités locales et des personnes impliquées dans la médiation entre les entreprises et les groupes armés ont expliqué au Groupe d'experts que ces entreprises avaient dû payer 2 millions de

⁸⁵ Voir la page <http://www.msf.org/en/article/central-african-republic-survivors-describe-mass-rape-ordeal-outside-bossangoa>, consultée le 26 juin 2018.

⁸⁶ Rencontre avec des sources confidentielles à Markounda, les 25 et 26 mars 2018.

francs CFA (soit 3 750 dollars) aux combattants pour qu'ils acceptent de quitter le secteur⁸⁷.

103. Les dirigeants de Tieng Pao nient avoir payé les groupes armés à cette occasion, mais reconnaissent avoir versé 3 millions de francs CFA (soit 5 650 dollars) à des éléments armés en novembre et décembre 2017 dans un cas similaire⁸⁸. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de rencontrer les dirigeants d'IMC et de Zighu Mining, qui n'étaient pas en République centrafricaine pendant sa visite.

104. On trouvera à l'annexe 7.5 des informations sur le recours aux combattants anti-balaka ainsi qu'à des éléments des Forces de sécurité intérieure et des Forces armées centrafricaines pour assurer la sécurité des acteurs économiques, y compris des entreprises minières.

Zone de Bossangoa

105. On trouvera à l'annexe 7.6 des informations sur l'arrivée des entreprises minières dans la zone de Bossangoa, un fief anti-balaka.

D. Braconnage et trafic d'ivoire dans la réserve nationale de Dzanga Sangha⁸⁹

VIII. Dynamiques et itinéraires du trafic des armes et des ressources naturelles

A. Trafic d'armes organisé par des individus basés à Bangui à l'aide de véhicules escortés par la MINUSCA

106. Le 29 janvier 2018, des membres de l'UPC ont informé le Groupe d'experts qu'ils avaient arrêté et fouillé des véhicules d'Ecolog International escortés par la MINUSCA devant le camp de la Mission à Ippy⁹⁰ et qu'ils y avaient trouvé 1 727 cartouches de chasse de la Manufacture d'armes et de cartouches du Congo(MACC), 602 paquets de Tramadol et 1,5 kg de marijuana. Six chauffeurs et chauffeurs assistants avaient été arrêtés, dont quatre avaient été condamnés pour possession illicite de munitions et de marchandises prohibées ou pour complicité⁹¹.

107. Selon des témoins, l'un des condamnés, Didier Zala, utilisait régulièrement les camions d'Ecolog International, un contractant de la MINUSCA, pour faire transiter en contrebande des munitions de chasse jusqu'aux villes de Bria, de Bambari et d'Ippy. Zala aurait acheté à Lopola (Congo) ces munitions qu'il vendait à des chasseurs et à des combattants anti-balaka (voir annexe 8.1)⁹². Le Groupe d'experts poursuit son enquête pour déterminer si des convois escortés par la MINUSCA sont utilisés par des trafiquants se livrant à la contrebande d'armes, de munitions et de ressources naturelles.

⁸⁷ Rencontres avec le sous-préfet d'Abba, un gendarme, des membres de l'administration minière et des sources confidentielles à Bouar et à Abba, du 26 au 28 mars 2018.

⁸⁸ Rencontre avec les dirigeants de Tieng Pao à Bangui, le 30 mars 2018.

⁸⁹ Voir annexe 7.7.

⁹⁰ Conversation téléphonique avec les membres de l'UPC, le 29 janvier 2018.

⁹¹ Jugement de la Cour d'appel de Bambari, le 14 février 2018.

⁹² Rencontres avec cinq sources confidentielles à Bangui, les 28 et 30 mai et les 4 et 18 juin 2018.

B. Mesures prises par le Congo pour lutter contre les exportations illégales de munitions de la Manufacture d'armes et de cartouches du Congo vers la République centrafricaine

108. Les munitions de chasse MACC, qui sont utilisées par les combattants anti-balaka au cours d'opérations comme celle qu'ils ont menée à Tagbara (voir par. 88 et 89 plus haut), continuent d'être importées illégalement dans le pays à partir du Congo et de la République démocratique du Congo⁹³ (voir S/2017/1023, par. 106, 107 et 248) et d'être vendues dans tout le pays (voir annexe 8.2).

109. Le Groupe d'experts s'est rendu à Brazzaville et à Pointe-Noire, au Congo pour sensibiliser le Gouvernement et le fabricant de ces munitions au problème de l'importation et de l'utilisation illicites des cartouches MACC par les combattants anti-balaka en République centrafricaine et au fait qu'il n'y a pas suffisamment d'informations sur les boîtes de munitions pour permettre le traçage prescrit par la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage ou Convention de Kinshasa (voir S/2017/1023, par. 250)⁹⁴. À l'issue de cette visite, les autorités congolaises ont adopté certaines mesures visant à mieux réguler la vente des munitions en question (voir annexe 8.3).

C. Processus de Kimberley et commerce et trafic de diamants

110. De janvier à juin 2018, environ 74 000 carats de diamants bruts ont été exportés officiellement par la République centrafricaine⁹⁵. Ce chiffre comprend les stocks accumulés par les bureaux d'achat les années précédentes (lorsque les exportations étaient suspendues) et qui ont été exportés début 2018 (voir annexe 8.8). Moins de 2 000 carats ont été proposés à l'exportation et exportés légalement depuis le début de 2018, ce qui est très peu.

111. Cette baisse spectaculaire du commerce légal de diamants, qui contraste avec la dynamique positive décrite dans le rapport final de 2017 du Groupe d'experts (voir S/2017/1023, par. 224 à 226), est liée à la fermeture de la plupart des bureaux d'achat des provinces depuis le deuxième semestre de 2017⁹⁶. Les responsables des bureaux d'achat ont déclaré au Groupe d'experts que ces fermetures étaient dues au manque de liquidités lui-même attribuable au retard pris dans l'approbation des exportations dans le cadre du système de suivi du processus de Kimberley⁹⁷. Les membres de l'équipe de suivi du Processus de Kimberley expliquent que ces retards résultent des difficultés rencontrées par les bureaux d'achat et les autorités nationales pour réunir les informations nécessaires à l'approbation des exportations, conformément au cadre opérationnel de juin 2015.

112. Le manque actuel de bureaux d'achat contribue fortement à la reprise du trafic de diamants dans l'ouest du pays, les artisans mineurs et les collecteurs n'ayant pas d'autre choix que de vendre leurs diamants illégalement, s'ils veulent poursuivre leurs activités.

113. Bien qu'aucun groupe armé ne contrôle les mines des zones déclarées « conformes » dans le cadre du Processus de Kimberley, le Groupe d'experts constate

⁹³ Rencontres avec des agents des douanes à Bangui, les 1^{er} et 16 juin 2018.

⁹⁴ Visite du Groupe d'experts à Brazzaville et à Pointe Noire, du 16 au 22 avril 2018.

⁹⁵ Données officielles de la République centrafricaine.

⁹⁶ Visite du Groupe d'experts à Berbérati et à Nola, du 11 au 16 janvier 2018.

⁹⁷ Rencontre avec des dirigeants de bureaux d'achat à Bangui, les 17 et 21 janvier 2018.

que la plupart des chefs anti-balaka de la préfecture de la Mambéré-Kadéï, notamment « Awilo », « Mopao » et Kevin Padom, qui se fait appeler « Kempo », participent à l'exploitation des diamants⁹⁸. Nombre d'entre eux ont toujours travaillé dans le secteur du diamant et continuent de le faire aujourd'hui pour leur propre compte ; le Groupe d'experts n'a recueilli aucun élément prouvant que ces personnes contribuaient au financement du mouvement anti-balaka dans sa globalité.

114. Le Gouvernement a informé le Groupe d'experts que la plupart des sous-préfectures du sud-ouest du pays, à l'exception des quelques-unes où l'insécurité demeurerait élevée, comme celle d'Amada-Gaza, feraient bientôt l'objet d'une demande d'homologation par l'équipe de suivi du Processus de Kimberley⁹⁹.

D. Or : exploitation et trafic

115. Les exportations officielles d'or de la République centrafricaine continuent d'augmenter (voir [S/2017/1023](#), par. 223). Le record établi en 2017 (108 kg) devrait être dépassé en 2018 puisque 65 kg d'or ont déjà été exportés entre janvier et mai 2018¹⁰⁰.

116. La traçabilité de la production est toutefois très limitée et la majeure partie est exportée illégalement (voir [S/2017/1023](#), par. 158 et 230). Parmi les pays voisins où l'or est introduit clandestinement le Cameroun occupe une place de choix, l'or y étant acheté à un prix largement plus élevé (23 000 à 24 000 francs CFA, soit 40 à 44 dollars le gramme) qu'à Bangui (20 000 à 22 000 francs CFA, soit 35 à 39 dollars le gramme) et même, parfois, que sur le marché mondial¹⁰¹.

E. Trafic de diamants et d'or et absence de contrôle aux aéroports

117. C'est principalement par route que les trafiquants transportent l'or et les diamants depuis leurs lieux d'extraction jusqu'à Bangui et dans les pays voisins. Mais le transport aérien demeure le moyen privilégié pour faire parvenir à Bangui des marchandises venant de zones aux routes peu sûres comme Bria (voir [S/2017/1023](#), par.159 à 169). Le transport aérien permet également de sortir illégalement or et diamants du pays par l'aéroport international de Bangui¹⁰².

118. L'Unité spéciale antifraude (USAF) est absente de tous les aérodromes du pays, sauf de l'aéroport de Bangui, où les passagers ne sont fouillés qu'au départ et non à l'arrivée, même s'ils viennent de régions aurifères ou diamantifères (voir la recommandation figurant à l'alinéa e) du paragraphe 119)¹⁰³. Le Groupe d'experts a constaté que les trafiquants qui partaient de Bangui pouvaient aussi recevoir des colis non contrôlés directement sur le tarmac de l'aéroport avant l'embarquement.

IX. Recommandations

119. Le Groupe d'experts recommande au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine :

⁹⁸ Rencontre avec des artisans mineurs et des sources confidentielles à Berbérati, le 11 janvier 2018.

⁹⁹ Rencontre avec le Ministre des mines à Bangui, le 5 juin 2018.

¹⁰⁰ Données officielles sur les exportations de la République centrafricaine.

¹⁰¹ Rencontre avec des artisans miniers et des collecteurs à Bossangoa, le 24 mars, à Bouar, le 26 mars, et à Bambari, le 1^{er} mai 2018.

¹⁰² Rencontre avec des trafiquants à Bangui, le 21 mars 2018, et à Bria, le 9 juin 2018.

¹⁰³ Rencontre avec l'Unité spéciale antifraude à Bangui, le 1^{er} avril 2018.

a) D'encourager la MINUSCA et les autorités nationales à établir une procédure standard pour l'inspection, le traitement et le stockage du matériel militaire arrivant sur le territoire de la République centrafricaine en vertu d'une dérogation à l'embargo sur les armes (voir par. 20 plus haut et annexe 2.2).

b) De demander au Gouvernement du Soudan du Sud de lui fournir des renseignements au sujet du passeport diplomatique sud-soudanais utilisé par François Bozizé, qui est inscrit sur la Liste des sanctions, et de l'annulation dudit passeport (voir par. 27 plus haut) ;

c) D'encourager le Gouvernement de la République centrafricaine et des pays voisins à établir ou à activer (ou réactiver) des commissions chargées des questions transfrontières, notamment celles intéressant le régime des sanctions de l'ONU ou l'insécurité dans le pays, comme l'application de l'interdiction de voyager frappant les personnes inscrites sur la Liste des sanctions, la transhumance et le trafic d'armes et de ressources naturelles (voir par. 47 et 48 plus haut) ;

d) D'encourager le Haut Conseil de la communication de la République centrafricaine à poursuivre et à renforcer le suivi, la notification et la répression des incitations publiques à la discrimination, à la haine et à la violence, notamment ethnique ou religieuse, qui menacent la paix, la stabilité et la sécurité du pays (voir par. 60 plus haut) ;

e) D'encourager les autorités nationales centrafricaines à renforcer le contrôle par les agents de l'Unité spéciale antifraude des passagers et de leurs bagages aux aéroports, en particulier des personnes qui atterrissent à l'aéroport de Bangui en provenance d'aérodromes situés dans des régions aurifères et diamantifères (voir par. 118 plus haut).

Annexes

Annexes to the midterm report of the Panel of Experts on the Central African Republic extended pursuant to Security Council resolution 2399 (2018)

Contents

	<i>Page</i>
Annex 1.1: Map of the Central African Republic.	3
Annex 2.1: National security and defence forces: training, equipment and deployment ...	4
Annex 2.2: The delivery and use of exempted weapons and ammunition.....	6
Annex 2.3: Copy of passport used by sanctioned individual François Bozizé	13
Annex 2.4: Additional information on travel ban violations by François Bozizé and Nourredine Adam.....	14
Annex 3.1: Visits undertaken by the African Union Panel of Facilitators.....	18
Annex 3.2: Analysis of the recent events in Bangassou (Mbomou prefecture)	19
Annex 3.3: FPRC meeting with the AU Panel of Facilitators, Ndélé, 27 March 2018.....	20
Annex 4: National Commission of Inquiry established by the CAR Government on the failed coup d'état in Equatorial Guinea	28
Annex 5.1: Chronology of events in the PK5 neighbourhood of Bangui from January to April 2018.....	31
Annex 5.2: Incitement to discrimination and violence against the Muslim community published on Facebook in April and May 2018	39
Annex 5.3: Extract of the “Analysis of the press articles including discourses and appeals to discrimination, hostility and violence”, as prepared by MINUSCA	41
Annex 5.4: Caricature published by the CAR newspaper L'Ecureuil four times between 25 and 31 May 2018	43
Annex 5.5: Transcription of the speech of Sylvain Ngoni, Member of Parliament from Bimbo, during the Prime Minister's question time on 1 May 2018.....	44
Annex 5.6: The High Commission of Communication	45
Annex 5.7: Profile of the five main SDG leaders	46
Annex 5.8: PK5 neighbourhood weaponry and arms trafficking	48
Annex 6.1: Communiqués of FPRC	52
Annex 6.2: Communiqués on the cooperation of MPC and FPRC.....	58
Annex 6.3: Ex-Séléka weaponry and arms trafficking	61
Annex 6.4: FPRC parallel administration	67
Annex 6.5: FPRC parallel mining administration in Ndélé (Bamingui-Bangoran prefecture)	71
Annex 6.6: UPC parallel mining administration in Ouaka prefecture	73
Annex 6.7: Map of Tagbara and Seko, Bambari-Ippy road.....	75
Annex 6.8: Pictures of victims of the anti-balaka attack on the Fulani camp in Mbaidou.....	76
Annex 6.9: Pictures of Tagbara and Séko after the clashes of 3 April 2018	77
Annex 6.10: Deadly attacks against peacekeepers from 1 January to 21 June 2018	79
Annex 7.1: Armed groups in the west of the CAR.....	80

Annex 7.2: Bossangoa-Markounda-Nana Boguila triangle map and context	89
Annex 7.3: Cases of rape and sexual assault in the Bossangoa area	90
Annex 7.4: Attack against humanitarian actors in Defei (Ouham prefecture) on 25 March 2018	91
Annex 7.5: Use of anti-balaka fighters, ISF and FACA elements as security providers for economic operators ...	92
Annex 7.6.: Gold mining in the Bossangoa area: the arrival of mining companies in an anti-balaka stronghold ..	94
Annex 7.7: Poaching and ivory trafficking in the Dzanga Sangha National reserve	95
Annex 8.1: Additional information on, and pictures of, arms trafficking organized by Bangui-based individuals on MINUSCA escorted vehicles.....	96
Annex 8.2: Trafficking and selling of hunting ammunition	99
Annex 8.3: Temporary measures taken by Congolese authorities to limit diversion of MACC ammunition	101
Annex 8.4: Audit and export of the diamond stockpiles	105

Annex 1.1: Map of the Central African Republic



Map No. 4048 Rev. 8 UNITED NATIONS
June 2016

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)

Annex 2.1: National security and defence forces: training, equipment and deployment.

1. Additional information on the training of FACA by the European Union Training Mission in the Central African Republic (EUTM)

Since September 2016, EUTM has trained a total of 3,000 FACA soldiers:

- Qualifying courses for 344 FACA officers (i.e. 38% of the total officers) and 544 non-commissioned officers (i.e. 26% non-commissioned officers);
- Training for 1,600 FACA soldiers (a total of three battalions, the last battalion finishes training in early August 2018);
- Training of 232 FACA soldiers as part of the pilot project for disarmament, demobilization, reintegration and repatriation;
- The validation of the training of 344 FACA soldiers organized in Rwanda and Equatorial Guinea.

2. Additional information on the training of FACA by instructors from the Russian Federation

The first training of personnel of the CAR national defence and security forces by the military (5) and civilian (170) instructors of the Russian Federation, as notified to the Committee on 26 December 2017, was concluded on 31 March 2018. The training took place in the CAR and in the Sudan. During an official ceremony at the training site on 31 March 2018 in Berengo, 65 km southwest of Bangui, 202 FACA soldiers and Presidential Guards demonstrated some of the operational skills acquired during their training.¹⁰⁴ Few days earlier, on 26 March, most of the National defence and security forces trained in the Sudan¹⁰⁵ flew back to the Central African Republic.¹⁰⁶

The second training of 200 FACA soldiers and 54 Presidential Guards was conducted in Berengo between 30 March and 30 May 2018. The third training of 400 FACA soldiers and 62 Presidential Guards started in Berengo on 30 May 2018. This brings the total of FACA soldiers and Presidential Guards trained by Russian instructors to approximately 900.¹⁰⁷

The presence of instructors from the Russian Federation amidst the Presidential Guard, as observed by the Panel in Berengo on 31 March, was reported to be part of the training exercise.¹⁰⁸ Contrary to the information conveyed by several media sources,¹⁰⁹ the then Head of the training mission of the Russian

¹⁰⁴ Panel's visit to Berengo, 31 March 2018.

¹⁰⁵ 85 FACA from BIT3 battalion; 1 FACA from BIT4 battalion; 2 FACA from BIT5 battalion; 112 elements from the Presidential Guard.

¹⁰⁶ Meeting with the Minister of Defence of the CAR, Bangui, 27 April 2018. Meeting with the then Head of the Russian training and weapons management mission, Bangui, 6 April 2018.

¹⁰⁷ Meeting with Presidential security adviser, Bangui, 19 June 2018.

¹⁰⁸ Meeting with Presidential security adviser, Bangui, 6 April 2018.

¹⁰⁹ See, for instance, <http://www.jeuneafrique.com/551743/politique/centrafrique-la-garde-rapprochee-russe-du-president-touadera/>; <http://107.189.40.50/ptv//program/20180417/afriquepress0128.mp4>, accessed on 20 April 2018.

Federation told the Panel that there was no plan to include Russian nationals in the Presidential Guard or the close protection of the President.¹¹⁰

¹¹⁰ Meeting with Presidential security adviser, Bangui, 6 April 2018. Meeting with the Director-General of the Gendarmerie, Bangui, 24 May 2018.

Annex 2.2: The delivery and use of exempted weapons and ammunition.**1. Chinko Project's arms and ammunition**

On 17 January 2018, firearms (total 135) and ammunition (total 91,240 rounds) for use by Chinko Project/African Parks Network - as exempted by the Sanctions Committee on 27 February 2017 - arrived at Bangui M'Poko International Airport from Borge, Bulgaria. Upon arrival, the aircraft was unloaded by Chinko personnel and the CAR armed and security forces, and brought to a secure UNMAS storage facility under MINUSCA escort.¹¹¹ MINUSCA (UNMAS), in collaboration with inspectors of the Ministries of Water and Forestry, Defence and Interior, immediately proceeded with the detailed verification of the shipment, as planned in advance by all partners concerned. The next day, the weapons and ammunition were safely transported by air to Chinko Project, Haute Kotto and Mbomou préfectures. The weapons are currently being used by the 52 rangers of the Chinko Project.

Some minor differences between the amounts of ammunition ordered and those received were observed by UNMAS and Chinko. Moreover, the serial numbers on the weapons did not correspond to the serial numbers on the list received by Chinko from the supplier. The Panel urged Chinko to request the CAR authorities to send a letter to the Sanctions Committee to report this information, which they did on 19 April 2018.

The Panel notes that some members of the diplomatic community and MINUSCA staff have raised concerns regarding the use of conventional weapons of war by Chinko rangers in a park surrounded by areas with strong armed group presence, and have questioned the rangers' legitimacy to exercise law enforcement duties.¹¹²

The Chinko Project was founded as a Central African Republic non-governmental organization in 2013. It is managed by the African Parks Network that has obtained a license from the CAR Government until the year 2064 to sustainably manage a 17,600-sq. km area in eastern CAR, the Chinko Project Area (CPA). The CPA rangers have full authority to enforce Central African law inside the CPA by arresting and disarming poachers and transporting them to the responsible Central African authorities, according to the mandate issued by the CAR Government.

¹¹¹ The Panel was present at the Bangui airport to observe the delivery on 17 January 2018.

¹¹² Meeting of the Arms Embargo Working Group, Bangui, 29 January 2018. Meeting with confidential sources, Bangui, 17 January 2018.

2. Arms and ammunition from the Russian Federation

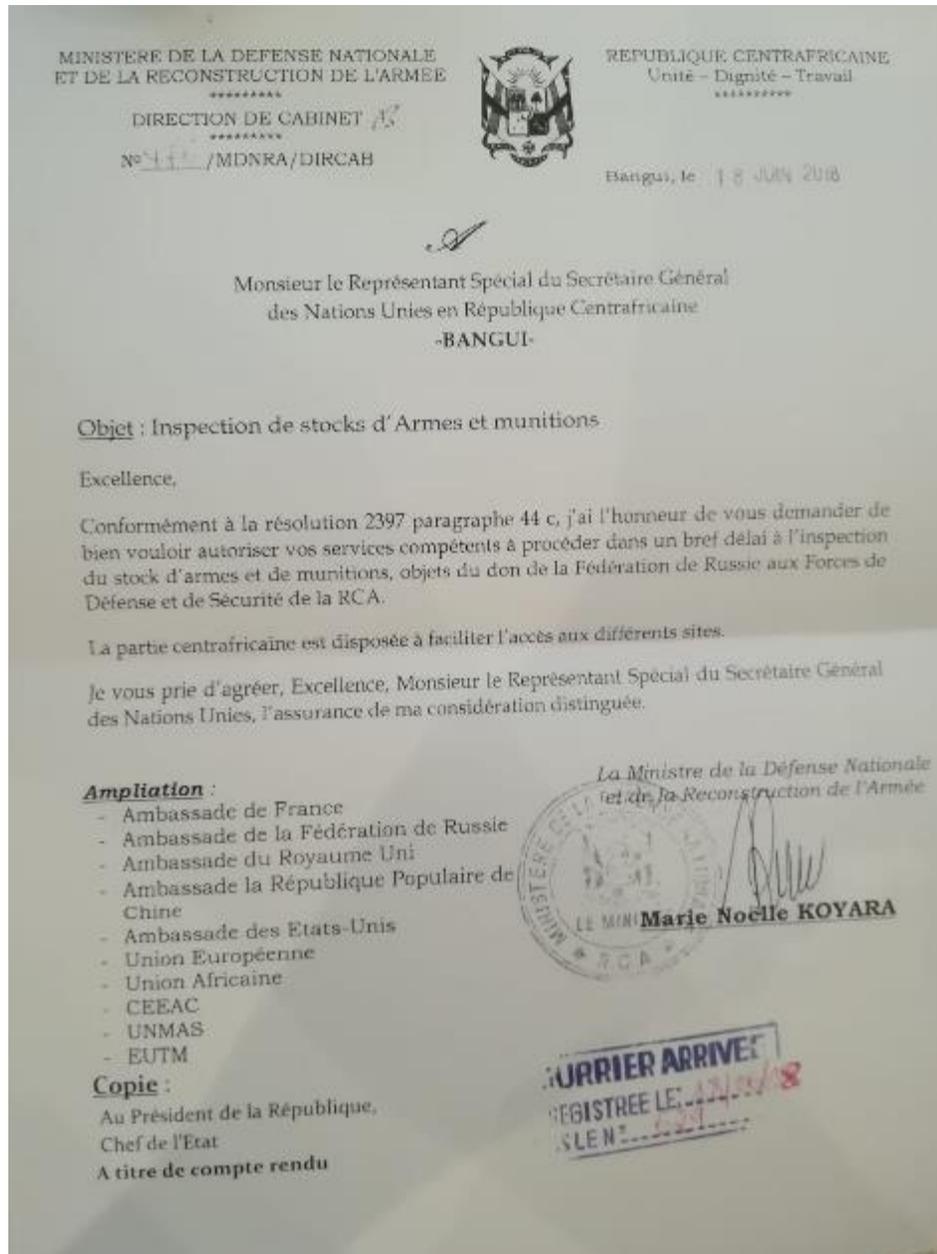
The first phase of the delivery of weapons and ammunition from the Russian Federation was completed on 7 February 2018. A first aircraft arrived at Bangui M'Poko International Airport on Friday 26 January; two other aircraft arrived during the night from Tuesday 30 to Wednesday 31 January; two aircraft arrived in the night from Thursday 1 February to Friday 2 February; two aircraft arrived in the late afternoon and evening of 5 February 2018; and two aircraft arrived on 7 February 2018.

The aircraft were unloaded by nationals of the Russian Federation in the military area of the airport, in the presence of the CAR security and armed forces providing perimeter security and, at times, in the presence of EUTM and/or UNMAS staff as well as the Panel of Experts.¹¹³ The Government of the CAR requested and received the support of MINUSCA to escort the weapons from the M'Poko Airport to Camp de Roux. Given that all the flights reached Bangui after sundown, it was not possible to proceed with a proper inspection of the stockpile upon arrival. CAR and Russian officials indicated that, upon completion of the transfer of the exempted materiel, UNMAS and the Panel would have access to the entire stockpile for inspection and accounting.¹¹⁴ As indicated in paragraph 20 of the report, on 18 June 2018 the Minister of Defence sent a letter to MINUSCA requesting an expeditiously inspection (see below).

¹¹³ The Panel of Experts was present at the Bangui M'Poko International Airport when the first aircraft arrived on 29 January 2018.

¹¹⁴ Communication with UNMAS, 3 February 2018 and phone conversation with a representative of the Embassy of the Russian Federation, Bangui, 29 January 2018.

Letter dated 18 June 2018 from the Minister of Defence of the CAR regarding the inspection. Document obtained by the Panel from a confidential source on 19 June 2018.



Below photographs of a Russian 7,62 mm Kalashnikov PK machine-gun with serial number CF400 taken by the Panel in Sibut on 25 May 2018.



The distribution method of the weapons and ammunition from the Russian Federation is such that each individual recipient will be responsible and accountable for the received weaponry: a form with detailed information (identity picture, number and type of equipment received, serial number of each weapon) is prepared for each individual receiving equipment and signed by the beneficiary.¹¹⁵

¹¹⁵ Meeting with Presidential security adviser, Bangui, 6 April 2018. Meeting with EUTM, Bangui, 6 April 2018. Correspondence with confidential source 12 April 2018.

Copies of the individual fiches. Document obtained by the Panel from the Presidential security adviser 4 June 2018.



Картонка закрепления оружия

Фамилия BAUNO

Имя OVAYOLE

Личный номер 96.11.5780

№ П/П	Наименование оружия	Номер оружия	Роспись	Отметка о сдаче
	Пистолет ПМ	1120250	<i>[Signature]</i>	
	2,0 ПСТ	48	<i>[Signature]</i>	



Картонка закрепления оружия

Фамилия [Redacted]

Имя [Redacted]

Личный номер 98.10.5883

№ П/П	Наименование оружия	Номер оружия	Роспись	Отметка о сдаче
	Пистолет ПМ	ВА 2251	<i>[Signature]</i>	
	2,0 ПСТ	48	<i>[Signature]</i>	

3. The distribution and use of arms and ammunition repatriated from Cameroon

Part of the military equipment repatriated from Cameroon (S/2017/1023, para. 25 and annex 2.4), as approved by the Sanctions Committee on 4 May 2017, was transported to Paoua in view of its use during the “Mbaranga operation”.

On 25 January 2018, 58 FACA soldiers were deployed to Paoua (Ouham Pendé prefecture) to work alongside MINUSCA as part of the “Mbaranga operation”, which aimed at ensuring the withdrawal of all armed groups to 50 kilometers from the town.¹¹⁶ A FACA officer informed the Panel that the FACA soldiers were under MINUSCA Force command.¹¹⁷

Copy of the register in Camp De Roux listing the military equipment repatriated from Cameroon and transported to Paoua in view of their use during the “Mbaranga operation”. Documents obtained by the Panel from a confidential source on 26 January 2018

REGISTRE DE MOUVEMENT DES ARMES

Date	Heure de sortie	Type	N° de série de l'arme	Provenance				Site d'origine par				Armement existant l'arme				
				Nom	Prénoms	N° Matricule	Signature	Etat de conservation	Type	Précise	Signature	Date	Précise	Signature		
21/01/18	10h00		21 01 20 16	DUNST	BOU	11-2-1072	[Signature]									
		RDC7000	24 01 20 02	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 03	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 04	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 05	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 06	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 07	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 08	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 09	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 10	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 11	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 12	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 13	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 14	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 15	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 16	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 17	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 18	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 19	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 20	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 21	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 22	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 23	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 24	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 25	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 26	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 27	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 28	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 29	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 30	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 31	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 32	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 33	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 34	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									
			20 01 20 35	NGAN	BOU	11-2-1072	[Signature]									

¹¹⁶ Confidential reports 17 and 29 January 2018. Meeting with officials from the CAR Government and confidential sources, Bangui, 29 January 2018.

¹¹⁷ Meeting with Captain Gambi, Paoua, 30 January 2018.

4. Proposal for a protocol governing exempted arms, ammunition and military equipment

The latest transfer of military equipment from Cameroon, Bulgaria (Chinko project) and the Russian Federation demonstrates the need for MINUSCA, in cooperation with the CAR authorities, to develop a protocol governing the inspection and stockpile management of exempted military equipment.

The purpose of such an inspection protocol would be to clearly establish the responsibilities and tasks of the (i) CAR security and armed forces, (ii) exporting State or private enterprise, and (iii) MINUSCA. The protocol would also set a standard procedure regarding (a) timely information sharing on the exact time of the arrival of the military equipment and the details of each shipment; (b) security measures to be adopted; (c) transport and verification of the imports; (d) safe storage of the imports; and (e) subsequent inspections and registration of the imports.

To date, imports of exempted military equipment are processed on an *ad hoc* basis, which has, at times, resulted in questions by some individuals or entities of the legitimacy of some actions (such as the presence of, and inspection by, MINUSCA staff) and the measures that need to be taken for the purpose of mitigating the possible diversion of imported armaments (such as ensuring the security, inspection and safe storage of weapons and ammunition). The involvement of the newly-established National Commission to Combat the Proliferation of Small Arms and Light Weapons would also be essential for ensuring a smooth management of imported armaments.

Annex 2.4: Additional information on travel ban violations by François Bozizé and Nourredine Adam.

1. Travel ban violations by François Bozizé : additional information

1.1. Information provided to the Panel by Member States

Between 26 February and 1 March 2018, the Panel transmitted official communications underlining the need to enforce the travel ban against “Samuel Peter Mudde” and requested additional information on possible travel by Mr. Bozizé using Mr. Mudde’s identity. Letters were sent to the Governments of countries reportedly visited by Mr. Bozizé since his listing by the 2127 Committee on 9 May 2014, namely Benin, Cameroon, Ethiopia, Nigeria, South Africa, Uganda, as well as to airlines that the former President may have used to travel, namely Asky, Ethiopian Airlines, Rwandair and Kenya Airways.

On 17 April 2018, the Cameroonian authorities informed the Panel that Mr. Bozizé had not visited Cameroon since 2013, when the former President was briefly granted asylum in this country. They also confirmed that the name François Bozizé was included in the list of individuals whose entry on the Cameroonian territory was banned.

In its December 2017 final report, the Panel indicated that in October 2017, Mr. Bozizé had reportedly travelled to Benin (S/2017/1023, para.33), where he would have participated in religious ceremonies. In response to an information request by the Panel, on 15 May 2018 the Government of Benin informed the Panel that its Immigration and Emigration Services had found no record of Mr. Bozizé’s entry into or exit from Benin’s territory.

Ethiopian Airlines provided on 23 March 2018 the full itinerary of Mr. Bozizé’s travel of May 2017 (using Mr. Mudde’s identity) as cited in the Panel’s 2017 midterm report (S/2017/639, para. 35). Mr. Bozizé travelled from Entebbe (Uganda) to Lagos (Nigeria) on 6 May 2017 and returned to Entebbe from Lagos on 10 May 2017. He connected through Addis Ababa (Ethiopia) for both flights. The ticket was purchased in cash at the Ethiopian Airlines office in Kampala. On 23 June 2018, Ethiopian Airlines also confirmed having included Mr. Mudde on its no-fly list.

Mr. Bozizé’s presence was also observed in late March 2018, in Abuja, Federal Republic of Nigeria, where Mr. Bozizé reportedly also took part in religious ceremonies.¹¹⁸ The Panel sent letters to the Government of the Federal Republic of Nigeria on 30 November 2017, 26 February and 16 April 2018 to request information on this trip, as well as on the presence of Mr. Bozizé (using Mr. Mudde’s identity) on Nigerian territory between 6 and 10 May 2017. On 19 April 2018, the Government of the Federal Republic of Nigeria confirmed that “Mr. Mudde” had travelled to Nigeria on 6 May 2017 through Murtala Muhammad airport; his departure, however, was not registered by the authorities. The Government of the Federal Republic of Nigeria also confirmed having included “Mr. Mudde” on its watch list.

The Panel recalls that pursuant to paragraph 14 (a) of resolution 2399 (2018), and upon approval by the Security Council Committee established pursuant to resolution 2127 (2013) concerning the Central African Republic, listed individuals can travel in certain circumstances, including in the context of “religious obligations”, albeit by requesting a travel exemption through their state of residence.

¹¹⁸ Meeting with confidential source, Bangui, 28 March 2018. Meeting with a diplomatic source, Bangui, 31 March 2018.

The Government of South Africa, as well as the companies Asky, Rwandair and Kenya Airways, have yet to provide a response to the Panel.

1.2. Possible use of other passports by François Bozizé

The Panel is of the view that Mr. Bozizé is most likely using several identification documents featuring different names. For instance, while the Kenyan authorities informed the Panel that the South Sudanese passport featuring Mr. Mudde's name was used at Jomo Kenyatta International Airport (Nairobi) only once, i.e. on 22 July 2013, the Panel had been earlier informed that Mr. Bozizé had also reportedly travelled to Nairobi in November 2016 (S/2017/639, para.34). Furthermore, the above-mentioned passport of "Mr. Mudde" expired on 11 June 2017.

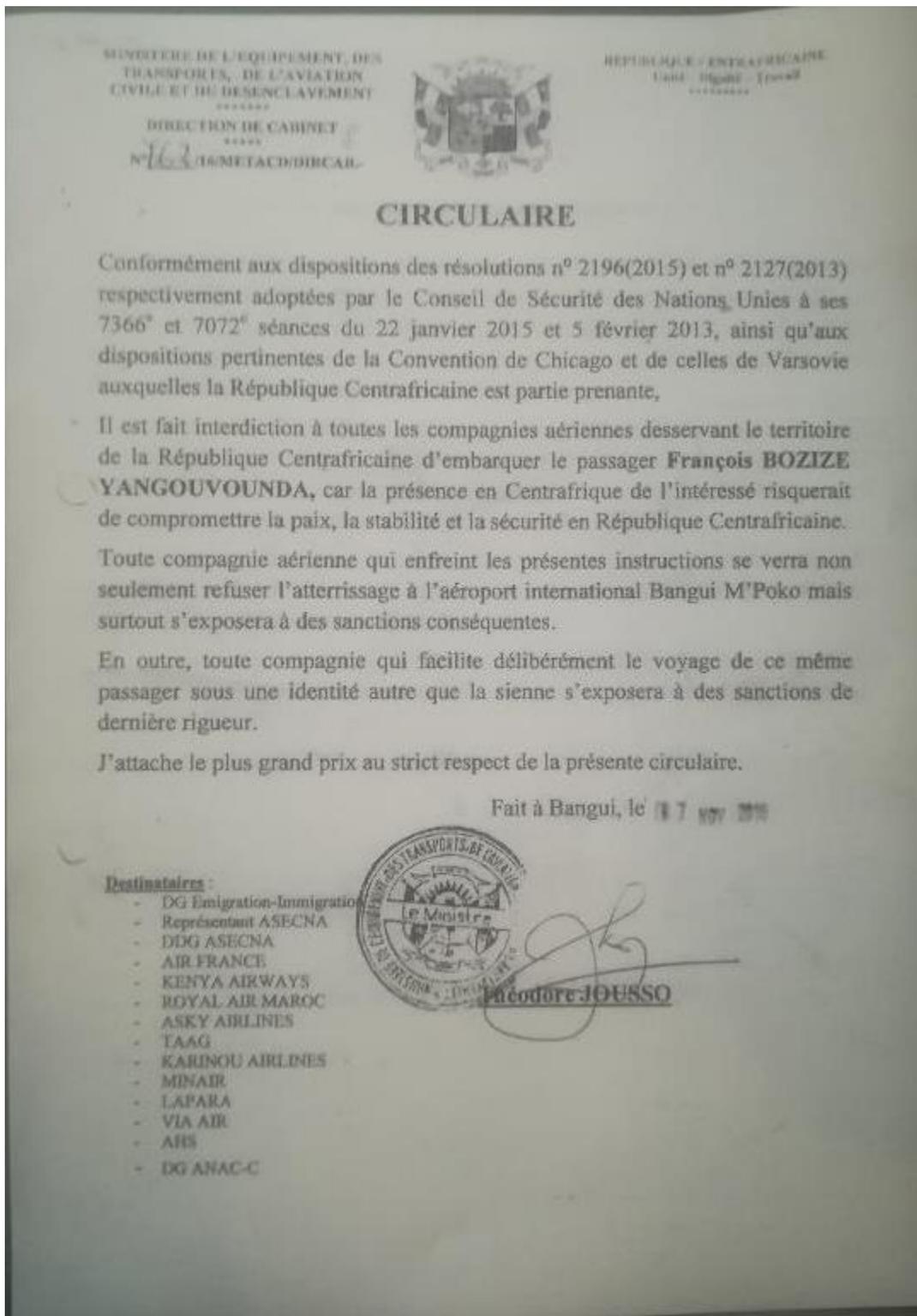
1.3. The decision of the CAR national authorities to forbid airline companies to board François Bozizé on their flights

On 17 November 2016, the national authorities of the Central African Republic issued a circular instructing airline companies flying to the CAR territory not to accept listed individual François Bozizé aboard their planes.

The circular refers to Security Council resolutions 2196 (2015) and 2127 (2013). In this connection, the Panel recalls that paragraph 9 of Security Council resolution 2399 (2018) pertaining to the travel ban indicates that "nothing in this paragraph shall oblige a State to refuse its own nationals entry into its territory". Similar language was included in prior resolutions on the sanctions regime, including resolutions 2196 (2015) and 2127 (2013) mentioned in the circular.

Security Council resolutions therefore do not prevent listed individual François Bozizé from returning to the Central African Republic. It rather bans travels to other countries. However, if Mr. Bozizé endeavours to return to CAR via a third country, a travel exemption request would have to be submitted by the State of residence (Uganda) on his behalf.

Document obtained by the Panel from the CAR Ministry of Transport on 20 June 2018.



3. Travel ban violation by Nourredine Adam

Listed individual Nourredine Adam reportedly travelled to Khartoum, the Sudan, in late January 2018. The travel was facilitated by unidentified individuals who picked him up in Nyala, the Sudan, and transported him to Khartoum by plane.¹¹⁹ Mr. Adam also reportedly travelled to Am Dafok, the Sudan, in late January 2018.

In this connection, the Panel reiterates that pursuant to paragraph 14 (c) of resolution 2399 (2018), and upon approval by the Security Council Committee established pursuant to resolution 2127 (2013) concerning the Central African Republic, listed individuals can travel in certain circumstances, including to take part in meetings furthering the objectives of peace and national reconciliation.

¹¹⁹ Meeting with diplomatic sources, Bangui, 21, 22 and 31 March 2018.

Annex 3.1: Visits undertaken by the African Union Panel of Facilitators.

First series of visits (November-December 2017)

- 27 November 2017, MPC in Kaga Bandoro;
- 29 November 2017, Séléka Renovée, Bangui;
- 29 November 2017, anti-balaka Ngaissona branch, Bangui;
- 30 November 2017, UFR-UFRF, Bangui;
- 30 November 2017, anti-balaka Mokom branch, Bangui;
- 2 December 2017, UPC, Alindao;
- 5 December 2017, MLCJ in Birao;
- 6 December 2017, FPRC in Birao;
- 7 December 2017, CNDS coalition in Bria in lieu of RPRC;
- 9 December 2017, RJ Belanga in Paoua;
- 9 December 2017, RJ Sayo in Paoua;
- 9 December 2017, 3R in Kouï;
- 11 December 2017, FDPC in Bouar.

Second series of visits (February-April 2018)

- 19 February 2018, MPC in Kaga Bandoro;
- 20 February 2018, Séléka Renovée in Bangui;
- 21 February 2018, FDPC in Bouar;
- 22 February 2018, 3R in Kouï;
- 24 February 2018, anti-balaka Ngaissona branch in Bangui;
- 26 February 2018, RPRC in Bria;
- 28 February 2018, MLCJ in Birao;
- 5 March 2018, UPC in Alindao;
- 6 March 2018, anti-balaka Mokom branch in Bangui;
- 10 March 2018, UFR and UFR-F in Bangui;
- 27 March 2018, FPRC in Ndele;
- 1 April 2018, RJ Sayo and RJ Belanga in Paoua.

Field-visits undertaken by the AU Panel of Facilitators in the aftermath of the “Operation Sukula” and the Fatima incident in order to ease the tensions resulting from these events

- 16 May and 04 June 2018: Meeting with MPC leadership in Kaga Bandoro.
- 23-24 May 2018: Meeting with FPRC leadership in Birao.
- 24 May 2018: Meeting with RPRC leadership in Bria.

Meetings with former Presidents

- 15 May 2018: Meeting with Michel Djotodia.

Annex 3.2: Analysis of the recent events in Bangassou (Mbomou prefecture)

After a turbulent year (S/2017/1023, paras. 74-91), the security situation in Bangassou has improved. Three recent events have created a window of opportunity in town: the signature of a local peace agreement (see below); the arrest of the self-defence leader Crépin Wakanam, alias “Pino Pino”; and the launch of a Community Violence Reduction (CVR) programme.

On 9 April 2018, after two days of negotiation under the good offices of the cardinal Nzapalainga and the imam Kobine, self-defence groups, local authorities, civil society and MINUSCA signed an agreement including various mutual engagements to guarantee the end of hostilities and freedom of movement in the town.¹²⁰ The agreement was seriously compromised by some inter-communal incidents in May,¹²¹ after which MINUSCA organized a 2-day inclusive dialogue and created a follow-up committee on 4-5 June.¹²²

The return of relative stability in town has also been facilitated by the progressive disappearance of the most dangerous self-defence group leaders: “Ngadé” was killed in inter-group clashes in December 2017; “Bere-Bere” surrendered to MINUSCA in January 2018; and “Pino Pino” fled to the Democratic Republic of the Congo, where he was arrested together with 37 members of his group, on 16 May 2018.¹²³ However, the main instigators of the attack on Tokoyo neighborhood in April 2017, such as Yvon Nzéléte or Deputy Mayor Michel Baguinati (S/2017/1023, paras. 88-99), still occupy their positions as local leaders and continue to build on the economic gains they obtained from the shutdown of Muslim businesses in town.

“Pino Pino” was responsible for most of the violent robberies and lootings that forced international NGOs to suspend their activities at the end of 2017.¹²⁴ On 14 May 2018, prior to leaving the country, he engaged in fighting with local self-defence groups around Béma and burned down more than 550 houses in the area.¹²⁵ On 27 June, “Pino Pino” and 33 members of his group were extradited from the DRC, at the request of the CAR Government. “Pino Pino” was transferred to Camp de Roux prison, while the others to Ngaragba and Bimbo prisons.¹²⁶

The last factor contributing to the current stability in Bangassou town is the CVR program launched in May by MINUSCA for 700 beneficiaries. People included in the program receive a paid training for three months to learn a profession in exchange of handing over their weapons. To date, MINUSCA has collected almost 1,500 weapons and is considering launching a second CVR phase in August 2018. However, the positive effect of this injection of money to Bangassou may be offset by the fact that only very few automatic weapons have been collected.¹²⁷

The improvement in the security situation has not yet had an impact on the living conditions of the Bangassou Muslim community, whose members have been confined to the “Petit Séminaire” site since May 2017.¹²⁸ The number of IDPs decreased from around 2,700 to 1,546 in June 2018,

¹²⁰ Meeting with local authorities, Bangassou, 12 June 2018.

¹²¹ In particular, on 10 May, self-defence elements shot and killed an IDP near the site at the cathedral. In retaliation, IDPs stabbed a young man and threw him into a well, confidential report, 11 May 2018.

¹²² Meeting with confidential source, Bangassou, 12 June 2018.

¹²³ Confidential report, 16 May 2018.

¹²⁴ Meeting with NGO representative, Bangassou, 12 June 2018.

¹²⁵ Meeting with local authorities, Bangassou, 12 June 2018.

¹²⁶ Confidential report, 28 June 2018.

¹²⁷ Meeting with a confidential source, Bangassou, 14 June 2018.

¹²⁸ Meeting with IDPs representative, Bangassou, 13 June 2018.

mainly because of spontaneous departures to Bangui or to the regional countries (DRC, but also Cameroon and Mali).¹²⁹ Even though a certain freedom of movement in Bangassou town was guaranteed, following the 9 April agreement, and IDPs could access the city's market, during the Panel's visit on 12-14 June 2018 the site was again isolated from the rest of the town, mainly because of the impact of the incidents which occurred in May 2018.

Also, the presence of weapons in the IDP site is creating growing tensions with both local authorities and church representatives, who accuse some of the displaced persons being behind certain criminal acts.¹³⁰ Calls for the commencement of The demand to carry out a disarmament operation in the IPD site and accelerate the return of the Muslim community to the Tokoyo neighbourhood is rising among Bangassou's local population.¹³¹ On the other hand, the IDPs accuse the members of the local church of supporting the self-defence groups and of spreading discriminatory discourse against the Muslim community (S/20171023, paras. 92-97). The arrival of the FACA contingent in town on 22 June 2018 may have an impact on the situation of the IDPs in the coming months, which will be monitored by the Panel.

Even though some international NGOs are slowly returning to Bangassou, assessing the security situation and planning the reopening of their programmes, aid agencies in town continue to maintain a low profile. Because of their isolation, IDPs are completely dependent on the limited humanitarian assistance for food and water. The SDGs prevent Muslims to access to health care: if external consultations are carried out inside the IDP site by an international NGO, emergencies and serious cases have almost no access to the local hospital. Also, IDP have limited access to education as the secondary school close to the site was closed at the end of 2017 because of inter-community tensions. However, Bangassou remains privileged compared to the rest of the Mbomou prefecture, which remains cut off from humanitarian assistance as both MINUSCA and NGO access are obstructed due to the presence of self-defence groups.¹³²

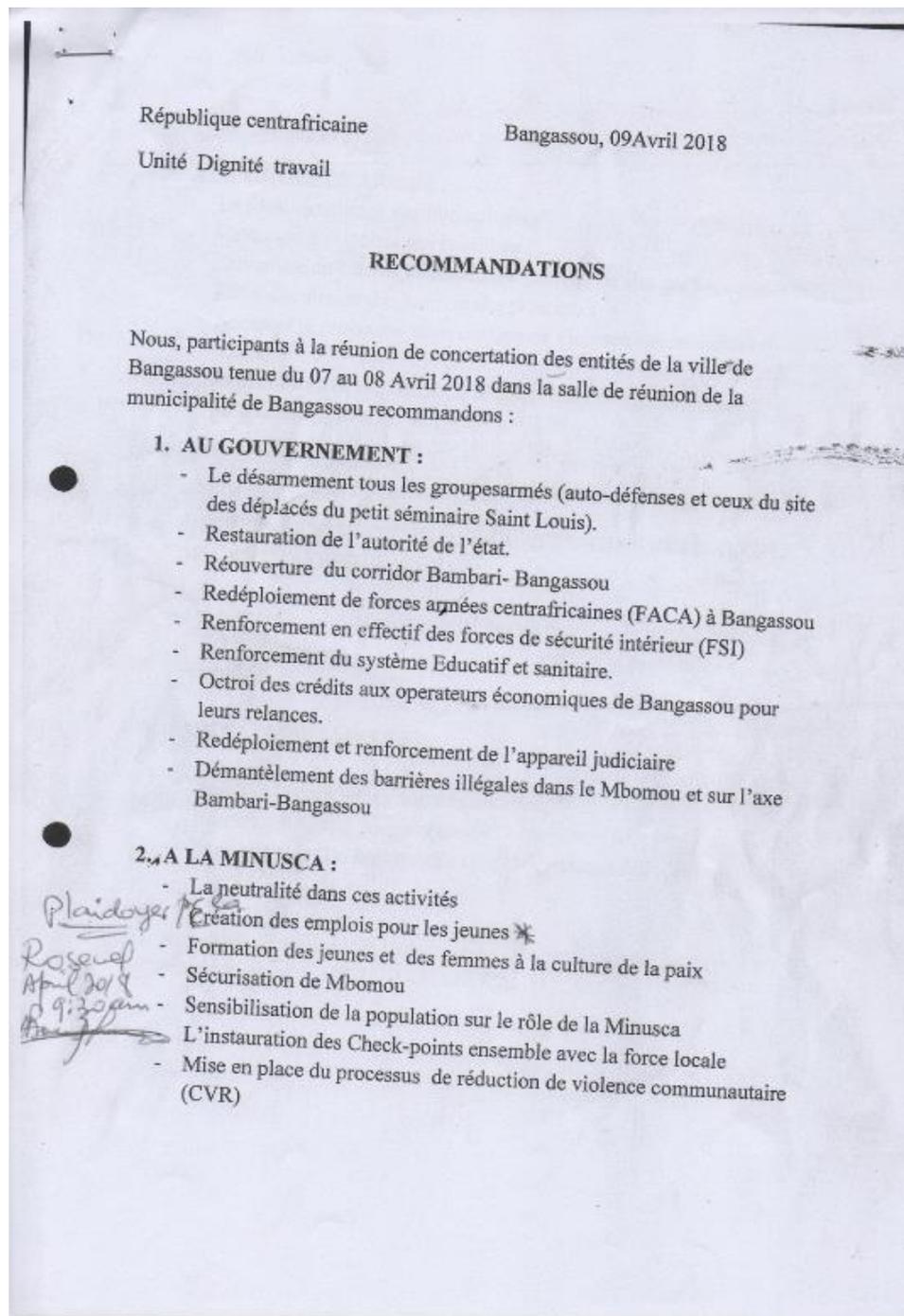
¹²⁹ Meeting with IOM representative, Bangassou, 13 June 2018.

¹³⁰ Meeting with a confidential source, Bangassou, 13 June 2018.

¹³¹ Meeting with a confidential source, Bangassou, 13 June 2018.

¹³² Meeting with NGO representative, Bangassou, 12 June 2018.

Text of the agreement signed in Bangassou on 9 April 2018, obtained by the Panel from a confidential source on 13 June 2018.



3. AUX GROUPES ARMES :

- La libre circulation des humanitaires
- Cessation immédiate des hostilités
- Ouverture du couloir Humanitaire (marché du site petit séminaire)
- Libre circulation des biens et des personnes
- Accepter le processus de réduction de violence communautaire (CVR)
- Démantèlement des barrières illégales dans Bangassou et les périphéries

4. POUR LA PLATEFORME DES CONFESSIONS RELIGIEUSES DE CENTRAFRIQUE (PCRC) :

- Accompagnement psychosocial des victimes de la crise à Bangassou
- Formation des jeunes et adultes sur la gestion et prévention des conflits

5. AUX HUMANITAIRES :

- Appuyer les initiatives communautaires
- Recrutement local du personnel
- Sensibilisation de la population sur l'importance des Humanitaires

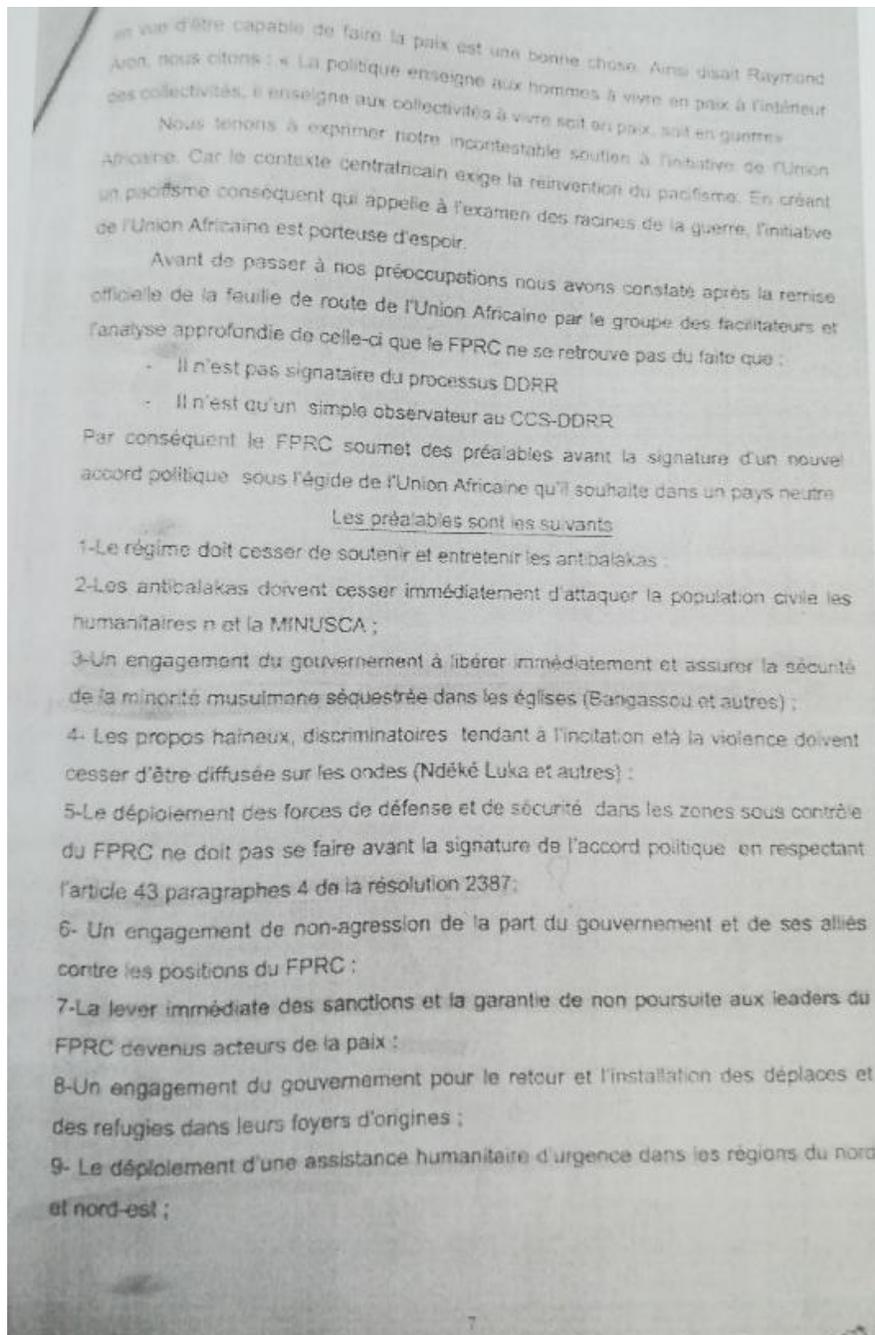
Au regard de toutes ces recommandations, nous nous engageons à les respecter et à dire : **PLUS JAMAIS CA.**

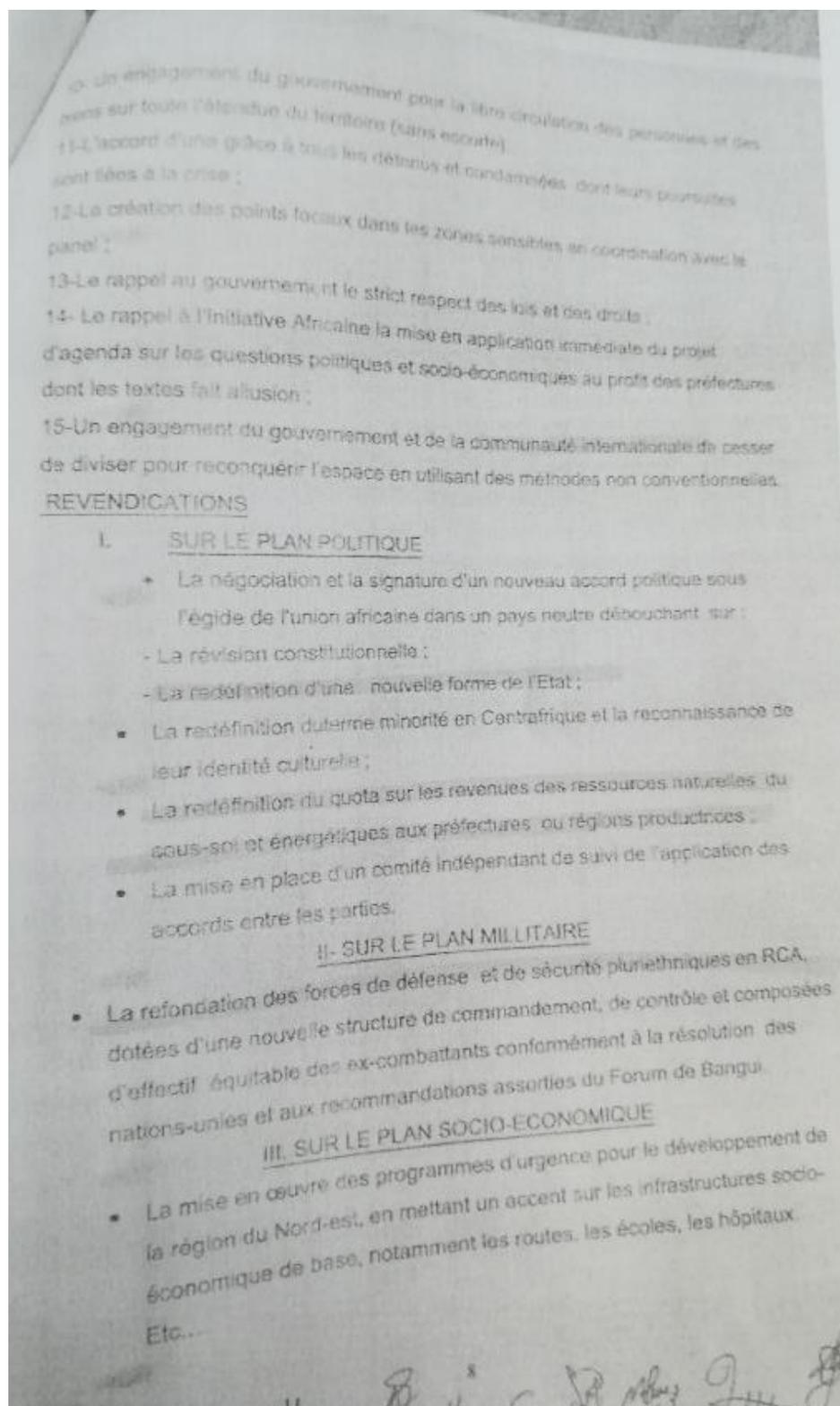
Fait à Bangassou le 09 Avril 2018

Ont signé :

- 1- Pour la jeunesse : ~~François~~ NISSEI - FREN
- 2- Pour les auto-défenses : ~~W. J.~~ ZINET - ROGER ^{de la}
- 3- Pour l'organisation des femmes centrafricaines (OFCA) : ~~Yves~~ Libe
- 4- Pour les chefs de quartiers et des villages : ~~AS~~ ABROU Biendou
- 5- Pour les déplacés du site Saint Louis de Bangassou : BJA MAHAMATI A.
- 6- Pour la Plateforme des Confessions Religieuses de Centrafrique (Bangassou) (PCRC) : ~~Ab. Martin~~ Ab. Martin MODOU
- 7- Pour les opérateurs Economiques de Bangassou : ~~DIARRA~~ DIARRA PHIL
- 8- Pour les Fonctionnaires : ~~J. J.~~ Jean Jacques DOUANGO A
- 9- Pour les députés : ~~NDAGUIAMA~~ NDAQUIAMA - Paul
- 10- Pour les humanitaires : ~~G. G.~~ GBETI Crépin
- 11- Le Maire de la ville : ~~Théophile~~ Théophile
- 12- Le Préfet de Mbomou : ~~Richard~~ Richard NOUIDEMONA
- 13- Le chef de Bureau MINUSCA

Rosevel Pierre Louis, Chef de Bureau
 Pr le MINUSCA ~~Rosevel~~, Observa
 leur du Processus de Dialogue -
~~Rosevel~~

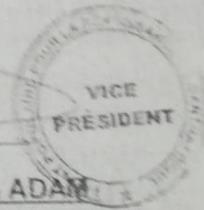
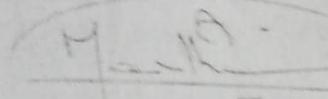




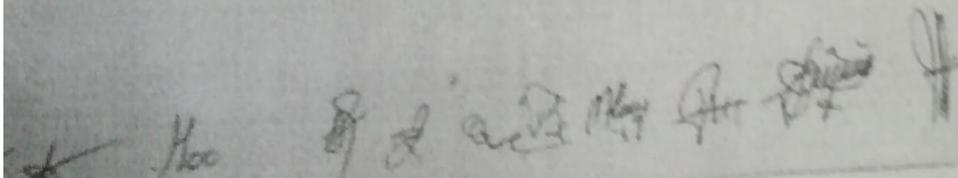
- L'organisation d'une conférence des donateurs pour la mobilisation des fonds dédiés au développement du nord
- La création d'un fonds spécial d'aménagement et de déconclavement du nord-est ;
- La construction d'une université régionale et des centres de formation professionnelle dans le nord-est
- La prise en charge ou dédommagement des combattants plus âgés, des orphelins, veuves et victimes des violences post conflit ;
- La constitution des minorités en partie civile devant les juridictions compétentes afin de réclamer leurs droits et leurs biens détruits par haine ;
- La création dans le nord-est des entreprises ou sociétés de sécurité et de surveillance dans le cadre de la protection de l'environnement, des Parcs nationaux, des réserves des faunes et des aires protégées, les domaines forestiers, les ressources naturelles et énergétiques du sous-sol pour un emploi de main d'œuvre afin d'absorber une partie des ex-combattants n'ayant pas bénéficié de l'insertion dans les forces de défense et de sécurité.

Fait à Ndole, le 27 Mars 2018

Le Vice-Président



Général Noureidine ADAM

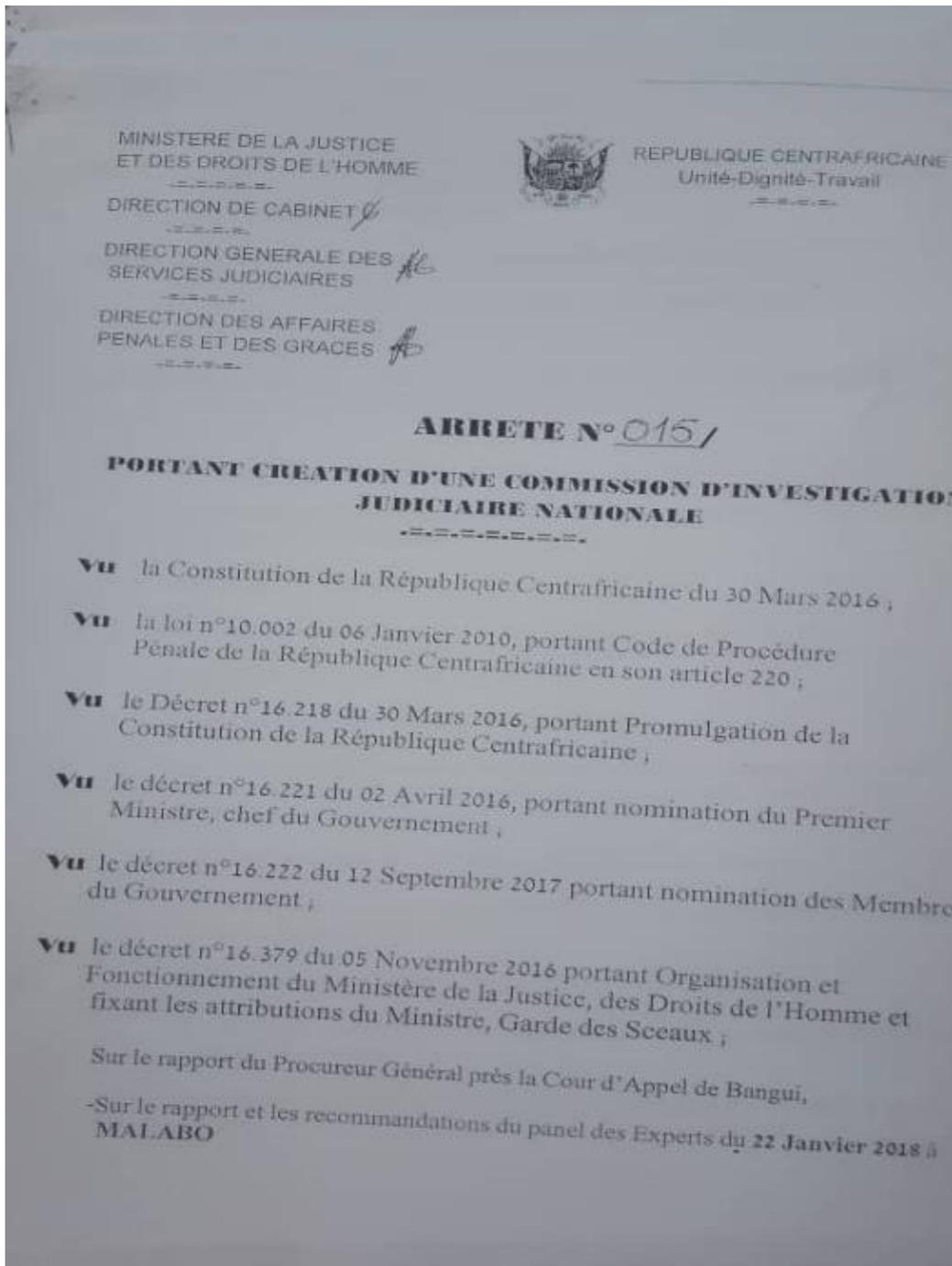


Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including the name "Hoo" and several other illegible signatures.

Pictures of FPRC leaders and listed individuals Abdoulaye Hissène, Nourredine Adam and Haroun Gaye during the meeting with the AU Panel of Facilitators in Ndélé on 27 March 2018. Available at <https://www.facebook.com/1675329812539507/photos/a.1678404342232054.1073741828.1675329812539507/1901204249952061/?type=3&theater>, posted on 28 March 2018.



Annex 4: National Commission of Inquiry established by the CAR Government on the failed coup d'état in Equatorial Guinea.



ARRETE

Art. 1^{er} : Il est crée une commission d'Investigation Judiciaire Nationale chargée de faire la lumière sur l'acte de Tentative de Coup d'Etat manqué (acte de Terrorisme) en Guinée-Equatoriale.

Art. 2 : la Commission d'investigation Judiciaire Nationale est placée sous l'autorité directe du Ministre de la Justice des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, et sous la surveillance et la coordination du Parquet Général près la Cour d'Appel de Bangui.

Art. 3 : Compte tenu de la pluralité des ressortissants de différentes nationalités impliqués, la Commission d'Investigation Judiciaire Nationale a pour mission de :

- Procéder à la recherche et à l'arrestation des présumés commanditaires, auteurs, coauteurs et complices des ressortissants des différentes Nationalités sur le territoire Centrafricain
- Auditionner les témoins,
- Interroger les présumés commanditaires, criminels arrêtés, et leurs confrontations avec les témoins, tout en respectant les règles édictées par le code de procédure pénale Centrafricaine.
- De dresser les procès-verbaux d'enquête

Dans le cadre de cette enquête, la commission mènera les investigations en collaboration avec les commissions d'enquêtes des autres États dont les ressortissants sont impliqués.

Le Cadre Juridique de la Collaboration Judiciaire demeure :

- a) La convention de TANANARIVE sur la coopération en matière de Justice du 12 Septembre 1961
- b) L'accord de coopération en matière de Justice France-RCA.
- c) L'accord de coopération judiciaire entre les États membres de la CEMAC du 28 Janvier 2004.
- d) L'accord d'extradition entre les États membres de la CEMAC de 28 Janvier 2004.

ART. 4 : La Commission est composée de :

- 1- Un (1) Coordinateur
- 2- Un (1) Coordinateur adjoint
- 3- Trois (3) Magistrats (Juge d'instruction, et deux Magistrats du Ministère Public)
- 4- Un (1) expert du Ministère de la Défense Nationale et de la reconstruction de l'armée
- 5- Un (1) Expert de la Gendarmerie Nationale
- 6- Un (1) Expert de la Police Centrafricaine
- 7- Six (6) Officiers de Police Judiciaire
- 8- Un (1) Greffier
- 9- Une (1) Opératrice de Santé

ART. 5 : Le Mandat de la Commission prendra fin après le dépôt de son rapport à la Commission Régionale d'Enquête de la CEMAC.

ART. 6 : Le fonctionnement et les charges liés aux investigations sont imputés au Budget de l'Etat.

ART. 7 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Fait à Bangui, le 23 JAN 2018

Le Ministre de la Justice, des Droits
de l'Homme, Garde des Sceaux.



[Signature]
Flavien MBATA

Annex 5.1: Chronology of events in the PK5 neighbourhood of Bangui from January to April 2018.

Information below was obtained by the Panel from confidential sources.

On 17 January, a dispute between self-defence groups (SDGs) following a football game triggered violent clashes and the torching of dozens of boutiques in the PK5 market.

On 18 January, a group of PK5 merchants stopped paying taxes to the self-defence groups. “Force” gave a one-week ultimatum to the merchants to resume the collection of taxes, heightening tensions between some communities and SDGs.

On 18 January, MINUSCA met a group of PK5 merchants. This was the first of a series of meetings between MINUSCA and PK5 civil society, during which the “Collectif des Victimes de l’Incident du 17 Janvier” officially requested the intervention of MINUSCA and the Government to arrest “Force”. During the month of February, a number of incidents involving SDGs was registered.

On 22 February, clashes erupted between the SDGs under “Force” and “You” over a dispute for the control of the PK5 market.

On 28 February, the rival SDG factions of “Force” and “You” concluded a peace agreement to end hostilities.

On 12 March, representatives from the various ethnic groups of the PK5 area and individuals viewed as influent members of SDGs created the PK5 Crisis Prevention Committee (CPC). This committee started a series of meetings with MINUSCA to find a solution to counter the SDGs’ predatory activities.

On 5 April, the CPC advised MINUSCA not to launch a military operation against the SDGs due to the possible impact of such an initiative on the civilian population.

On 8 April, at 2:00 a.m., MINUSCA, FACA and ISF launched a joint disarmament and arrest operation (the “Operation Sukula”), targeting the bases of criminal groups in the PK5 neighbourhood. As for contingency measures for protection of civilians, it was planned to: ask the population to remain in lock-down in case of cross-fire; evacuate the populations close to the SDG’s bases towards places previously identified; and support humanitarian actors to bring assistance to displaced populations. The operation resulted in the arrest of low-profile criminals and the seizure of arms, ammunition and drugs, while the self-defence chiefs and principal targets of the operation, including Nimery Matar Jamous alias “Force”, managed to escape. During the raid, two SDG fighters died and 45 persons (including civilians) were wounded, while 12 peacekeepers sustained injuries. The police station of the 3rd district was also burned, reportedly by SDG members after the departure of MINUSCA and national security forces from the area.

Later in the night, at 11:15 p.m., unidentified armed elements opened the fire against the base of the Egyptian and Jordanian police contingents located at Camp Fidel, in the capital’s 1st district. One peacekeeper suffered a minor injury.

On 9 April, the CPC published a communiqué condemning “Operation Sukula” and asking for its suspension due to the possible impact on the civilian population.

On 10 April, around 1 p.m., the abduction of a Fulani woman and her child on the outskirts of the PK5 neighbourhood reportedly provoked the angry reaction of the local population. About a hundred people marched towards the police station of the 5th district, controlled by FACA since the beginning of the operation. A patrol of Rwandan peacekeepers, that had intervened to interpose, engaged in a firefight with armed men in the crowd. The deadly clash lasted more than two hours resulting in 30 people reportedly killed and 100 injured, while one Rwandan peacekeeper was killed and 8 were injured. On the same afternoon, during a search operation conducted by national authorities and MINUSCA to prevent an alleged uprising in the Ngaragba prison, several inmates opposed MINUSCA’s and national authorities’ actions and tried to escape. During these events two inmates were killed.

On 11 April, in the morning, a crowd of about 1,000 people marched from the capital’s 3rd district towards MINUSCA headquarters and, in a sign of protest, deposited the bodies of 16 people killed during the previous day’s clashes in front of the Mission’s gate. They claimed that the victims were civilians killed during the operation conducted by MINUSCA and Central African security forces. Several anti-MINUSCA slogans and placards were displayed during the demonstration, while MINUSCA considered the use of dead bodies as propaganda against the Mission.¹³³

¹³³ See <http://www.bbc.com/news/world-africa-43735333>, consulted on 15 April 2018.

Documents obtained by the Panel from a confidential source on 29 June 2018.

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE
PREVENTION DE CRISE
DANS LE TROISIEME ARRONDISSEMENT DE BANGUI**
Solidarité-Paix-Liberté

L'an 2018 le lundi 12 Mars à Quinze heures trente minute s'est tenu dans le troisième Arrondissement de Bangui une réunion initiée et organisée par Monsieur OUSMANE Mahamat Ousmane Conseiller spécial à la Présidence de la République.

Un seul point était à l'ordre du jour : Le renouvellement du Bureau de prévention de crise dans le troisième Arrondissement de Bangui.

Après une discussion constructive il était convenu du renforcement du bureau s'agissant afin de le rendre plus dynamique et très proches des auto-défenses et de permettre la prévention et la résolution des problèmes dans le troisième Arrondissement de Bangui.

Ainsi un bureau a été mis en place, ce bureau est composé comme suit :

BUREAU EXECUTIF :

Président: ATAJIR BALA DODO

1^{er} Vice-Président: Colonel NDIADER LAZARE

2^{ème} Vice-Président: THAROUN AMALAS- AMLAS

Secrétaire Général: KOLOSTRÉ ABDOULAYE DJONGO

Secrétaire Général Adjoint: MAHMÔUD RIYAD

Chargé des Affaires Civiles et Politiques: MALICK KAROMCHI

Chargé de Communication: DJAMIL BABA NANI

Chargé de Sencib. Et Mobilisation: ISMAILA LAWANE

LES CONSEILLERS

1. ABDOULAYE SADIO
2. Pasteur KOSSINGOU Albert
3. AHI OUSMANE
4. ABDOULAYE CHAIBOU
5. EL-HADI MABROUK HASSANE
6. HASSANE AMADOU
7. EL-HADJ AMADOU BOUBA YAKA
8. ZAKARIYA DJALABY
9. BABAKAR HAROUNE

SOUS COMITE DE SAGE DU 3^{em} ARRONDISSEMENT

Président: IMAM : AHMA, MOUSSA

Vice-Président: IMAM AWADALKARIM

Secrétaire General: ISSA OUMAROU

MEMBRES

IMAM : ABAKAR HAKOUNE

IMAM : MAHARAT TAHER

IMAM : MAMADOU CAMARA

IMAM : ZAKARIYA

IMAM : ABDELKARIM INYAS

IMAM : OUSMANE HASSANE

IMAM : MAHAMAT ADAM

IMAM : MAHAMAT ISSA

IMAM : ABDALAH MATAR

Sous Comité Des Notables Du Troisième Arrondissement

Président: EL-HADI IBRAHIM BOUBA YAKA

Vice-Président: DALA ABANA

Secrétaire General: KOYAGB'A MAHAMAT MOCTAR

MEMBRES

- ADAMOU DANDJOUA
- MARCELINE KOLONGO

**SOUS COMITE DE DISCIPLINE ET DE SUIVI DES ACCORDS DE PAIX AU
KILOMETRES CINQ DANS LE 3^{eme} ARRONDISSEMENT DE BANGUI**

Président: ISSA BOURMA

Vice-Président: DIDDA AÏ ABAKAR

Secrétaire General: IBRAHIM ZERAZOU

Les Conseillers

- OUSMANE SOULEYMANE ABONDOSI
- SALLIT DARDAM
- MAHAMAT FADOUL YAKHOUB

SOUS COMITE DE LA JEUNESSE DU 36m ARRODISSEMENT**Président :** MOUSSA HASSABARASSOUL**1^{er} Vice-Président :** AROUFAY ABOLL-AZIZ**Secrétaire Générale :** MOUSTAPHA YOUNOUS**Secrétaire Générale Adjoint :** ANOUR RYAD**Les Conseillers :**

- BAHAR MOUSSA
- MACULOUH ASSAÏF

Sous Comité Des Opérateur Economique : DU 36m ARRODISSEMENT**Président :** SABOURA BEYINE**Vice-Président :** AMAT ANOUR**Secrétaire Générale :** BOURMA ADAM**Les Conseillers**

- MAHAMAT-ZENT ISSAKHA
- ADAMOUBABA BARAO
- ANOUR A'ERMIZI
- ISSAKHA BEN SAHIR

SOUS COMITE DES FEMMES DU 36m ARRODISSEMENT**Présidente :** HADJA SADA**Vice-Présidente :** HADJA MARIAM CHAIBOU**Secrétaire Générale :** FATOUMATA WADA**Secrétaire Générale Adjointe :** ACITTA ABAKAR Laure**Les Conseillers**

- KADIMOROU
- RAMATOU BAKO
- BATOUL YONGORO
- SARIRATOU ROUFAY
- M^{ME}. FITA KONA MARIE JOSEPH
- MARIAM MOUSSA KALAMOU
- KEINA MARIE
- DELONE ODETTE
- RACHIDA MAMADOU

SOUS COMITE DE TRASPORTEUR (TAXI MOTO) DU 3^{em} ARRONDISSEMENT

Président: MOUSSA CHAIBOU

Vice-Président: AMAIDOU SEIDOU

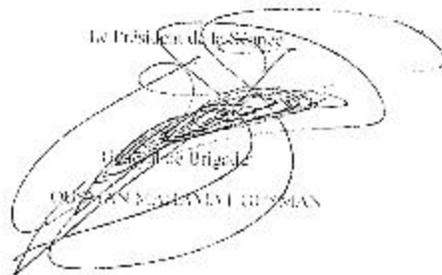
Secrétaire Général: ABOUBAKAR ALAMINE

Les Conseillers:

- HASSANE MAHAMAT
- DEIDA HASSANE

L'Ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 17 h 55 mn

Fait à Bangui, le 12 mars 2018

Le Président de la séance

Moussa Chaibou
ORISSAN MAHIVELI GISSMAN

Rapporteur de la séance

KILOSIRI ABERGLAYE DIONGO

Comité de Prévention
De Crise au Pk5 dans le
3^{ème} Arrondissement
Tel : (00236) 75 05 33 51

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 002/2018

Dans la nuit du 7 au 8 Avril 2018 le Pk5 dans le 3^{ème} arrondissement de Bangui a été le théâtre d'actes de violences tendant à fragiliser la paix et la cohésion obtenues au prix d'un effort déployé par la société civile, les autorités et la MINUSCA ; malheureusement, et une fois de plus dans le cadre d'une opération de la MINUSCA visant à arrêter un responsable de groupe armé ayant échoué, la ville de Bangui en général et le Pk5 en particulier sont replongés dans un chaos rappelant les moments les plus sombres de la crise.

C'est ainsi que le Km5 étant une zone urbaine et densément peuplée avec une population pour la plupart vulnérable (Femmes, Enfants, personnes âgées et personnes déplacées) a été transformé en véritable champs de bataille risquant la vie de toute une population à travers des usages disproportionnés de la force de la part des deux camps en conflit.

Par ailleurs, le Comité de Prévention de Crise du 3^{ème} arrondissement condamne avec la dernière énergie l'option de la MINUSCA qui privilégie la force au détriment de la population civile.

Enfin, le Comité de Prévention de Crise du 3^{ème} arrondissement lance un appel urgent au Gouvernement et à la MINUSCA de privilégier le dialogue en vue trouver une solution pacifique à cette crise pour le bénéfice de la population civile.

Fait à Bangui, le 09 Avril 2018

Pour le Comité de Prévention de Crise

Le Rapporteur Général



KOLOSTRE ABDOULAYE DJONGO

MEMORANDUM

A

La Très haute attention du Représentant Spécial Du Secrétaire Générale de l'ONU, Chef de la MINUSCA



- Considérant la dernière crise survenue dans la nuit du 7 au 8 Avril 2018 au Pk5 dans le 3^{ème} arrondissement de Bangui ;
- Considérant la densité de la population civile dans cette partie de la capitale ;
- Considérant le risque élevé de perte en vies humaines civiles d'une intervention militaire dans cette zone.

Nous, membres du Comité de Prévention de crise du 3^{ème} arrondissement, demandons ce qui suit :

- L'arrêt immédiat de l'opération en cours que nous dénonçons énergiquement de par sa nature à mettre en péril des centaines voire des milliers de vies innocentes ;
- La suppression de l'option du désarmement forcé qui se trouve être une option périlleuse pour la population civile ;
- L'ouverture d'un dialogue franc et serein entre les autodéfenses et le Gouvernement et la MINUSCA pour le rétablissement de la paix et de la sécurité entre ;
- D'inscrire les autodéfenses dans le processus DDR en vue d'un désarmement pacifique et volontaire.

Enfin, le Comité de Prévention de Crise du 3^{ème} arrondissement lance un appel urgent au Gouvernement et à la MINUSCA de privilégier le dialogue en vue trouver une solution pacifique à cette crise pour le bénéfice de la population civile.

Fait à Bangui, le 09 Avril 2018

Pour le Comité de Prévention de Crise

Le Rapporteur Général

KOLOSTRE ABDOULAYE DJONGO

Comité de Prévention De Crise au pk5 dans le 3^{ème} Arrondissement Tel : (00238) 75 06 33 51 / 75

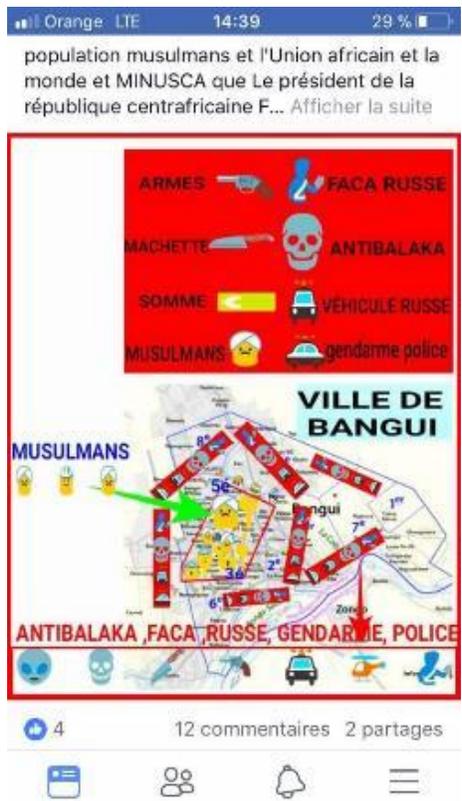
Annex 5.2: Incitement to discrimination and violence against the Muslim community published on Facebook in April and May 2018.

Photographs available at: <https://www.facebook.com/groups/936076066415025/>, accessed on 30 June 2018. Some of the posts were subsequently removed by the website's administrators.





Screenshot sent to the Panel by a confidential source on 8 May 2018.

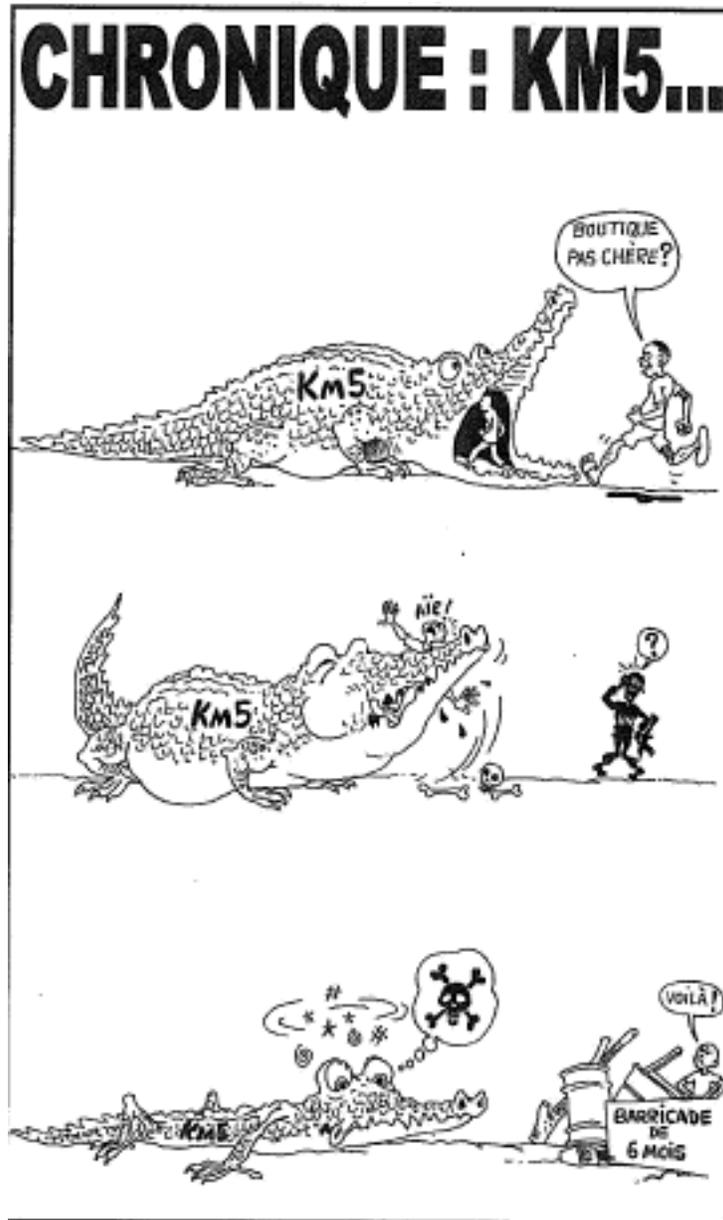


Annex 5.3: Extract of the “Analysis of the press articles including discourses and appeals to discrimination, hostility and violence”, as prepared by MINUSCA.

Auteur du discours	Moyen de diffusion	Contenus incriminés
Judes Zosse	L’Hirondelle du 26/04/2018 Titre : Nouveau massacre á Ippy: Des peulhs armés tirent sur une foule dans une cérémonie funéraire.	« <i>Jamais les autorités centrafricaines ne ramèneront les extrémistes des groupes armés á la raison par le dialogue. Des vrais barbares ni loi ni foi qui se croient tout permis. Leur seul remède c’est la force</i> »
Shalom Beraka	L’Hirondelle du 12/04/2018 Titre : Le feuilleton Djamous alias Force lève un coin de voile sur le rôle de la colonie tchadienne en RCA	« <i>Djamous fait partie de cette colonie, á la limite mégalomane, au reflexe sahélien brutal et belliqueux qui arrache la vedette á la communauté musulmane purement centrafricaine. Ces immigrés abusant de la solidarité, de l’hospitalité pour ne pas dire de la docilité des coreligionnaires nationaux, ils se sont arrogés le leadership á l’échelle communautaire. Ce positionnement relègue au second plan les intérêts des musulmans centrafricains</i> »
Elton Caleb	L’Hirondelle du 15/05/2018 Titre : Les arabes tchadiens en RCA et l’axe du mal	« <i>Par vocation, la RCA est réputée être une terre hospitalière. Sa nature laïque est, pour autant, une richesse. Sont de ce fait, centrafricain de souches, les communautés musulmanes Goula, Rounga, Kara, Youlou... si d’autres communautés musulmanes s’y sont associées, c’est logiquement par naturalisation ou par islamisation. C’est le cas des arabes tchadiens arrivés en Centrafrique par aventure, par nécessité de regroupement... Mais un fois en RCA, cette communauté s’est constituée, au fil du temps, en lobby islamiste pro-tchadien, devenant ainsi une grise pierre dans le jardin du pays de Boganda. De prime abord, c’est la communauté musulmane de Centrafrique qui en prend un sacré coup. Ces Tchadiens se sont fait passer pour des supers musulman, ostracisant les musulmans centrafricains de souche ainsi que les islamisés voire les musulmans d’autres nationalités installés en RCA</i> »
LC	Le citoyen du 15/05/2018 Titre : Centrafricains, centrafricaines, chers compatriotes : Voici la liste des douze apôtres du mal, ennemis de la république, complices des terroristes et mercenaires qui s’organisent en ce moment pour déstabiliser la RCA.	Le journal dresse une liste de 12 personnes d’origine étrangère, tchadienne et soudanaise notamment qui seraient á l’origine de la crise au km5.
Guy Mbiyeo	Le pays du 14/05/2018 Titre : L’esprit de colère et de la vengeance continuent de dominer le caractère quotidien de la population	« <i>Dès lors, la conscience de la population lamda est bouleversé á tel enseigne que l’esprit de vengeance et de... se sont nettement imposés au cas où. [...]</i> <i>Pour l’honorable député de Bossangoa 2, les sujets musulmans qui ne se sentent pas concernés</i>

	de Bangui suite aux massacres à la paroisse de Fatima	<i>par la guerre sinon innocents doivent quitter le Km5. Le gouvernement doit prendre des mesures pour leur trouver un endroit protégé. Tous les extrémistes et criminels du Km5 seront tous neutralisés. Car, il faut racler cette zone avec un Caterpillar »</i>
Jérémie Walanda	Le confident du 08/05/2018 Titre : Les terroristes du km5 continuent de semer la mort et la désolation dans les quartiers de Castors	<i>« Les terroristes musulmans bien connus du km5 continuent en toute impunité de tuer et de massacrer les populations civiles non musulmanes aux quartiers de Castors, sous le regard impuissant du gouvernement et de la MINUSCA qui sont débordés par la puissance de feu satanique de ces agents du diable »</i>
Makaya Mopaya	Le Démocrate du 07/05/2018	<i>« En effet, depuis la prestation de serment du président Touadéra. [...] Le peuple africain en général et tout dernièrement les populations de PK5 sont prisonniers malgré eux, sur la terre de leurs aïeux et de leurs ancêtres de ces djihadistes et de ces terroristes venus du Darfour, Tchad, Niger et Soudan pour semer la terreur et faire basculer le pays dans une instabilité chronique politique et militaire qui ne dit pas son nom. Dans leur manœuvre de déstabilisation de la République ils ont réussi à créer une légion de mercenaires étrangers lourdement armés au KM5 »</i>
Benistant Mballa	Centrafrique matin du 23/05/2018	<i>« Selon un responsable des Nations Unies, il y aura un génocide planifié en RCA. [...] Nimery Matar alias « Force » et ses éléments ont planifié et mis en exécution le génocide à la paroisse Notre Dame. [...] C'est toujours le schéma d'un génocide planifié et mis en exécution par Ali Darassa »</i>

Annex 5.4: Caricature published by the CAR newspaper L'Ecureuil four times between 25 and 31 May 2018.



Annex 5.5: Transcription of the speech of Sylvain Ngoni, Member of Parliament from Bimbo, during the Prime Minister's question time on 1 May 2018.

Transcription obtained by the Panel from a confidential source.

Honorable Sylvain Ngoni Bimbo : (Sango) Le Km5 aujourd'hui est devenu le Tchad, avons-nous deux pays dans la RCA ? Selon mon observation ce que nous prenons comme une blague est en train de devenir la vérité. Nous, les députés, ne devons pas blaguer avec cela. La semaine passée, avec la population, nous étions en débandade. Nous sommes devenus bêtes avec nos populations. Aujourd'hui, au Km5 qui s'est transformé en Tchad, personne ne peut entrer, ni circuler. Ils chassent des frères qui résident encore là-bas pour acheter des maisons et ils ne construisent que des grosses maisons. Ceux qui viennent construire ces maisons et ce ministre, tu les connais ? actuellement, là-bas, ce n'est pas la RCA, mais le Tchad. Je sais qui sont nos frères, les Goula, les Rounga et les Banda Ndélé, nous les connaissons. Mais les Tchadiens qui sont venus ne sont pas nos frères. Aujourd'hui, Monsieur le Premier Ministre, vous « amusez » avec votre travail, nous les députés aujourd'hui, nous sommes fâchés parce que nous aidons le Président de la République et le Gouvernement ; mais ils n'ont pas rendu service à la population qui nous a élus. Aujourd'hui nous sommes appelés député, aujourd'hui quand vous passez, on vous honore comme ministre. Mais je demande, le 5 kilo d'aujourd'hui, un jour avec vous, il faudrait le brûler. Au niveau des quartiers Boeing, Kattin, jusqu'à Ramandji, est-ce que vous avez envoyé vos ministres contrôler ces personnes qui avaient fui ? On ne sait pas où ils demeurent ? De quartier Boulata, jusqu'à Boeing, il n'y a plus personne. Ces frères ont occupé tout le secteur. Personne du Gouvernement n'a cherché savoir où sont partie ces gens, des personnes souffrent. Le mois passé, les Arobo (musulmans) sont venus tenter d'attaquer la base de MINUSCA. De là, le palais (présidentielle) n'est pas loin. Ils sont en train de s'approcher pour y aller. Monsieur le Premier Ministre, je demande que, même si les policiers et les gendarme ne sont pas nombreux, ils doivent être basés à Catin, d'autre devant l'église Ali et l'entrée de la concession de l'aéroport pour que cette population soit en paix ; parce que rien ne les protège. Je vous demande, concernant le Km5, de trouver une stratégie pouvant consister à extraire ceux qui ne veulent pas rester au km5, de trouver un endroit pour eux et d'occuper (?) des bandits qui sont entrés dans 5 kilo. Je demande à mes frères les députés de se donner pour notre pays. A chaque fois que nous interpellons les Ministres, nous n'avons pas de bonne suite. La population au quartier nous demande « qu'est-ce que vous faites ? ». 5kilo tout le temps Tchad, c'est difficile, c'est difficile.

Annex 5.6: The High Commission of Communication.

The High Commission of Communication (HCC) was created in 2017 (Law N.17.006, 15 February 2017) to monitor the respect of the communication laws and to assure the independence and the freedom of press. The Commission is composed of nine members, of whom three are named by the President, the President of the National Assembly and the President of the Senate, and the others are elected by the professional associations. This should assure the independence of the HCC from the executive power.

Since the beginning of the year, the HCC has become an active player on media regulations. So far, the Commission has addressed a number of cases and issued sanctions – such as a warning and press ban – on individuals (Didacien Kossimatchi) and both national (Radio Ndeke Luka) and international (Radio France Internationale) media.

More recently, the HCC has launched, in collaboration with MINUSCA, a campaign to combat hate speech.¹³⁴ On 30 June, the HCC adopted a National Action Plan on the prevention of public incitement to violence and hate speech in the country. However, the HCC has yet to take any decision on the discourses of incitement to discrimination and violence against the Muslim community.

¹³⁴ Meeting with HCC President, Bangui, 7 June 2018.

Annex 5.7: Profile of the five main SDG leaders.**Nimeri Matar Djamouss alias “Force”**

Nimeri Matar Djamouss, alias “Force”, is a former FACA soldier and “liberator” who supported the arrival of François Bozizé to power in 2003. He was the driver of Anatole Ngaya, former head of “Commando d’Intervention Rapide” (Rapid Intervention Unit) in the Presidential guard of François Bozizé. He integrated into the FACA and then joined the Séléka. After the departure of President Djotodia, he was stationed in Camp Béal until 2015 and later started operating as a militia leader in the PK5 neighbourhood of Bangui. During that period, he was never formally a member of any armed group. Like other SDGs, he gained importance in PK5 after the departure of Hamit Tidjani and listed individuals Abdoulaye Hissène and Haroun Gaye from Bangui in August 2016 (S/2016/1032, para 65-67). “Force” collects taxes from the market and merchants. He commands around 80 elements who are mostly armed with automatic weapons. He has no clear political agenda, but he requests his reintegration within FACA. He has strong connections with some Government officials.

Youssef Ayatoulah Adjaraye alias “You”

Youssef Ayatoulah Adjaraye is based in Bulata. His weapons arsenal is significant, enabling his men to resist significant attacks and challenge the SDG of “Force” for the control of the PK5 market. His authority is well-respected within the area.

Mohamed Appo alias “Appo”

Mohamed Appo is based at Koudoukou Crossroads, with about 30 elements. His group uses small calibre rifles and grenades. Recently, the group was responsible for the abduction and killing of a FACA female officer enrolled in the DDR pilot project.

Djido alias “5 minutes”

Djido is the new leader of the 50/50 group, which had been created by Issa Kappy (alias “50/50”). He is based in the Cameroonian district of the PK5 area, with about 50 elements. He controls the New York, Cameroonian and Jamaican neighborhoods. His group uses AK47 assault rifles, grenades, RPG and automatic rifles. His relations with “Force” have been strained.

Moussa Kana alias “Moussa Danda”

Moussa Kana is based at Yakite Bridge, with about 25 elements. He took the name of the former leader of the SDG (Danda). The group uses small calibre rifles and grenades. It has lost most of its capacity and influence since the killing of its leader Abdoul Danda on 30 October 2016.

Additional information on SDGs can be found in the 2016 Panel’s final report (S/2018/729S/2016/1032, para 77-83).

Annex 5.8: PK5 neighbourhood weaponry and arms trafficking.

1. Weaponry in the PK5 area

The episode of fighting in Bangui's 3rd district demonstrated the wide availability of conventional weapons and ammunition in the capital. From 8 April 2018 onwards, several grenades exploded in and around the 3rd district, and dozens of people from this district were seen carrying AK-type assault rifles and hand grenades, as illustrated in the picture below.¹³⁵

Photograph of individuals belonging to PK5 SDGs carrying AK-type assault rifles in and around Fatima Church on 1 May 2018; screenshots from a video obtained by the Panel from a confidential source on 8 May 2018.



¹³⁵ Phone discussion with eyewitness, 11 April 2018. Confidential reports, 11 April and 14, 22 May 2018.



On 8 April 2018, MINUSCA, FACA and ISF seized a number of weapons belonging to the armed elements of “Force”. The few seized items were all non-functional.¹³⁶ It must be recalled that the weapons stockpile of “Force”, as observed by the Panel in October 2016 and June 2018 (see S/2016/1032, annex 3.4), included machine guns, RPG launchers and numerous AK type assault rifles, and thus was much larger than the few seized items, as shown in the picture below.

Weapons and items belonging to the armed elements of Matar Anemeri, alias “Force” seized by MINUSCA on 8 April 2018 in Bangui’s 3rd district, PK5 neighbourhood. Picture obtained from a confidential source on 8 April 2018.



¹³⁶ Confidential document, 8 April 2018.

2. Involvement of a peacekeeper in arms trafficking

On 13 April 2018, a MINUSCA peacekeeper from Gabon travelling on a motorcycle in civilian clothes was arrested by the national security forces in the PK5 neighbourhood of Bangui while transporting ammunition.¹³⁷ According to several sources, the peacekeeper intended to sell 1,100 rounds of 7,62 mm ammunition to individuals linked to “Force” in PK5.¹³⁸ The peacekeeper had stolen the ammunition from the Gabonese contingent.¹³⁹ MINUSCA immediately condemned the actions of the suspect and launched an investigation into the alleged actions of the Gabonese blue helmet, who was repatriated.¹⁴⁰

Photograph of the MINUSCA peacekeeper and the ammunition obtained from a confidential source on 15 April 2018.



¹³⁷ MINUSCA press release, 14 April 2018.

¹³⁸ Confidential correspondence, 20 April 2018. <http://rjdh.org/centrafrique-le-pays-est-partie-civile-dans-le-proces-contre-le-gabonais-poursui-vi-pour-traffic-de-munitions-darmes-de-guerre/>; <http://rjdh.org/centrafrique-un-casque-bleu-gabonais-arrete-par-la-gendarmerie-pour-vente-illicite-des-munitions-de-guerre/>, accessed on 22 April 2018.

¹³⁹ Confidential report, 14 April 2018.

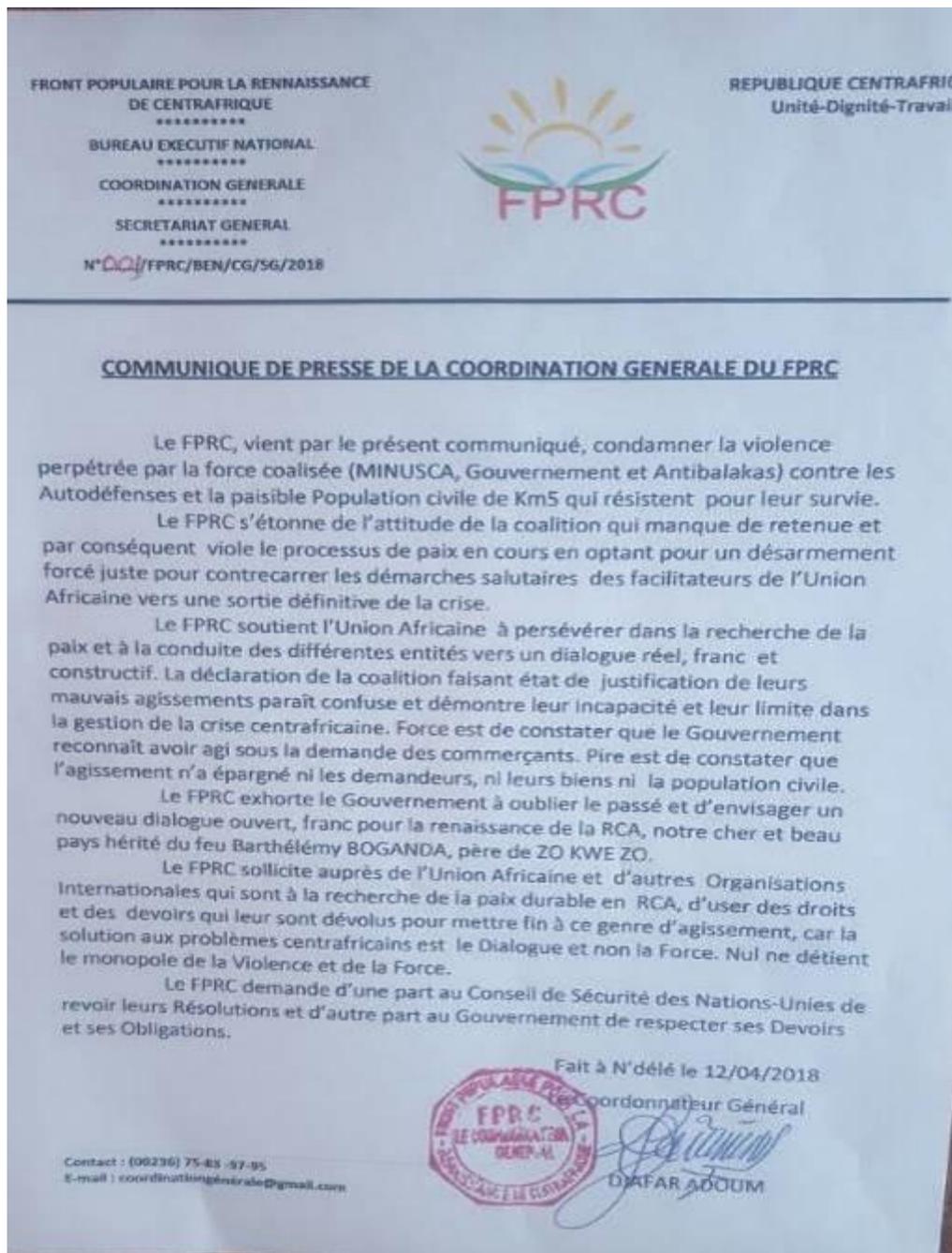
¹⁴⁰ MINUSCA press release, 14 April 2018.

Photograph of the ammunition box found in the room of the peacekeeper. Source: confidential report, 14 April 2018.



Annex 6.1: Communiqués of FPRC.

Document obtained by the Panel on 3 April 2018 from a confidential source.



Document obtained by the Panel from a confidential source on 9 April 2018.



Document obtained by the Panel from a confidential source on 9 April 2018.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Bureau politique du Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC) condamne avec la dernière énergie l'attaque perpétrée contre les éléments d'autodéfense qui ont défendu et qui continuent de défendre la minorité musulmane du km5 du génocide, par la MINUSCA, les FACA, la Gendarmerie et la Police occasionnant des pertes en vie humaines.

Ayant échoué dans leur mission, le gouvernement et la MINUSCA veulent à tout prix boycotter l'initiative africaine afin de parvenir à leurs besoins.

C'est pourquoi le bureau politique du FPRC exhorte le gouvernement et la MINUSCA d'observer une retenue afin que l'initiative africaine parvienne à son processus pour un retour définitif de la paix en Centrafrique.

Le Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique reste attaché à l'initiative africaine, seule issue de sortie de la crise centrafricaine et prend à témoin la Communauté Internationale, l'Union Africaine, la CEEAC, la CEMAC et la CIRGL de la politique du gouvernement avec l'appui de la MINUSCA de faire replonger la RCA dans une crise confessionnelle.

Fait à Bangui le 08 Avril 2018

Le Vice-Président
G. NOUREIDINE ADAM

Document obtained by the Panel from a confidential source on 4 May 2018.

FRONT POPULAIRE POUR LA RENAISSANCE
DE CENTRAFRIQUE

COORDINATION GENERALE

SECRETARIAT

N° 03/FPRC/CG/SG-2018

REPUBLICQUE CENTRAFRICAINE

Unité-Dignité-Travail

 **FPRC**



**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA COORDINATION GENERALE
DU FPRC**

La Coordination Générale du FPRC condamne avec toutes les énergies possibles les actes irresponsables perpétrés sur la paisible population de Bangui.

Le FPRC dément fermement l'accusation selon laquelle le CNDS regroupé à Kaga-Bandoro est responsable de ces actes.

Pour le FPRC, les événements violents qui se poursuivent sont les conséquences des opérations Sukula orchestrées par le Gouvernement sous prétexte qu'il cherche à démanteler les groupes des criminels et instaurer l'Autorité de l'Etat au Km5 ignorant les conséquences de tel acte.

Les citoyens de Bangui ont démontré la responsabilité du Gouvernement en transportant les corps vers le Palais de la Renaissance.

Aussi l'Archevêque de Bangui a demandé à la MINUSCA et au Gouvernement des explications sur les événements tragiques ayant entraîné la mort de beaucoup de civils dont l'Abbé TOUGOUMALE BABA, paix à son âme.

Le FPRC se pose la question : Constitutionnellement qui est le responsable de ces actes ?

Pour le FPRC, la gestion totalitaire de l'Etat a toujours ce genre de conséquence.

Dans son idéologie, le FPRC ne défend que des Droits, lutte pour la Paix, l'Unité et la Renaissance de Centrafrique.

Fait à N'dele, le 03/05/2018

Le Coordinateur Général


DJAFAR ADOUM



CONTACT
E-mail : coordinationgenerale2018@gmail.com
Tel : (+236) 75- 83- 97- 95

Document obtained by the Panel from a confidential source on 7 May 2018.

FRONT POPULAIRE POUR LA RENNAISSANCE
DE CENTRAFRIQUE

COORDINATION GENERALE

SECRETARIAT

N° 04/FPRC/CG/SG-2018



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité-Dignité-Travail



**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA COORDINATION GENERALE
DU FPRC**

Suite aux questions se posent sur le regroupement des ex-sélékas à Kaga-Bandoro, le FPRC rappelle l'opinion nationale et internationale qu'il est de la coutume dans un milieu normal les hommes se réunissent pour réfléchir, échanger et prendre des décisions qui s'imposent afin de chercher des solutions aux problèmes.

Le FPRC s'est réuni à Kaga-Bandoro suite à la récente dérive politique du régime en place. À titre de rappel, l'histoire démontre que l'émergence des révoltes en République Centrafricaine est toujours due à la mauvaise gouvernance des dirigeants politiques et demeure jusqu'à ce jour. En d'autre terme, le non- respect de la Constitution par les dirigeants politiques.

Pour le FPRC, suite aux déclarations des illustres autorités du pays qualifiant les acteurs politico-militaires de bandits et de criminels seront mis hors d'état de nuire et la mise en exécution de leur menace entraînant la mort de beaucoup de civils nécessite la prise des dispositions nécessaires du CNDS.

Le FPRC s'étonne des voix limitant les zones de circulation au Conseil National de Défense et Sécurité en abrégé CNDS (branche armée du FPRC) et, en outre aucune loi ni un texte interdisant aux centrafricains de circuler du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest et vice versa. Plus pire encore, pourquoi interdire aux centrafricains du Nord d'aller au Sud ? et d'autres encore interdits d'aller ou de circuler dans la capitale? N'est-il pas une tendance à la xénophobie, à la croisade ?

Le FPRC se pose toujours des questions suivantes :

- 1-Y a-t-il une zone délimitée au CNDS?
- 2- Qui détient le monopole de la Centrafrique?
- 3- Pourquoi dit-on Centrafrique pays de ZO KWE ZO?

Le FPRC reste attaché à l'Initiative de l'Union Africaine qui demeure le seul espoir de la Renaissance de la Centrafrique.

Fait à N'dele, le 06/05/2018

Le Coordinateur Général



DJAFAR ADOUM



CONTACT
E-mail : coordinationgenerale2018@gmail.com
Tel : (+236) 75- 83- 97- 95

Document obtained by the Panel from a confidential source on 18 May 2018.

FRONT POPULAIRE POUR LA RENNAISSANCE
DE CENTRAFRIQUE

COORDINATION GENERALE

SECRETARIAT

N° 001/FPRC/CG/SG-2018



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Solidarité - Travail



**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA COORDINATION GENERALE
DU FPRC**

Par rapport à l'évolution et à l'analyse de la situation politique en RCA, le FPRC déplore l'attitude passive et négative des dirigeants actuels qui a pour conséquence la persistance de la crise qui nécessite une politique de reconstruction urgente. Le Gouvernement reste quoi et ne réagit pas positivement devant cette situation. À titre d'exemple : à l'intérieur même de la capitale, des barricades sont érigées entravant la libre circulation des biens et des personnes.

Le FPRC regrette l'attitude négative envers les autorités supérieures de la Nation.

Le FPRC note l'existence partielle de l'Autorité politique mettant en cause la dignité du Chef de l'Etat.

Le FPRC attaché au système et au principe de la paix s'accorde à la démarche de l'Union Africaine pour la résolution définitive de la crise centrafricaine.

Le FPRC condamne avec toutes les énergies possibles les violences perpétrées partout dans le pays.

Le FPRC demande au Gouvernement à quand la date du Dialogue Inclusif tant attendu ?

Le FPRC souhaite que l'Union Africaine et certaines organisations internationales accélèrent le processus de la résolution de la crise en Centrafrique que le Gouvernement tente de rendre confessionnelle.

Le FPRC rejette l'idée de la crise confessionnelle, dénonce la xénophobie et appelle la population à la vigilance.

Le FPRC s'inquiète de la préoccupation de la Communauté Internationale faisant état de ce que ce sont les groupes armés qui déstabilisent le pays ,or en réalité c'est la Communauté Internationale avec leur Vieille Politique et, la mauvaise gouvernance, la marginalisation et l'injustice sociale prônées par les régimes successifs qui sont à l'origine de la persistance de la violence en Centrafrique.

Les centrafricains sont capables pour la Renaissance de Centrafrique.

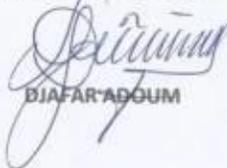
La Communauté Internationale doit renoncer à l'ambiguïté.

Fait à N'dele, le 17/05/2018

CONTACT
E-mail : coordinationgenerale2018@gmail.com
Tel : (+236) 75- 83- 97- 95



Le Coordinateur Général



DIJAFAR'ADOUM

Annex 6.2: Communiqués on the cooperation of MPC and FPRC.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 4 May 2018.

 **MOUVEMENT PATRIOTIQUE POUR LA CENTRAFRIQUE** 

**GENERALDES ARMES
ALKATIM MAHAMAT
TEL: 75 50 52 84**

MPC **03 AVR 2018**

PAIX **UNITE** **LIBERTE**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 03 MAI 2018 à 08H00 S'est tenue une réunion extraordinaire au siège du mouvement patriotique pour la Centrafrique (**MPC**) sise quartier Abakar à KAGA BANDORO, sous la présidence du **General ALKATIM MAHAMAT** l'ordre du jour était la réorganisation du Bureau politique

Il est décidé ce qui suit :

ABAKAR SABONE Secrétaire General
GHISLAIN BRIA Coordonateur General
ABOULKASSIM ALGONI TIDJANI Coordonateur G1 adjt.
ALI YACKOUB SANOUSI Porte parole

Le présent communiqué prend effet immédiatement et prions l'opinion national et international de veiller sur la stricte conformité de cette décision

Ampli

MINUSCA
UNION AFRICAINE
PRESSE
ARCHIVES

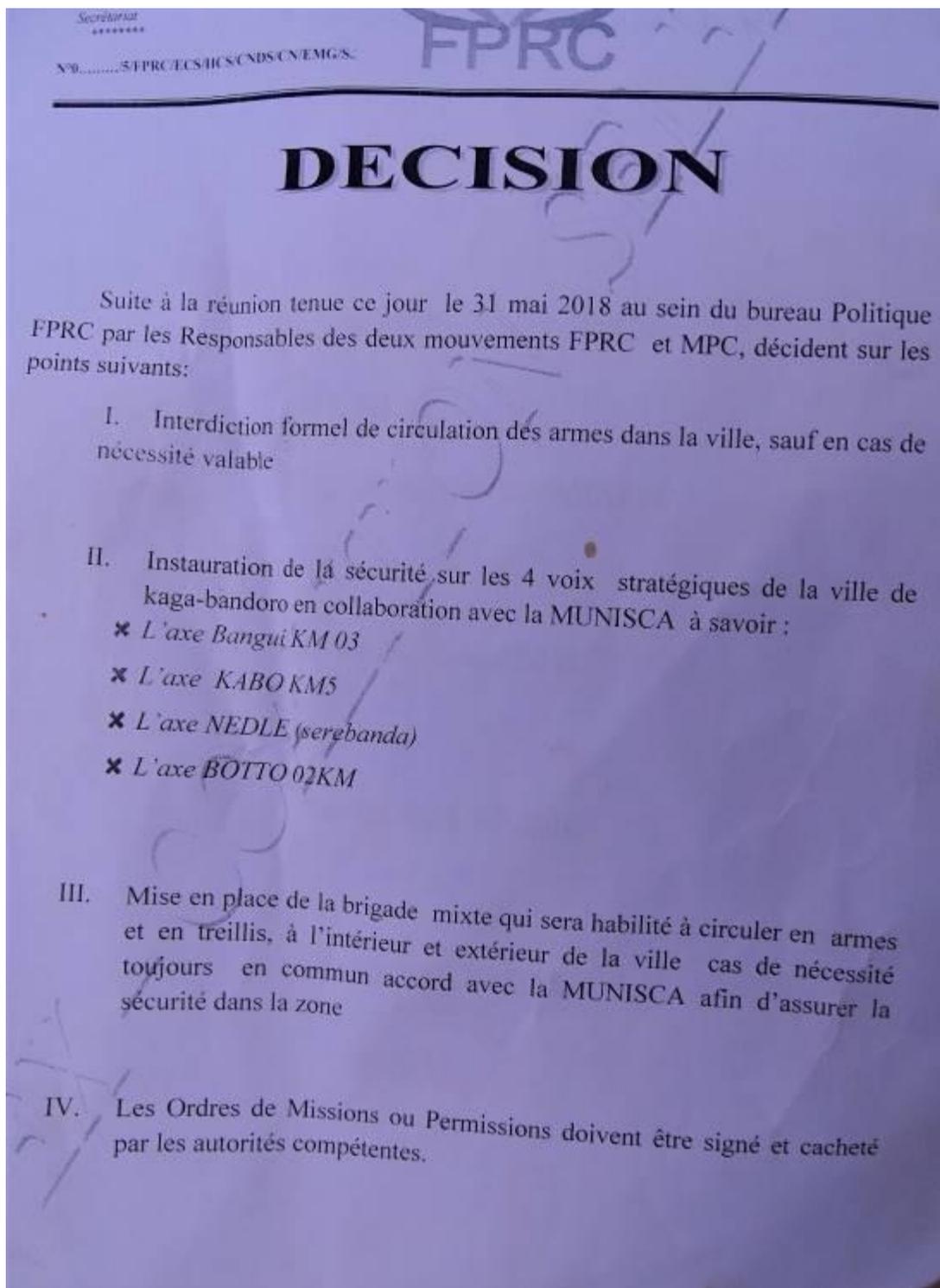
Fait à Kaga Bandoro, le 03 Mai 2018

03 AVR 2018



Le Général ALKATIM MAHAMAT

Document obtained by the Panel from a confidential source on 4 May 2018.



V. Interdiction formelle aux civils de circuler avec les armes dans la zone.

VI. En dehors de la ville de Kaga-Bandoro, L'ordre de Mission sera signé par les Com-Zone des différentes localités.

Fait à Kaga-Bandoro, le 31/05/2018

Ont Signé :

LES RESPONSABLES MILITAIRE

Excellence ABDOULAYE ISSENE



Gnl ALKHATIM MAHAMAT

Gnl SALEH AZABADI

Gnl AL ISSEL KHALIL

Gnl OUMAR KAFINE



Annex 6.3: Ex-Séléka weaponry and arms trafficking.

1. Acquisition of weaponry by ex-Séléka factions

Since late January 2018, there have been a growing number of reports of FPRC and UPC arms-trafficking activities, in particular from Am Dafok and Sikki Kede (Vakaga prefecture) to the towns of Ndélé, Bria, Kaga-Bandoro, Bokolbo and beyond.¹⁴¹

The influx of weapons in the area has resulted in UPC and FPRC elements increasingly seen as carrying pistols and AK-type assault rifles, for example as observed by the Panel in the Ouaka prefecture, Bria, Kaga-Bandoro, Ndélé and its surroundings.¹⁴² In March, Nourredine Adam, Abdoulaye Hissène and Haroun Gaye had travelled in and out of Ndélé with several vehicles with machine guns mounted atop and accompanied by an estimated 300 fighters, armed with both pistols and AK-type assault rifles, in preparation for the meeting with the AU's Panel of Facilitators on 27 March 2018.¹⁴³ The reported origin of both the vehicles and the weapons is the territory of the Sudan.

In its previous reports, the Panel highlighted that Sudanese armed fighters and weaponry entered the CAR in support of the FPRC-led coalition (S/2017/1023, para. 172 and S/2017/639, annex 5.9). In October 2017, the Sudanese authorities launched the forcible phase of a disarmament campaign to eliminate illegal weapons in the Darfur region.¹⁴⁴ To rapidly obtain important volumes of weaponry, sanctioned individual Abdoulaye Hissène reactivated his connections with Sudanese individuals eager to sell their weapons.¹⁴⁵

Given the oversupply of available weapons, Hissène began to act as an intermediary between the Sudanese traffickers and the UPC as well as with other armed groups, including anti-balaka groups (see below).¹⁴⁶ In April, the Panel was informed that UPC had acquired Sudanese weapons, including 200 AK-type assault rifles, six machine guns and 25,000 rounds of ammunition, through a deal with Abdoulaye Hissène.¹⁴⁷ In mid-June, the Panel was provided with pictures of the weapons (see below) and informed that new weapons deals were being concluded by UPC with Sudanese traffickers directly.¹⁴⁸

In Bria, the Panel also noticed a substantive upgrade in the weapons arsenal of “General Bokassa”'s anti-balaka group. The approximately 20 armed fighters observed by the Panel in Bria all carried an AK-type assault rifles reportedly purchased from a Sudanese arms trafficker.¹⁴⁹

¹⁴¹ Confidential report, 23 and 30 March 2018; confidential reports, February-April 2018; confidential report, 5 June 2018.

¹⁴² Panel's mission to Ouaka prefecture, 19-24 January 2018. Panel's mission to Ndélé and Akroussoulbak, 3-5 April 2018. Panel's mission to Bria, 8-11 June 2018.

¹⁴³ Panel's mission to Ndélé and Akroussoulbak, 3-5 April 2018; Correspondence with confidential source, 2 April 2018.

¹⁴⁴ Meeting with diplomatic sources, 6 April 2018; <http://www.sudantribune.com/spip.php?article63860>; <http://www.sudantribune.com/spip.php?article64857>, accessed on 30 June 2018.

¹⁴⁵ Meeting with confidential sources, 27 March and 15 June 2018.

¹⁴⁶ Ibid.

¹⁴⁷ Meeting with diplomatic sources, Bangui, 6 April 2018.

¹⁴⁸ Meetings with confidential sources, 27 March, 22 May, 4 and 16 June 2018.

¹⁴⁹ Meeting with confidential source, Bria, 9 June 2018.

In a communiqué dated 31 May 2018, the Sudanese Embassy in Bangui noted that “the presence of mercenaries of Sudanese nationality within the ranks of armed groups has nothing to do with the Sudanese Government which is a State institution” (see below).

2. UPC fighters equipped with conventional arms, military uniforms and satellite phones

Photographs taken by the Panel in Maloum, Bokolbo and Djoubissi; Panel’s mission to Ouaka prefecture from 19-24 January 2018.



3. FPRC vehicles and FPRC elements with AK-type assault rifles, pistols and machine guns in the Bamingui-Bangoran prefecture

Photographs of new FPRC vehicles and armed FPRC elements in new military attire, with sanctioned individual Haroun Gaye. Pictures obtained from a confidential source on 29 March 2018.



Photograph of FPRC fighter in Akoursoulbak taken by the Panel on 5 April 2018.



4. Weapons and ammunition reportedly purchased by UPC from Sudanese arms traffickers

Photographs obtained by the Panel from a confidential source on 12 March and 19 June 2018.





2. Press Communiqué from the Embassy of the Sudan in Bangui, 31 May 2018.

COOPÉRATION	
Ambassade de la République du Soudan Bangui Tél: 236 613821-75208291 B.P: 1351	 سفارة جمهورية السودان بانغي تالون : +236613821 ص . ب : 1351
COMMUNIQUE DE PRESSE	
<p>Se référant au mémorandum de la plateforme des confessions religieuses publié dans les journaux privés en date du 28 mai 2018 concernant la situation sécuritaire persistant depuis 2012 jusqu'à ce jour, parle de la présence des mercenaires soudanais et tchadiens parmi les groupes armés opérant sur le territoire centrafricain et recommande à ces deux pays d'arrêter de s'ingérer dans les affaires intérieures de la République Centrafricaine.</p> <p>L'Ambassade du Soudan à Bangui dénonce avec fermeté cette fausse accusation et saisit cette occasion pour éclairer l'opinion nationale et internationale de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Gouvernement du Soudan s'est engagé avec détermination dans la politique de bon voisinage avec la RCA, en entretenant des efforts pour maintenir cette excellente relation, il a pris l'initiative de signer en 2011 le protocole de la force tripartite (Soudan – Tchad – RCA) en vue de contrôler la frontière commune de ces trois Etats. <p>Pour la réussite de la mission de la force tripartite, le Gouvernement du Soudan prend l'engagement d'envoyer chaque six (06) mois un avion militaire pour transporter les forces armées centrafricaines.</p> <ul style="list-style-type: none"> La République du Soudan est soucieuse d'un prompt retour de la sécurité et de la stabilité en République Centrafricaine. <p>La République du Soudan a exprimé sa disponibilité à aider la République Centrafricaine dans la médiation avec les groupes armés, sous l'égide de l'Union Africaine ainsi, le Soudan fait partie fait partie du panel des experts africains pour la médiation auprès des groupes armés. <ul style="list-style-type: none"> La présence des mercenaires de nationalité soudanaise au sein des groupes armés n'a rien avoir avec le Gouvernement Soudanais qui est une institution étatique. <p>Vu les relations historiques et fraternelles, le Gouvernement du Soudan ne peut pas se permettre de s'ingérer négativement dans la crise centrafricaine.</p> <p>L'Ambassade de la République du Soudan à Bangui est mécontent et demande aux médias, aux organisations non gouvernementale et gouvernementale de ne pas promouvoir des allégations qui affectent négativement les relations entre ces deux pays frères.</p> <div style="text-align: center;">  29/5/2018 </div> </p>	
Page 8	Le Confident N° 4425 du 31 Mai 2018

Annex 6.4: FPRC parallel administration.

1. FPRC Financial Management Committee in Haute Kotto

1.1 Organizational chart

Document obtained by the Panel from a confidential source on 15 February 2018.

FRONT POPULAIRE POUR LA RENAISSANCE
DE CENTRAFIQUE
BUREAU EXECUTIF NATIONAL
PRESIDENCE
HAUT CONSEIL SUPREME
CONSEIL NATIONAL DE DEFENSE ET DE
SECURITE
N° 002 /FPRC/SEN18

Republique Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail



NOTE DE SERVICE

A compter de la date de signature de la présente note de service, les personnalités dont les noms suivent sont nommés aux postes ci-dessous.

Il s'agit de :

A-COMITE DE GESTION FINANCIERE DE LA HAUTE-KOTTO

- 1-) Président : MAHAMAT SEID ABDELKANI
- 2-) Vice-président : MAHAMAT ALI SELEKA
- 3-) Secrétaire General : BILAL AMANE
- 4-) Secrétaire General Adjoint : NASSIR KARAMA
- 5-) Trésorier General : OIUMAR TIDJANI
- 6-) Trésorier General Adjoint : AMADOU OUSMANE
- 7-) Contrôleur Financier : MOUSSA MISSI
- 8-) Contrôleur Financier Adjoint : MAHAMAT-ZENE ABACHE

B- DIRECTION REGIONAL DES MINES
Directeur Régional : HISSEN ZACKARIA

Fait à Birao le 02 février 2018

Le Président du Conseil National de Défense et de Sécurité



ABDOULAYE ISSÈNE RAMADAN

1.2 Taxation system

“General” Mahmat Seid, President of the Financial Management Committee in Haute-Kotto, provided the Panel with the following information regarding the functioning of the administration under his control:

- The so-called “tax office” collects tolls from all traders and merchants. For instance, depending on the size of the trucks, each truck owner pays between FCFA 200,000 and 300,000 (USD\$350 - 530) per year to operate in the Haute-Kotto prefecture.
- Customs offices in Bria check whether economic operators coming from abroad (mainly Sudanese) have paid their taxes at FPRC customs offices in Tissi and Am Dafok (Vakaga prefecture).
- The “coffee trade” office collects taxes from coffee traders (mainly from the Sudan) who buy coffee in the CAR. The traders pay taxes at 3 levels: in Bambari (FCFA 25,000, \$44), in Bria (FCFA 15 000, \$26) and in Am Dafok (FCFA 15,000, \$26). The revenues generated by tolls from the coffee trade is shared between UPC and FPRC.
- The phytosanitary services check of food delivered in Bria and collect taxes from the traders delivering the food.
- Livestock: Revenues generated from the livestock market in Bria are collected by UPC. Part of the revenues is shared with FPRC.

1.3 Copies of receipts delivered by FPRC structures

Documents obtained by the Panel from “General” Mahmat Seid on 11 June 2018.

FRONT PATRIOTIQUE POUR LA RENAISSANCE DE CENTRAFRICAINE SECRETARIAT GENERAL DIRECTION SANITAIRE	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE UNITE-DIGNITE-TRAVAIL
	N° 000651
RECU PHITO SANITAIRE N°.....	
Nom et prénom :	Im.....
Marque :	
Montant :	
Direction :	Provenance :
LE RESPONSABLE	

FRONT POPULAIRE POUR LA RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
PRESIDENCE N° 004551 UNITE -DIGNITE-TRAVAIL
EAUX ET FORETS

RECU DE CAISSE

REDEVANCEES EAUX ET FORETS

NOM DU CLIENT :

MODE DE PAIEMENT :

MONTANT EN LETTRE :

MONTANT EN CHIFFRE :

FAIT A : LE :

LE CAISSIER

___ NOM, SIGNATURE ET CACHET

FRONT POPULAIRE POUR LA RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
PRESIDENCE N° 001801 UNITE -DIGNITE-TRAVAIL
DEPARTEMENT DES REGIES FINANCIERS QUITTANCE N°

BUREAU DES IMPOTS DE :

TAXES FISCALES

PERIODE DU AU 20...

NOM ET PRENOM :

DOMICILE :

MONTANT VERSE (EN LETTRES ET EN CHIFFRES) :

DATE :

CACHET ET SIGNATURE DU RESPONSIBLE

FRONT POPULAIRE POUR LA RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
PRESIDENCE N° 003351 UNITE -DIGNITE-TRAVAIL
CAISSE CAFE

BON APERCEVOIR N°

REDEVANCE CAISSE CAFE

EXPORTATEUR :

PRODUIT :

N° LOT :

N° BV :

NOMBRE DE COLIS : POIDS NET :

MONTANT REDEVANCE :

FAIT A : LE :

VISA CAISSE (NOM, SIGNATURE ET CACHET)
VISA CHEF DE POSTE (NOM, SIGNATURE ET CACHET)

FRONT POPULAIRE POUR LA RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

PRÉSIDENCE UNITÉ-DROITE-TRAVAIL

DOUANE DE

FEUILLE DE ROUTE N° N° 0002751

BUREAU DE TRANSIT PAR ROUTE

NOM DU TRANSPORTEUR

MARQUE DU VÉHICULE IMMATRICULATION

CHARGE UTILE NOM ET PRÉNOM DU CHAUFFEUR

ATTÉE D'UNE REMORQUE IMMATRICULÉE CHARGE UTILE

NOM DU DESTINATAIRE

QUANTITE	DESIGNATION DE LA MARCHANDISE	POIDS TOTAL	VALEUR	OBSERVATION

LE DECLARANT

FAIT A LE

LE CHEF DU BUREAU

SIGNATURE ET CACHET

2. FPRC parallel administration in other prefectures

Similar parallel structures have been established by FPRC in other prefectures (see Panel's midterm report for the case of the Bamingui-Bangoran prefecture; S/2017/629; para. 71 and annex 5.10). "General" Mahmat Seid told the Panel that FPRC political coordinator Djafar Adouma and listed individual Haroun Gaye were heading the Financial Management Committees in the Bamingui-Bangoran and Vakaga prefectures, respectively.¹⁵⁰

¹⁵⁰ Meeting with Mahmat Seid, Bria, 10 June 2018.

Annex 6.5: FPRC parallel mining administration in Ndélé (Bamingui-Bangoran prefecture).

1. FPRC mining brigade in Ndélé

The FPRC mining brigade collects taxes on various mining activities (gold and diamonds), as well as on trade of other commodities like cement and oil.¹⁵¹ The head of the mining brigade is Abdullaye Ataip.

The main diamond sites controlled by FPRC in the Ndélé area are located in Ndao (45 kilometers of Ndélé), Manovo (40 kilometers east of Ndélé), Sangha-Carrière (85 kilometers south-east of Ndélé), and Gounda (200 kilometers north-east of Ndélé). Gold sites are located on the Ndélé-Birao axis (25 kilometers of Ndélé).

2. Documentation of the FPRC mining brigade (licenses and register)

Documents obtained by the Panel from a confidential source on 5 April 2018.

Copy of a license issued to mine workers by FPRC in Ndélé.

FRONT POPULAIRE POUR LA RECONNAISSANCE
DE CENTRAFRIQUE

REPUBLICQUE CENTRAQUE
Unité-Dignité-Travail

DIRECTION REGIONAL DES MINES N° 8

SECRETARIAT GENERAL
N° _____ /FPRC/DRM/N°8/SG

CARTE D'OUVRIER MINIER

Nom (s) et Prénom(s) de l'Exploitant Artisan : _____

Nom (s) et Prénom (s) de l'ouvrier : _____

Chantier : _____ , Domicilié à : _____

Fait à _____ je _____ 2018

Signature et Cachet de l'Autorité

¹⁵¹ Meeting with a member of the FPRC mining brigade, Ndélé, 5 April 2018; meeting with representative of the mining administration, Ndélé, 5 April 2018.

Excerpts from the registers of the FPRC mining brigade in Ndélé, reflecting the names of mine workers and artisanal miners who have paid their taxes to the armed group.

LISTES DES ARTISANT MINIERES DE PATENTE

NO	NOM	PRENOM	PATENTE	PROFESION	Somme a verser	reste a verser	DATE DE DEPENSE VERSEMENT	REMARQUE
01	TINSENA	SAMUEL	003	ARTISANT	20.000F	10.000F		5000F
02	ANKPA	DEMBICHIEN	003	ARTISANT	15.000F	15.000F		5000F
03	AMACK	BAHA	003	ARTISANT	25.000F	5.000F		5000F
04	AMMANCHE	ATHABOU	003	ARTISANT	25.000F	5.000F		5000F
05	BOSSALD	ABAKKE	005	ARTISANT	10.000F	20.000F		5000F
06	ALI	ASSANE	006	ARTISANT	10.000F	20.000F		
07	FEISSOLE	YOLISSOUF	007	ARTISANT	10.000F	20.000F		
08	AMAT	TINTANI	008	ARTISANT	12.000F	23.000F		
09	RAM	MINHAMAT	009	ARTISANT	10.000F	20.000F		
10	MODOU	ABAKKEB	010	ARTISANT	15.000F	15.000F		
11	SOLEMANE	AMAT						
12	ZAKARI	ALFIDEL						
13	ALMINE	DOUDOU						
14	MADI	KAMBA						
15	BAHIM	ISAKA						
16	ISSONE	GORI						
17	ADAM	ASSANE						
18	MHAMAT	ALISSANE						
19	MHAMMAD	AMAT						
20	AMAR	ABDELKADIR	011	ARTISANT	20.000F	10.000F	28/02/2018	
	MHAMMAD	MOUSSA	012	ARTISANT				Payer par check-check à C/Bole Mine

LISTES DES OUVRIERS MINIERES CARTE OUVRIERS

NO	NOM	PRENOM	FONCTION	QUARTIER	DATE REC	SOMMES	RESTE A V	SS
01	IMBAGINE	AMAT	Ouvrier	NYAKIO	06/02/2018			
02	AMBA	ABRAMMANE	Ouvrier	MANOVO	06/02/2018			
03	ISMAEL	BAKHARA	Ouvrier	MANOVO	06/02/2018	2000F	OK	
04	ATHIA	ALI	Ouvrier	GROWOU	07/02/2018	2000F	OK	*
05	AMAT	ALI	Ouvrier	GROWOU			OK	*
06	MOSE	ISSONE	Ouvrier	GROWOU		2000F	OK	*
07	IBOUWA	BONGOU	Ouvrier	MANOVO				
08	AMAMAT	AMZA	Ouvrier	MANOVO				
09	BOUD	GUSMANE	Ouvrier	NYAKIO				
10	AMAMAT	ABRAMMANE	Ouvrier	NYAKIO	06/02/2018			
11	MUSTAPHA	SOUSSOU	Ouvrier	NYAKIO	06/02/2018			
12	AMOUR	ALI	Ouvrier	GROWOU	10/02/2018	2000F	OK	*
13	JENOUSSE	KUMARA	Ouvrier	NYAKIO	10/02/2018			
14	TOLARAK	FRANCOISE	Ouvrier	GROWOU	11/02/2018	2000F	OK	*
15	KOUTOU	MBOU	Ouvrier	MANOVO	11/02/2018			*
16	KATRE	WAZA	Ouvrier	AWOUNBOU	14/02/2018			*
17	YAYA	WAZA	Ouvrier	AWOUNBOU	14/02/2018			
18	NDOUNGETE	MAURICE	Ouvrier	Koumbala	17/02/2018			
19	ALAIN	NARCISE	Ouvrier	Koumbala	17/02/2018			
20	ROMARICK		Ouvrier	Koumbala	17/02/2018			
21	GUSMANE		Ouvrier	Koumbala	17/02/2018			
22	ALI		Ouvrier	Camp banda	17/02/2018	2000F		*
23	KETEGWA	FELIX	Ouvrier	MANOVO	17/02/2018			*
24	SHN-Lou	KOTAZA	Ouvrier	MANOVO	17/02/2018	2000F	OK	*
25	NADINE	PAULE	Ouvrier	FEISSA	17/02/2018			*
26	BALEKOUZOU	PIERRE	Ouvrier	FEISSA	17/02/2018			
27	KAMA	BONIFACE	Ouvrier	BENDE	15/02/2018			

Annex 6.6: UPC parallel mining administration in Ouaka prefecture.

1. Organizational chart and taxation system

The UPC mining administration is reportedly composed of two levels¹⁵² :

- A central management team reportedly based in Bokolobo and working closely with UPC chief Ali Darassa. Abdoulaye Hamidoulaye is believed to be one of the team leaders.
- Local managers, including a head of the mining service in Bambari (Adamou Ngatoua) and regional directors. Abdoul Shafi Abakar Youssouf is reportedly the UPC regional director in Ndassima.

UPC has also established a mining brigade which documents whether miners and collectors have paid their taxes and obtained their licenses from the UPC administration. Artisanal miners reportedly pay between FCFA 50,000 and 62,000 (\$91 and \$110) per year to operate on the Ndassima mining site.¹⁵³ The level of taxes has increased since the control of the site was shared among UPC and FPRC. Collectors reportedly pay around FCFA 450,000 (\$795) per year. Racketeering of gold extracted by the miners and arbitrary penalties constitute additional tolls for miners.

2. Mining sites under UPC control

In the context of UPC's resurgence in the Ouaka prefecture, the armed group has regained control over several mining sites which had been lost to anti-balaka combatants.¹⁵⁴ This includes the gold site of Ndassima, where UPC shares control and revenues with FPRC. Furthermore, UPC maintains control over diamond sites in the Ngakobo area and gold sites in Agoudou-Manga. UPC also supervises activities of a newly-discovered diamond mining site located in the vicinity of Bambari, in the Wangaye neighbourhood.

UPC is also trying to regain control over mining sites located in the Bakala area, which to date have remained under control of anti-balaka local leaders including "General Réal", "Chien Méchant" and "Risqueur".

¹⁵² Meeting with confidential sources, artisanal miners and economic operators, Bambari, 30 April-2 May 2018.

¹⁵³ Idem.

¹⁵⁴ Panel's mission in Bambari, 30 April-2 May 2018.

3. Copies of receipts delivered by UPC

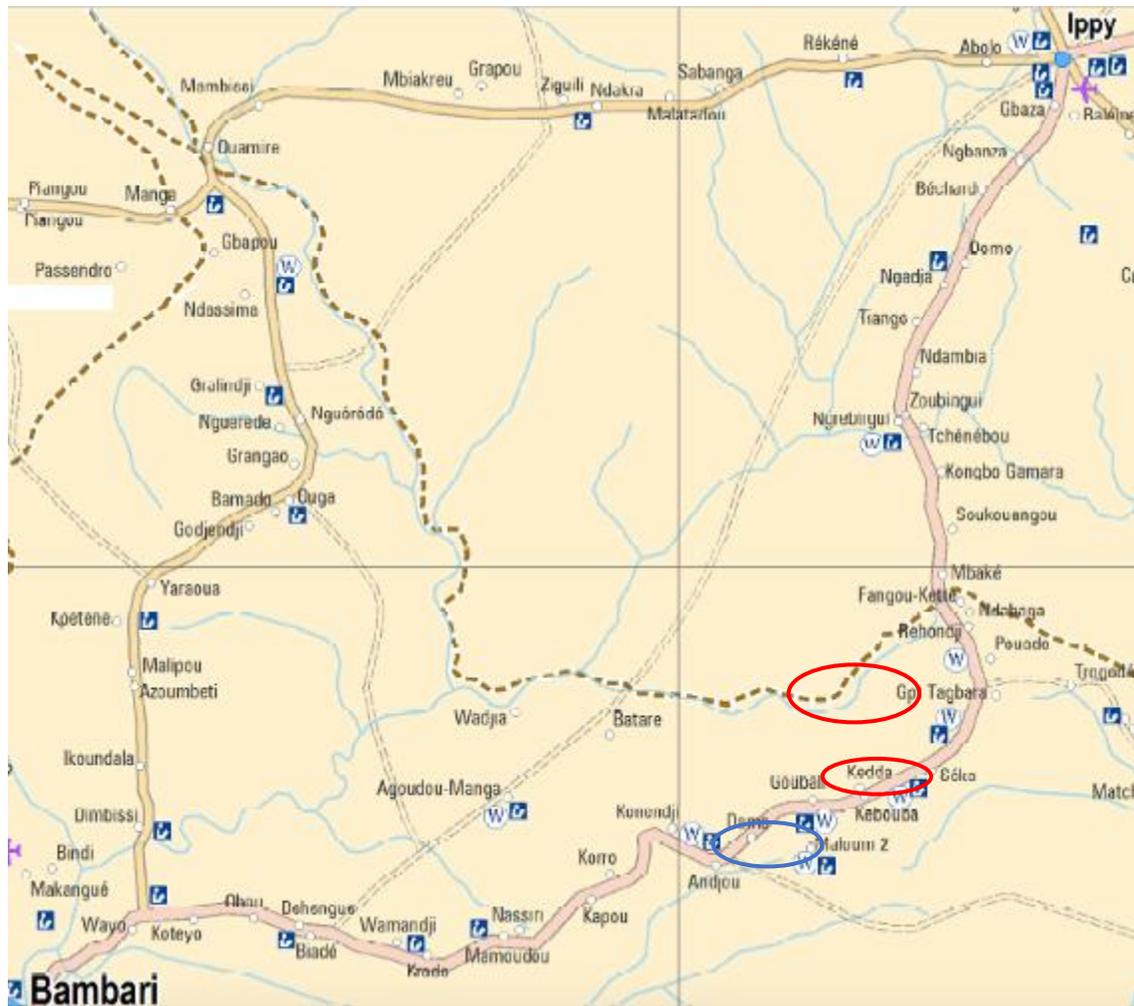
Documents obtained by the Panel from a confidential source on 23 May 2018.

As indicated above, FPRC and UPC share control over the Ndassima mining site, hence the mention of FPRC on the receipt below signed by UPC element Abdoul Shafi Abakar Youssouf.

FRONT POPULAIRE DE LA RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE UNITÉ - DIGNITÉ - TRAVAIL
BUREAU DES MINES NDASSIMA
ASSOCIATION N° 033 N° 0000525
NOM ET PRÉNOM POUNEMATI VIRGINIE
RAISONS SOCIALES
NATURE D'ACTIVITES
ADRESSE BANTOU
PERIODE DU 1^{er} 10 2017 AU 31 10 2017
CHIFFRE D'AFFAIRES PREVISION BELLES 20.000 FCFA
ETES VOUS PROPRIETAIRES LOCATAIRES
EN CAS DE LOCATAIRE, INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM ADRESSE DU PROPRIETAIRES
DATE 03-10-2017
LE RESPONSIBLE
CACHET ET SIGNATURE ABDOU SHAFI ABAKAR YOUSSEUF
TEL:

033
NOM DJAFAR
PRÉNOM AMANY
NATIONALITE Centrafricaine
PROFESSION artisan minier
QUANTITE KARANDJA 4x4
MONTANT quarante mille francs
40.000 FCFA
DATE 16-4-2017

Annex 6.7: Map of Tagbara and Seko, Bambari-Ippy road.



Annex 6.8: Pictures of victims of the anti-balaka attack on the Fulani camp in Mbaidou.

Photographs obtained by the Panel from a confidential source on 30 April 2018.



Annex 6.9: Pictures of Tagbara and Séko after the clashes of 3 April 2018.

Photographs of Tagbara obtained by the Panel from a confidential source on 8 April 2018.





Photographs of the mass graves in Séko obtained by the Panel from a confidential source and taken by the Panel on 1st May 2018.



Annex 6.10: Deadly attacks against peacekeepers from 1 January to 21 June 2018.

Information obtained by the Panel from a confidential source.

3 April 2018 – Tagbara (Ouaka prefecture)

At approximately 5:30 a.m., anti-balaka combatants attacked the MINUSCA base in Tagbara, resulting in the death of one Mauritanian peacekeeper and 11 others injured. MINUSCA Force exchanged fire with the attackers that lasted for one hour and a half.

10 April 2018 – Bangui

From 4 p.m. to 6:30 p.m., MINUSCA Force and armed elements from the PK5 neighbourhood engaged in an intensive exchange of fire in the 3rd district. The firefight resulted in one Rwandan peacekeeper being killed and eight injured.

17 May 2018 – Alindao (Basse Kotto prefecture)

At around 9 a.m., approximately 27 km southeast of Alindao, anti-balaka combatants attacked a MINUSCA escorted convoy which was coming from Dimbi to Alindao. One Mauritanian peacekeeper was killed and seven injured, including four seriously.

3 June 2018 – Dilapoko (Mambéré-Kadéï prefecture)

At 4:30 p.m., at approximately 5 km south of Dilapoko (80 km north of Berberati), armed Siriri elements ambushed and opened fire on a MINUSCA Force patrol coming from Gamboula. MINUSCA Force returned fire. Upon the exchange of fire, one Tanzanian peacekeeper was killed and seven injured.

10 June 2018 – Bambari (Ouaka prefecture)

At 5:45 p.m., anti-balaka opened fire at a vehicle with two Burundian peacekeepers, injuring both. At 1:25 a.m. on 11 June, one of the peacekeepers died due to severe injuries.

Annex 7.1: Armed groups in the west of the CAR.

The presence of armed groups in the western part of the country continues to grow. Three of the four prefectures bordering the frontier with Cameroon witnessed important armed group activities. On 12 March 2018, Cameroon deployed the newly formed 12th Motorized Infantry Brigade based in Bertoua. This new operational unit was created by the President of the Republic of Cameroon to secure the border with the CAR where numerous armed groups operate.

The armed groups, while not having a well-defined political agenda, generate revenues through transhumance and undertake activities of illegal taxation.

1. Siriri

The Mamberei-Kadei prefecture has witnessed the creation and development of a group called Coalition Siriri (“Peace” in Sango). Former UPC members and new recruits mainly from the Fulani community comprise this group.¹⁵⁵ Their proclaimed goal is to protect the cattle owners targeted by local anti-balaka groups in the area west of Berberati. The armed group seems well organized with ID cards (see below) issued for each member as well as a defined chain of command, headed by General Djaligue and his second General Djibril (a former UPC Zone Commander).¹⁵⁶

In January 2018, Siriri established connections with FDPC and 3R. They held meetings in the town of Nguia-Bouar near the Cameroon border. The results of those meetings remain unclear, but elements of FDPC are now conducting operations with Siriri and the two groups operate in the same area without conflict. The FDPC État major publicly denied any agreement with Siriri,¹⁵⁷ but an alliance between the two groups could facilitate control of a greater territory where illegal taxation on transhumance and mining activities represent an important source of revenue.¹⁵⁸

The UPC and Siriri maintain strong ties and at the time of the drafting of this report, discussions were ongoing for a possible absorption of a branch of Siriri into the UPC. This is partly due to internal tensions within Siriri. Siriri’s expansion towards Nana-Mambéré prefecture generated tensions with local authorities and several clashes with MINUSCA forces. During one of those clashes, on 3 June 2018, one Tanzanian peacekeeper was killed, as well as a Siriri leader.¹⁵⁹ As the Siriri leadership in the Mambéré-Kadei prefecture is reluctant to face the political and military consequences of actions undertaken by the group’s branch active in the Nana-Mambéré prefecture, they consider disassociating themselves by joining UPC.

Photograph provided to the Panel by MINUSCA on 27 March 2018.

¹⁵⁵ Meeting with UPC representative, Bangui, 27 April 2018.

¹⁵⁶ Confidential report, 26 March 2018.

¹⁵⁷ Meeting with Nana-Mambéré Prefect, Bouar, 25 March 2018.

¹⁵⁸ Meeting with Abdoulaye Miskine, Brazzaville, 18 April 2018.

¹⁵⁹ Confidential report, 4 June 2018.

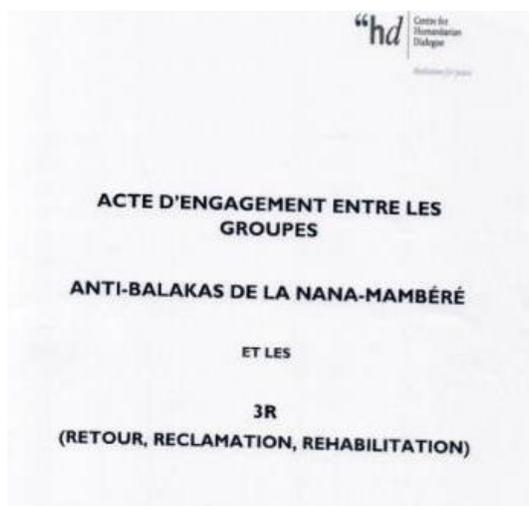


2. Peace agreement between 3R and the Ndalé brothers

Under the peace agreement signed on 15 December 2017 (see below), obstacles to freedom of movement are banned, and armed groups' combatants shall not carry weapons openly.

This peace agreement enabled the establishment of clear division of territories between the two groups where they have put in place illegal taxation on transhumance alongside a system of fees and penalties including taxes at roadblocks and on markets for traders. This system weighs heavily on the cattle owners who are constantly forced to cede part of their herds, especially in territories controlled by the 3R (one penalty may represent the confiscation of up to 6 beefs).¹⁶⁰

Document provided to the Panel by a confidential source on 22 December 2017.



¹⁶⁰ Meeting with confidential source, 2 April 2018.

2 sur 6

PREAMBULE

Nous, Adamou Sylvain GBOKAO NDALE et SIDIKI ABBASSI, représentants respectivement les groupes armés 3R (Retour, Réclamation, Réhabilitation) et les Anti-Balakas dans la préfecture de la Nana-Mambéré, ci-après « les Parties » ;

Considérant les initiatives précédentes prises par la communauté internationale en vue d'instaurer un règlement négocié des hostilités en RCA, signé le 23 juillet 2014 à Brazzaville ;

Considérant les efforts de la MINUSCA dans le cadre de son mandat de soutenir les autorités de la Centrafrique en général et les autorités de la Nana-Mambéré en particulier pour la paix et la réconciliation dans le pays;

Considérant la dynamique nationale, notamment celle des forces vives de la nation y compris la plateforme des Autorités religieuses, la société civile et les partis politiques à construire une société de paix et de concorde nationale en soutien au processus de Réconciliation nationale ;

Considérant les Recommandations du Forum National de Bangui du 04 au 11 mai 2015 dont les plus importantes sont consignées dans le Pacte républicain pour la paix, la Réconciliation Nationale et la Reconstruction en RCA ;

Considérant la volonté constante de son excellence, le professeur Faustin Archange TOUADERA, chef de l'Etat, réitérée dans ses différentes déclarations (Investiture du 30 mars 2016, Kigali, Bruxelles) et les dernières adresses à la nation du 31 décembre 2016 et du 1 décembre 2017, de promouvoir le dialogue et la réconciliation nationale de tous les fils et toutes les filles de Centrafrique ;

Exprimant notre profond regret quant aux violations persistantes des Accords précédents de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, ainsi que les pertes déplorables de vies et de biens engendrées par les derniers conflits ;

Conscients du fait que sans notre engagement aux principes cardinaux de bonne gouvernance, de tolérance, et de coexistence pacifique, les populations de la préfecture de la Nana-Mambéré ne peuvent réaliser, ni une croissance globale ni des progrès sociaux économiques pour les générations actuelles et futures ;

Conscients du fait que la responsabilité de déterminer le destin de notre région nous incombe, selon les réalités de notre pays et sur la base des valeurs de justice, d'état de droit, de démocratie, de bonne gouvernance, du respect des droits et libertés fondamentaux de la personne, d'unité et de solidarité, d'entente mutuelle et de coopération parmi les différentes communautés ethniques, et groupes religieux ;

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature with a '2' above it, and several smaller initials.

3 sur 6

Réaffirmant notre engagement à renoncer à la violence et décidant, par la présente, de nous inscrire résolument dans la dynamique de paix, de cohésion sociale, de réconciliation et du bien-être des populations de la Nana-Mambéré ;

Par la signature du présent acte, nous prenons l'engagement solennel devant les autorités gouvernementales, les représentants de la MINUSCA et les populations, de renoncer à toute action de notre part pouvant porter atteinte à la sécurité et au bien-être des populations.

Nous convenons de ce qui suit:

Article 1 Les Parties s'engagent à un accord de non-agression à compter de la date de signature du présent acte (si après Accord).

Article 2 Dès la signature de l'Accord, les Parties sont tenues d'observer conjointement un ordre inconditionnel de cessez-le-feu et de cessation des hostilités ou des agressions contre le personnel armé de l'une et de l'autre partie, et contre les populations civiles de toutes les localités de la Nana-Mambéré.

Article 3 Dès la signature de l'Accord, l'usage des armes, ainsi que les actes offensifs tels que : l'incendie des villages et greniers, le vol de bétail, le lancement de nouvelles attaques contre les civils et le fait de commettre tout autre acte pouvant constituer ou faciliter une violation de l'Accord doivent cesser de suite.

Article 4 Dans les trente (30) jours qui suivent la date d'entrée en vigueur de l'Accord, les Parties établissent avec l'appui du Centre HD:

1. Un **réseau d'échange d'informations** composé des leaders communautaires avec l'implication des leaders des Parties ;
2. Une cartographie détaillée qui définira :
 - Les zones à partir desquelles ou vers lesquelles les groupes doivent se retirer ;
 - Les zones démilitarisées devant servir de zone tampon entre les combattants armés respectifs des Parties. Une zone démilitarisée dans le

3



4 sur 6

sens de cet article est une zone sans base temporaire ou permanente des Parties.

Article 5 Les Parties sous la supervision du Centre HD définissent ensemble avec les leaders communautaires, les conditions pour le fonctionnement de ces mécanismes locaux de prévention et de gestion des problèmes liés à la violence en cas d'agression ou d'intimidation, de l'extorsion et du vol de bétail, souvent sources de tensions intercommunautaires et d'affrontements sanglants entre les Parties.

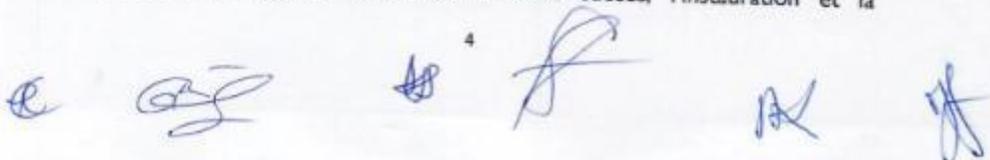
Article 6 Le convoyage des animaux doit être accompagné par un Certificat d'Origine à l'intérieur de la Nana-Mambéré ou à partir de la Nana-Mambéré vers les autres localités de la RCA afin de mieux contrôler le mouvement de bétail et d'éviter les cas de vol.

Article 7 L'engagement des Parties pour la paix, la réconciliation et la cohésion sociale sous-entend entre autre :

- a) La libre circulation des personnes et des biens y compris des organisations humanitaires dans la Nana-Mambéré;
- b) L'accès libre aux établissements de santé, tels que les hôpitaux et les postes médicaux ;
- c) L'accès libre aux établissements scolaires et à tout autre édifice public ;
- d) L'engagement pour le retour de tous les déplacés dans la Nana-Mambéré du aux hostilités entre les Parties;
- e) L'abstention d'atteinte aux biens et propriétés privés (maisons, motos, parcelles agricoles, bétails, etc.) ;
- f) Le recours aux mécanismes traditionnels locaux des règlements des conflits en cas de litiges liés à l'exploitation des ressources naturelles;
- g) Le recours systématique au réseau d'échange, établi par cet accord en cas de disputes.

Article 8 Les Parties s'engagent à respecter et à mettre en exécution les dispositions de l'Accord afin d'assurer avec succès, l'instauration et la

4



consolidation de la paix et de la cohésion sociale dans la préfecture de la Nana-Mambéré.

Article 9 Dès la signature de l'Accord, les Parties, prennent individuellement et collectivement, des mesures conjointes spécifiques pour sensibiliser leurs combattants et partisans respectifs et les populations en général des localités concernées, pour qu'ils cessent des actes hostiles les uns contre les autres et tout autre acte apte de mettre en danger la paix dans la Nana-Mambéré tels que les actes sur la base de l'ethnicité, de la religion et de toutes autres motivations, y compris l'intimidation, les prises d'otage, l'extorsion ou vol, l'usage de propagandes hostiles et l'incitation pouvant porter atteinte à la vie ou causer des dégâts aux biens.

Article 10 Les termes de l'Accord doivent être simultanément communiqués à la population civile par les radios locales, la presse écrite ainsi que par d'autres moyens de communication.

Article 11 Les Parties conviennent de se réunir mensuellement dans le cadre du réseau d'échange établi par cet Accord comme mesure de rétablissement de confiance entre les Parties.

Article 12 Le présent Accord entre en vigueur dès sa signature.

Fait à Bouar (Nana-Mambéré), le 14 Décembre 2017

Pour le groupe ANTI-BALAKA
représenté par
**M. Adamou Sylvain GBOKAO
NDALE**



Pour le groupe 3R représenté
par
M. SIDIKI ABASSI

P.O. 3R
S.A.
SALIDOU ALIYOU

6 sur 6

Témoins

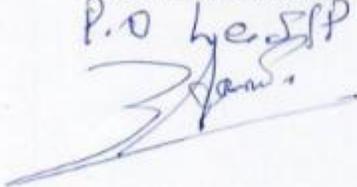
M. Jonas DONON
Membre de l'Assemblée Nationale



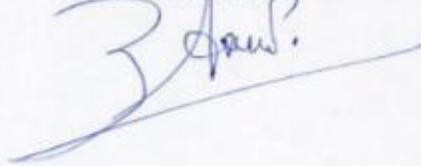
M. Amadou ISSA BI ADAMOU
Conseiller du Chef de l'Etat en Matière
de l'Agriculture et de l'Elevage



M. Alexis NAGUEZANGBA
Préfet de la Nana-Mambéré



M. Paul Shaba BAGAZA YADERE
Sous-Préfet de Bouar



M. Lazare NAMBENA
Président de la Délégation Spéciale de
la Ville de Bouar

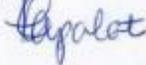


M. Roger GODONGAI
Commandant de la FACA dans la Nana-
Mambéré



CAT LANKAGUE
TANBOR

Mme. Christine KAPALATA
Chef de Bureau de la MINUSCA a
Bouar



M. Augustin KOULAS
Représentant du Centre pour le
Dialogue Humanitaire (HD)



2. Confrontation between Bahar's MLNC and Sayo's RJ in the Paoua area

Since 2016, the Paoua sub-prefecture had been under the control of a coalition of RJ led by Armel Sayo and an MPC faction led by "General" Ahmat Bahar (S/2016/694 para 91), which became the MNLC in October 2017. This cooperation was based on the sharing of resources from the illegal checkpoints and the transhumance activities coming from Chad.¹⁶¹ Officially the RJ split into two branches in 2016 (S/2016/1032, para 208-2012) – one under Sayo, the other under colonel Belanga - but this separation had no impact from an operational point of view, as both branches continued to operate in the field under "General" Luther, Sayo's Chief of Staff.

Tensions between MNLC and RJ grew in late 2017 as a result of the continuous reinforcement of MNLC through the recruitment of fighters from Kaga Bandoro and Ndélé. Despite its separation from Mahamat Al-Khatim's MPC, the MNLC continues to be provided with ammunition from and recruit fighters in MPC-controlled areas in Kaga Bandoro and Ndélé. With Bahar's allegedly willingness to change the demographic of the area and reinforce its positions, RJ leaders have become fearful that MNLC will take control over the Paoua sub-prefecture and of all revenues previously shared with them.¹⁶²

After the killings of cattle herders in November 2017, MNLC killed a RJ leader (Colonel Belanga) in reprisal at the end of the month. On 28 December 2017, RJ attacked MNLC's positions in several locations. RJ's unprecedented operational capacity displayed during the combats demonstrates that the group has received support both in men and weapons. The Panel has identified Bangui as the main origin of supply for RJ.

On 12 January 2018, in an effort to restore stability in the area, MINUSCA launched "Operation Mbaranga". The operation forced Bahar's group to leave Paoua's surroundings and relocate near the Chadian border.¹⁶³ RJ stopped its activities but has remained mobilized in the event that the end of the "Operation Mbaranga" enables the MNLC's return.¹⁶⁴

Facing difficulties in the northwest and seeking to reposition himself in the political process, Ahmat Bahar recently joined FPRC and expressed support for its political strategy (see below).

¹⁶¹ Meeting with community leaders and local officials, Paoua, 29 January-1 February 2018.

¹⁶² Meeting with General Armel Sayo, RJ President, Bangui, 18 January 2018.

¹⁶³ Confidential report, 15 January 2018.

¹⁶⁴ Meeting with Colonel Bessain Urbain, General Coordinator of RJ, Paoua, 29 January 2018.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 1 June 2018.



Annex 7.2: Bossangoa-Markounda-Nana Boguila triangle map and context.

Annex 7.4: Attack against humanitarian actors in Defei (Ouham prefecture) on 25 March 2018.

On 25 February 2018, six local humanitarian workers¹⁶⁵ were carjacked and brutally killed between Defei and Markounda. They were going to launch an emergency education programme for IDPs and were therefore carrying a large amount of money (around \$5,500).¹⁶⁶ During its investigations at the scene on 26 March 2018, the Panel found several documents and personal belongings of the humanitarians. This demonstrates that the vehicle was most likely halted and searched on the main road, and later moved a few hundred meters into the bush. Once there, the six civilians were shot in the head and the vehicle burned.

Even though there were no direct witnesses of this massacre, the Panel gathered testimonies pointing to six armed elements associated with the local MPC and reportedly under the direct command of Abdallah, an arms trader reportedly of Chadian origin.¹⁶⁷ According to IDP testimonies, these men were also responsible for a raid in the villages of Gbangoro and Defei held on 21-22 February 2018, along the same road.¹⁶⁸

The latter incident was discovered by a MINUSCA patrol on 26 February, but local authorities were not informed until the following day. The bodies of the victims were collected on 1 March only.¹⁶⁹

¹⁶⁵ The team was composed of two members of the national NGO Bangui Sans Frontières, one UNICEF consultant, two civil servants from the Ministry of Education and one assistant.

¹⁶⁶ Meeting with BSF representative, Bangui, 29 March 2018.

¹⁶⁷ Meeting with confidential source, Markounda, 25 and 26 March 2018.

¹⁶⁸ Meeting with confidential source, Markounda, 26 March 2018.

¹⁶⁹ Meeting with sub-prefect, Markounda, 25 March 2018.

Annex 7.5: Use of anti-balaka fighters, ISF and FACA elements as security providers for economic operators.

To operate in the CAR, especially in the provinces, economic operators, including mining companies, need to take measures to ensure their security. Some mining companies or cooperatives employ private security companies. As mentioned in the 2017 Panel's final report (S/2017/1023, para. 235), one such private security company operating in Sosso-Nakombo was employing former anti-balaka soldiers.

Other mining companies reportedly directly recruit anti-balaka or former anti-balaka fighters. Anti-balaka leaders in Bouar and some local authorities told the Panel that the use of former anti-balaka combatants as security providers was common practice for mining companies operating in the Abba area.¹⁷⁰

Some companies rather secure the provisioning of National defence and security forces through agreements with the Ministries of Defence and/or Interior. Such practices enable the companies to ensure their security without resorting to protection by armed groups; at the same time, they create additional tasks for FACA and ISF whose human resources and capabilities are limited. In Bouar, for instance, the FACA Deputy Commander told the Panel that more than a third of FACA deployed in the area were involved in the protection of mining companies.¹⁷¹

In south-western CAR, the freedom of movement of many individuals and economic operators remain constrained due to insecurity and criminality (S/2017/1023, paras. 227-228). The Panel notes that, in the area of Berbérati and Nola, national defence and security forces often take advantage of this situation by providing paid escorts to Muslims willing to move in the area, including diamond and gold collectors.¹⁷²

¹⁷⁰ Meeting with anti-balaka leader Bello and Patrick, Bouar, 26 March 2018; Meeting with a gendarme officer, Abba, 27 March 2018.

¹⁷¹ Meeting with FACA Deputy Commander, Bouar, 27 March 2018.

¹⁷² Meeting with FACA Commander, Nola, 13 January 2018. Meetings with economic operators and collectors, Nola, 12-13 January 2018, and Berbérati, 15-16 January 2018.

Below the list of gendarme elements put at the disposal of mining companies and buying houses. Document obtained by the Panel from the Deputy Director General of the Gendarmerie on 18 June 2018.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

MINISTRE DE L'INTERIEUR, COMMERCE DE LA SECURITE PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE GENDARMERIE NATIONALE
CABINET

LISTE DES GENDARMES DETACHES COMME ELEMENTS DE SECURITE AUPRES DES BUREAUX D'ACHAT

SOCIETE SODIAM		
GRADE	NOMS ET PRENOMS	OBSERVATIONS
1. MDL/C	PASSIRI Prisca Parmelee	
2. MDL	GAZAYOMBO Vioce Alpha	09/12/2017
3. MDL	MVOUNA Maxime	
4. 1 ^{er} CL	BOTAKA Marcellin Chrysostome	19/04/2018
5. 2 ^e CL	POUMALAKRE YAKONASSO Charles Ernest	08/07/2015
6. 2 ^e CL	FEZANGA-NAMDOKINENA Thierry Meamin	08/01/2015
7. 2 ^e CL	LEKATE Hervé	08/02/2017

DUNTA SARL (Société de Diamant)		
GRADE	NOMS ET PRENOMS	OBSERVATIONS
1. ADJ	KAKOBANGA Valentin	09/12/2016
2. MDL/C	BOUANGA WAYELE Melvain Floris	15/10/2016
3. MDL	KOI Narcisse Bienvenu	10/10/2016
4. 1 ^{er} CL	KIEFO Alban	11/08/2016
5. 2 ^e CL	GASSIER Kevin	19/10/2016

Bureau d'achat de Diamants et Or: PRIMO BADO		
GRADE	NOMS ET PRENOMS	OBSERVATIONS
1. ADJ	DOUANZOGNA Anselme Thierry	05/02/2018
2. 1 ^{er} CL	MODOEMONO Fred Cyprien le Second	05/02/2018

SOCIETE MAZEN MOUSSA DIAMANT (MSDI)		
GRADE	NOMS ET PRENOMS	OBSERVATIONS
1. MDL	PASSI Germain	29/02/2017
2. MDL	NDORIBAZINA Jonas	04/09/2017
3. MDL	TOUANGAI Vianney	05/06/2018
4. MDL	KODOBI Armand	02/06/2018
5. 1 ^{er} CL	FEIDANGA MOKOL Narcisse de Houheur	20/03/2017

SOCIETE LAAICO-RCA		
GRADE	NOMS ET PRENOMS	OBSERVATIONS
1. 1 ^{er} CL	NGAKOE KOROBE MAY Dimitri	15/03/2017
2. 1 ^{er} CL	MADJOU Anicet	12/03/2016

SOCIETE DEWAY SERVICE DE SECURITE RCA		
GRADE	NOMS ET PRENOMS	OBSERVATIONS
1. MDL/C	HOUTOUKOU SIPITAN Prosper Bienvenu	05/05/2017
2. MDL	NGONZO Jean Firmin	05/05/2017
3. MDL	OUILBOZOUNNA NAMBEAM Séphane	05/05/2017
4. MDL	ZOUHOULI-KANGBOUNDOU	20/11/2017
5. 1 ^{er} CL	KOUITTY Patrick Christian	05/05/2017
6. 1 ^{er} CL	MESSAKO Thierry Bertrand	20/11/2017

SOCIETE TSA GLOBAL SERVICE AFRICA		
GRADE	NOMS ET PRENOMS	OBSERVATIONS
1. MDL/C	DIURANGAR Benoit	27/01/2018
2. MDL/C	DANGAVO Liberation	27/02/2018
3. 1 ^{er} CL	MONGO Guy Maixent	27/02/2018

INDUSTRIE MINIERE DE CENTRAFRIQUE: IMC		
GRADE	NOMS ET PRENOMS	OBSERVATIONS
1. 1 ^{er} CL	TANGBAGO-KOMAZE I Grâce à Dieu Régis	16/05/2018

SOCIETE CENTRAL WORLD GROUP SARL		
GRADE	NOMS ET PRENOMS	OBSERVATIONS
1. MDL	OUAGUIA LOUPDU Martial	
2. MDL	HOPA Hervé Jean	

Le Lieutenant-colonel, Directeur Général Adjoint
de la Gendarmerie Nationale

Benoit OUAYOLO

Annex 7.6: Gold mining in the Bossangoa area: the arrival of mining companies in an anti-balaka stronghold.

1. Anti-balaka involvement in gold exploitation in the Ouham prefecture

As indicated in the Panel’s previous reports (S/2017/639, paras. 95-98 and S/2017/1032, paras. 230-232), gold exploitation has boomed in the Ouham prefecture since mid-2016.

At the time of the Panel’s visit to Bossangoa (23-25 March 2018), the presence of the State authorities remained limited on the “Wili” mining site, with only a few USAF elements ensuring that miners have paid their licenses. Armed elements under local anti-balaka leaders remained in control of the site and its access (see S/2017/639, paras.95-98 and S/2017/1032, paras. 230-232).

A largely similar situation is now prevailing at “Bolakaba”, a site located close to Ben Zembe, about 40 km northwest of Bossangoa. Security, access to the site and gold exploitation at “Bokalaba” are managed by local anti-balaka leaders (Ouham Zone Commander called “Romain”), former FACA elements (including Ghislain Danboy) and their associates (including Christian Ngana alias “Toko”), while representatives of local authorities recognize having very limited visibility on current activities.¹⁷³ Ben Zembe is the hometown of former President François Bozizé and anti-balaka combatants from the area are reportedly still connected to his family.¹⁷⁴

Exploitation in Zere (25 km east of Bossangoa), the third main site previously identified in the Bossangoa area (S/2017/1032, paras.233), has ceased since early 2018.¹⁷⁵

2. Mining companies’ operations in the area

While exerting limited control over the area, the CAR Government has granted mining permits to two companies – i.e. Zighu mining and Tieng Pao - to operate on and around the “Wili” site. This decision has created discontent among the site managers, artisanal miners and anti-balaka elements who are anxious not to lose control over the area and their source of revenue;¹⁷⁶ it is therefore likely to generate tensions in the area.

On 22 May 2018, workers employed by Tieng Pao constructing a road to access the “Wili” mining site were harassed by locals.¹⁷⁷

Zighu Mining has decided to delay its activities in the area, considering operating in the area could put its staff at risk.¹⁷⁸

¹⁷³ Meetings with Ouham Prefect, gendarme officers, and confidential sources, Bossangoa, 24 March 2018

¹⁷⁴ Meeting with local authorities and confidential sources, Bossangoa, 23-24 March 2018.

¹⁷⁵ Meeting with the Zere site chief, Bossangoa, 24 March 2018.

¹⁷⁶ Meeting with Member of Parliament from Bossangoa, Bangui, 6 June 2018.

¹⁷⁷ Confidential report, 22 May 2018. Meeting with Member of Parliament from Bossangoa, 6 June 2018.

¹⁷⁸ Phone conversation with Zighu mining manager, 25 June 2018.

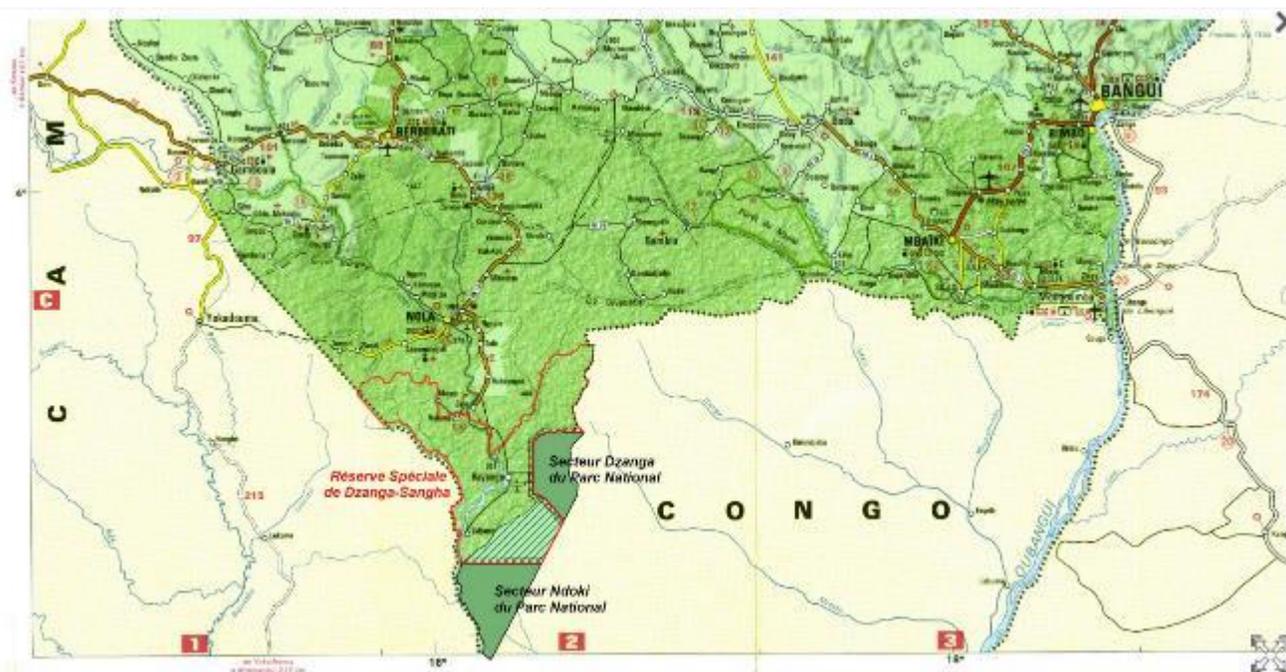
Annex 7.7: Poaching and ivory trafficking in the Dzanga Sangha National reserve.

Poaching and wildlife trafficking around the Dzanga Sangha Special Reserve, as cited in previous Panel reports (S/2014/452, paras 74-76; S/2014/762, paras. 149-150), continues. Poachers do not belong to organized armed groups but are rather related to criminal networks. The ivory from the CAR is trafficked into the Republic of the Congo and, to a larger extent, to Cameroon.¹⁷⁹

As noted in previous reports (S/2014/762, para. 149), representatives of the CAR local authorities, and in particular internal security forces, are at times supporting, if not actively participating, in such activities. On 14 January 2018, the Panel interviewed three individuals imprisoned in Bayanga for poaching activities; they reported having acted on behalf of a retired police officer named “Anatole” who previously headed the Bayanga police station.

Map of the Dzanga-Sangha Reserve and the Dzanga National Park.

Available at <http://www.dzanga-sangha.org/content/maps>, accessed on 22 June 2018.



¹⁷⁹ Meeting with rangers and local authorities, Bayanga, 14 January 2018. Meeting with conservationists, Bangui, 16 January 2018.

Annex 8.1: Additional information on, and pictures of, arms trafficking organized by Bangui-based individuals on MINUSCA escorted vehicles.

On 29 January 2018, UPC members informed the Panel that they had stopped and searched vehicles escorted by MINUSCA in front of a MINUSCA camp in Ippy, in which they found hunting ammunition and other items.¹⁸⁰ When MINUSCA Force realized that the armed group was searching the vehicles, they pushed them away and secured all vehicles and items.¹⁸¹ Upon further investigation by MINUSCA and national security forces coming from Bambari, it was established that 1,727 rounds of hunting ammunition from the Manufacture de cartouches congolaise (MACC),¹⁸² 602 packages of tramadol and 1,5 kg of marijuana were in the vehicles and subsequently brought to Bambari on 1 February 2018.

Six persons were arrested. On 14 February, the Grand Court of Bambari sentenced two of the arrested for complicity to the illegal detention of hunting ammunition, psychotropic substances and narcotics; one of the arrested for the illegal detention of hunting ammunition; and Zala Didier for the illegal detention of hunting ammunition, psychotropic substances and narcotics.¹⁸³ ECOLOG was exonerated of any responsibility in the trafficking of prohibited items in its trucks.

According to witnesses, one of the convicted persons, Didier Zala, regularly used the trucks of ECOLOG, a MINUSCA contractor, to smuggle hunting ammunition, commonly used by both hunters and anti-balaka fighters, to the towns of Bria, Bambari and Ippy. Prohibited items were used to be hidden in the trucks' cab and under the trucks where a false wooden floor was installed (see picture below). One of the persons met by the Panel declared that on several occasions, he went to Lopola, the Republic of the Congo, with Didier Zala where he bought MACC hunting ammunition which was later put in his truck's cab and later joined the convoy to Bambari, Bria and Ippy. There, part of the ammunition and tramadol was sold to individual hunters while other boxes were provided to anti-balaka fighters.¹⁸⁴ The Panel continues to investigate whether, and to what extent, vehicles escorted by MINUSCA are used by individuals to traffic weapons, ammunition and/or gold and diamonds which benefit armed groups.

¹⁸⁰ Phone communication with UPC members, 29 January 2018.

¹⁸¹ Phone communication with confidential source, 7 February 2018.

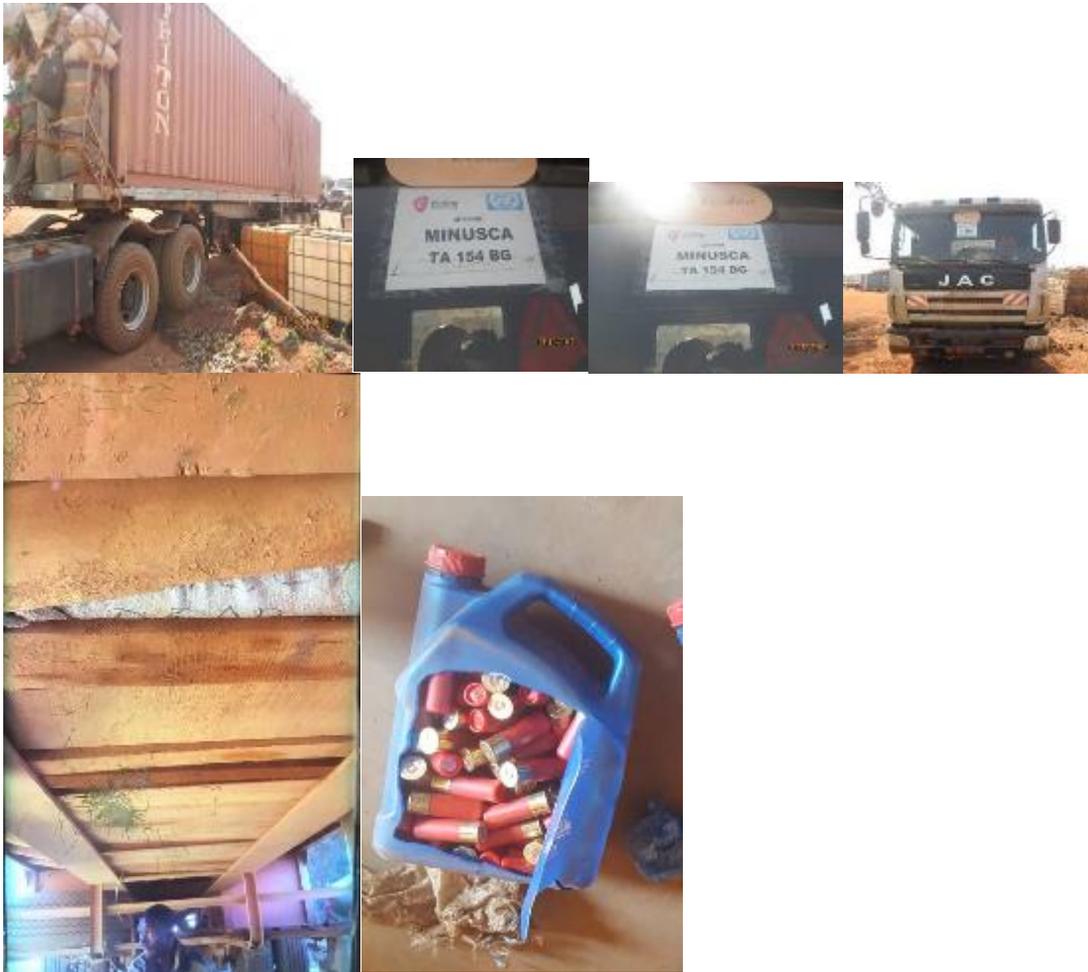
¹⁸² This type of ammunition was observed by the Panel on many occasions (see for instance, S/2017/1023, para. 107; S/2017/639, paras. 92 and 93 and annex 6.4).

¹⁸³ Confidential correspondence, 1 February 2018.

¹⁸⁴ Meeting with five confidential sources, Bangui, 28 and 30 May, 4 and 18 June.

Rounds of MACC hunting ammunition, packages of tramadol, marijuana and vehicles seized in Ippy on 29 January 2017. Photographs obtained by the Panel from a confidential source on 1 February 2017.





Annex 8.2: Trafficking and selling of hunting ammunition.

Photograph of boxes of MACC ammunition seized by customs in Port Beach in Bangui, taken by the Panel on 31 May 2018.



Photographs of MACC hunting ammunition being sold at local market in Kaga Bandoro on 2 June 2018. Photograph obtained by the Panel from confidential source on 3 June 2018.





The Panel witnessed the selling of MACC ammunition on local markets in Bria and Kaga-Bandoro.¹⁸⁵

¹⁸⁵ Panel's mission to Bria, 8-11 June 2018. Panel's mission to Kaga Bandoro, 31 April-3 May.

Annex 8.3: Temporary measures taken by Congolese authorities to limit diversion of MACC ammunition.

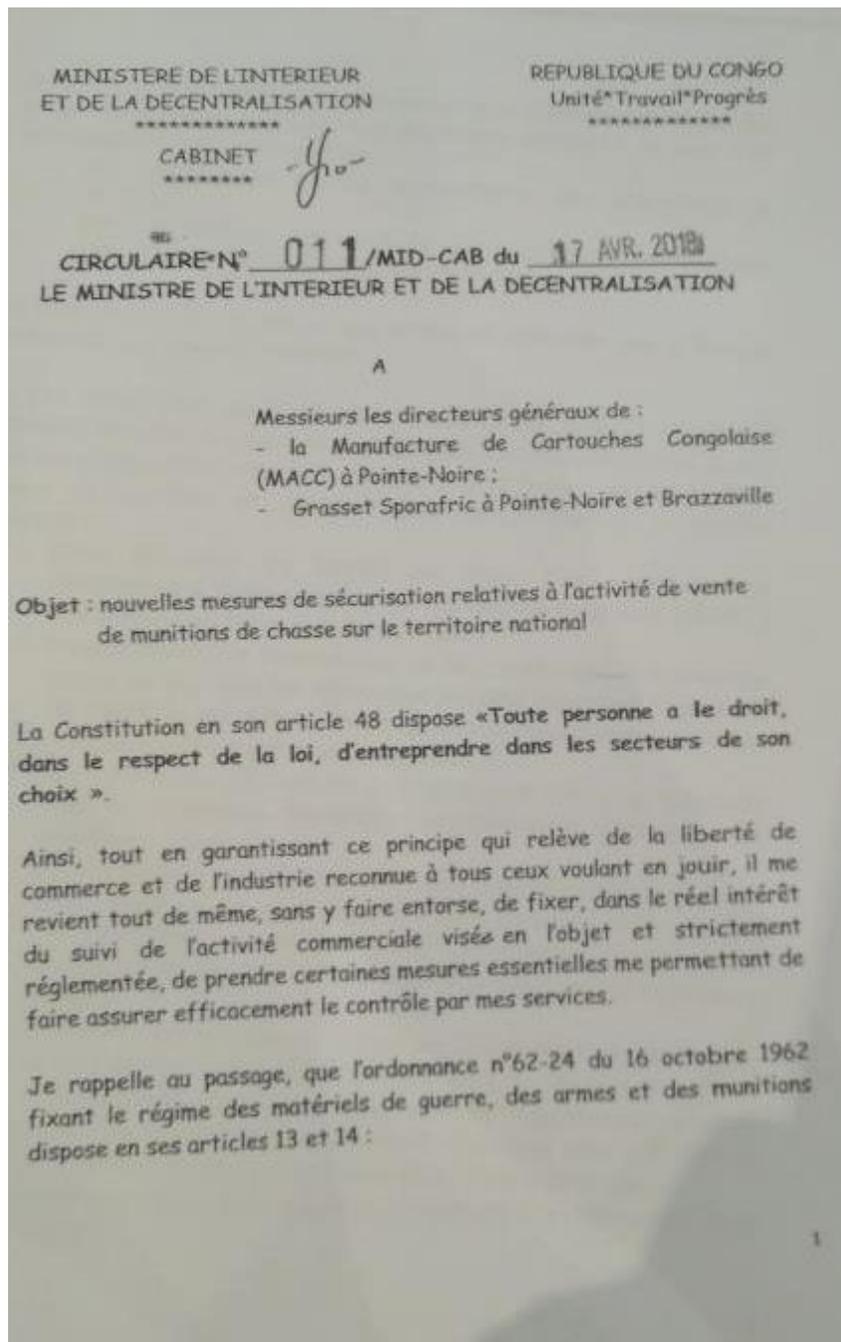
On 17 April 2018, during the Panel's visit to the Republic of the Congo, the Congolese authorities realized that the national legislation governing the manufacture of ammunition was in many ways not compatible with the Kinshasa Convention. It namely does not require manufacturers to equip their goods with the necessary marking information that allows for an easy tracking of ammunition.

Pending legislative reform, the Congolese Government adopted a circular note sent to the Director-General of the MACC Manufacture in Pointe Noire and the Director-General of Grasset Sporafric (the only authorized distributor) in Brazzaville and Pointe Noire informing them about the following administrative measures:

- Holders of an authorization to open a hunting ammunition shop cannot anymore purchase ammunition directly from MACC, the only manufacturer of the hunting ammunition in the Republic of the Congo;
- Grasset Sporafric becomes the only supplier/distributor of hunting ammunition to the holders of an authorization to open a hunting ammunition shop;
- Holders of an authorization to open a hunting ammunition shop, when purchasing hunting ammunition from Grasset Sporafric, must provide required documents without which they are not allowed to purchase ammunition;
- Grasset Sporafric must, at regular intervals, provide all information on the sold MACC ammunition to the Directorate-General of the Ministry of Territorial Administration;
- The hunting ammunition must be transported according to existing regulations;
- Foreign merchants and companies willing to purchase MACC ammunition must abide by the existing regulatory framework.

The Congolese authorities also informed the Panel that the national legislation would be modified so as to take into account all obligations under the Kinshasa Convention.

Document obtained by the Panel from the Congolese authorities in Brazzaville on 19 April 2018.



Article 13 : « La vente sur le territoire de la République du Congo des armes et munitions classées dans les autres catégories ne peut être effectuée que par l'intermédiaire :

- des importateurs agréés conformément aux dispositions de l'article 8 ;
- des commerçants ou sociétés de commerce préalablement autorisés par arrêté du ministre de l'intérieur ».

Article 14 : « Le commerce des armes et munitions visé à l'article précédent est soumis à contrôle ».

A cet effet, pour renforcer les mesures de sécurisation relatives à l'activité de vente de munitions de chasse sur le territoire national, l'achat par vos clients, détenteurs de l'arrêté autorisant l'ouverture d'un dépôt de vente de munitions de chasse s'effectuera dorénavant de manière suivante :

- 1- aucun détenteur de l'arrêté ne devra plus s'approvisionner directement à la Manufacture de Cartouches Congolaise (MACC) à Pointe-Noire qui reste le seul fabriquant ;
- 2- Grasset Sporafric Pointe-Noire et Brazzaville est le fournisseur auprès de qui, tous les détenteurs d'arrêté autorisant l'ouverture d'un dépôt de vente de munitions de chasse doivent s'approvisionner, selon les quantités clairement exprimées ;
- 3- aucun détenteur d'arrêté ne peut être servi s'il n'a au préalable, présenté à Grasset Sporafric Pointe-Noire ou Brazzaville, les documents ci-après :
 - la pièce d'identité en cours de validité et deux (2) photocopies ;
 - le certificat de vie signé du sous-préfet, du maire de la commune sans arrondissement, de l'administrateur-maire de l'arrondissement ou de la communauté urbaine du lieu où le dépôt est effectivement ouvert ;
- 4- après livraison par Grasset Sporafric Pointe-Noire ou Brazzaville, cette société a l'obligation de transmettre à la direction générale de l'administration du territoire, par courrier régulièrement adressé, copies des documents des livraisons effectives avec précision du jour, du mois, de la date, de l'année et de l'heure de livraison ;
- 5- le transport devra être assuré conformément à la réglementation en vigueur ;

6- enfin, les livraisons dont pourraient être demandeurs les commerçants et sociétés commerciales des pays limitrophes doivent obéir à la réglementation en vigueur en République du Congo.

Ces mesures doivent être largement vulgarisées auprès de vos clients ainsi qu'auprès des cadres et agents relevant respectivement de vos administrations.

Leur inobservation pourrait m'obliger à me retourner sévèrement contre la société défailante.

Brazzaville, le 07 AVR. 2018



Raymond Zéphirin MBOULOU

Raymond Zéphirin MBOULOU

Copies :

- préfet directeur général de l'administration du territoire ;
- préfets de département ;
- maires de commune ;
- sous-préfets ;
- administrateurs-maires d'arrondissement et de communauté urbaine

Annex 8.4: Audit and export of the diamond stockpiles.

Pursuant to the Operational Framework of June 2015,¹⁸⁶ the KP Monitoring team contracted a company to conduct an audit of the diamonds stockpiled by buying houses during the period when exports of CAR diamonds were suspended.

The company audited the stocks of two buying houses, Sodiam and Sud Azur, while the third buying house owning stocks – i.e. listed entity BADICA – did not participate in the exercise. BADICA's managing director, Abdoukarim Abbas, told the Panel that he had not been properly informed by the CAR national authorities of the auditors' arrival and that, in his absence from Bangui, no one had the authority to grant the auditors' access to the company's stocks.¹⁸⁷ He told the Panel that the stocks remained available for audit.

During the KP Plenary meeting held on 10-14 December 2017 in Brisbane, Australia, it was decided that only diamonds from the western CAR, with a paper trail confirming that their mining and purchase did not benefit armed groups, would be cleared for export. As a result, 66,737 carats were exported in early 2018.

In the Panel's view, this decision is in conformity with the provisions of the Security Council resolutions which state that providing support for armed groups through the illicit exploitation of natural resources is a sanctionable act.

¹⁸⁶ Available from <https://kimberleyprocess.com/en/2015-administrative-decision-car>.

¹⁸⁷ Meeting with BADICA manager, Bangui, January 2018.